



Toolux Sanding S.A.

Société anonyme au capital de 1 350 000 €
Siège social: 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

OFFERING CIRCULAR

Admission sur NYSE Alternext à l'issue d'un placement privé

Première cotation le 23 décembre 2008.

Allegra Finance
LISTING SPONSOR

AVERTISSEMENT

Cet Offering Circular est réalisé dans le cadre d'une opération exclusivement réservée à un nombre restreint d'investisseurs dont certains Investisseurs Qualifiés, tels qu'ils sont définis par l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. Cette opération, préalable à une admission au marché Alternext de NYSE Euronext Paris SA, a pris la forme d'une augmentation de capital. Les personnes ou entités mentionnées au 4° du II article L.411-2 du Code monétaire et financier ne peuvent participer à cette opération que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D.411-1, D.411-2, D.734-1, D.744-1, D.754-1 et D.764-1 du Code monétaire et financier.

Cette opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF. La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L.621-8 à L. 621-8-3 du Code monétaire et financier

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de NYSE Alternext (www.alternext.fr), de la Société (www.toolux.com) et celui d'Allegra Finance (www.allegrafinance.com).

RAPPEL**Décret no 2006-557 du 16 mai 2006 modifiant le chapitre Ier du titre Ier du livre IV de la partie réglementaire du code monétaire et financier**

Le Premier ministre,
 Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,
 Vu le code des assurances ;
 Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 411-2 ;
 Vu le code de la mutualité ;
 Vu le code de la sécurité sociale ;
 Vu l'ordonnance no 45-2710 du 2 novembre 1945 relative aux sociétés d'investissement ;
 Vu l'ordonnance no 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale, notamment son article 1er ;
 Vu la loi no 72-650 du 11 juillet 1972 modifiée portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 4 ;
 Vu la loi no 85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 1er ;
 Vu la loi no 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, Décrète :

Art. 1er. – Les articles D. 411-1 et D. 411-2 du code monétaire et financier sont remplacés par les articles D. 411-1 à D. 411-4 ainsi rédigés :

« **Art. D. 411-1.** – I. – Ont la qualité d'investisseurs qualifiés au sens de l'article L. 411-2 lorsqu'ils agissent pour compte propre :

« 1o Les établissements de crédit et les compagnies financières mentionnés respectivement à l'article L. 511-9 et à l'article L. 517-1 ;

« 2o Les institutions et services mentionnés à l'article L. 518-1 ;

« 3o Les entreprises d'investissement mentionnées à l'article L. 531-4 ;

« 4o Les sociétés d'investissement mentionnées à l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 susvisée ;

« 5o Les organismes de placement collectif mentionnés à l'article L. 214-1 et les sociétés de gestion d'organisme de placement collectif mentionnées à l'article L. 543-1 ;

« 6o Les sociétés d'assurance et les sociétés de réassurance mentionnées, respectivement, au premier alinéa de l'article L. 310-1 et à l'article L. 310-1-1 du code des assurances ;

« 7o Les sociétés de groupe d'assurance mentionnées à l'article L. 322-2 du code des assurances ;

« 8o Les institutions de prévoyance mentionnées à l'article L. 931-1 du code de la sécurité sociale ;

« 9o Le fonds de réserve pour les retraites mentionné à l'article L. 135-6 du code de la sécurité sociale ;

« 10o Les mutuelles et unions de mutuelles relevant du livre II du code de la mutualité autres que celles mentionnées à l'article L. 510-2 du même code ;

« 11o Les compagnies financières holdings mixtes mentionnées à l'article L. 517-4 et au 9o de l'article L. 334-2 du code des assurances ;

« 12o Les Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 13o La Banque centrale européenne et les banques centrales des Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 14o Les organismes financiers internationaux à caractère public auxquels la France ou tout autre Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques fait partie ;

« 15o La Caisse d'amortissement de la dette sociale instituée par l'article 1er de l'ordonnance du 24 janvier 1996 susvisée ;

« 16o Les sociétés de capital-risque mentionnées à l'article 1er de la loi du 11 juillet 1985 susvisée ;

« 17o Les sociétés financières d'innovation mentionnées au III de l'article 4 de la loi du 11 juillet 1972 susvisée ;

« 18o Les intermédiaires en marchandises ;

« 19o Les entités remplissant au moins deux des trois critères suivants :

« – effectifs annuels moyens supérieurs à 250 personnes ;

« – total du bilan supérieur à 43 millions d'euros ;

« – chiffre d'affaires ou montant des recettes supérieur à 50 millions d'euros.

« Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes.

« II. – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés, lorsqu'ils agissent pour compte propre et à partir du jour de réception de l'accusé de réception attestant de leur inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 :

« 1o Les entités qui remplissent au moins deux des trois critères suivants :

« – effectifs annuels moyens inférieurs à 250 personnes ;

« – total du bilan inférieur à 43 millions d'euros ;

« – chiffre d'affaires ou montant des recettes inférieur à 50 millions d'euros.

« Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes. La décision d'inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 est prise, selon le cas, par le conseil d'administration, par le directoire, par le ou les gérants, ou par l'organe de gestion de l'entité ;

« 2o Les personnes physiques remplissant au moins deux des trois critères suivants :

« – la détention d'un portefeuille d'instruments financiers d'une valeur supérieure à 500 000 € ;

« – la réalisation d'opérations d'un montant supérieur à 600 € par opération sur des instruments financiers, à raison d'au moins dix par trimestre en moyenne sur les quatre trimestres précédents ;

« – l'occupation pendant au moins un an, dans le secteur financier, d'une position professionnelle exigeant une connaissance de l'investissement en instruments financiers.

« III. – Ont également la qualité d'investisseur qualifié :

« 1o Les entités mentionnées au I lorsqu'elles agissent pour le compte d'un organisme de placement collectif ou d'un investisseur qualifié appartenant à l'une des catégories mentionnées au I ou au II ;

« 2o Les prestataires de services d'investissement lorsqu'ils agissent dans le cadre d'une activité de gestion de portefeuille pour le compte de leur mandant.

« **Art. D. 411-2.** – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés les personnes physiques ou entités reconnues investisseurs qualifiés dans les Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, conformément aux dispositions de la directive

2003/71/CE du 4 novembre 2003.

« *Art. D. 411-3.* – Les personnes ou entités mentionnées au II de l'article D. 411-1 qui en font la demande et déclarent sous leur responsabilité réunir les critères mentionnés au II de l'article D. 411-1 sont inscrites dans un fichier tenu par l'Autorité des marchés financiers selon les modalités fixées par son règlement général. Ces personnes ou entités peuvent renoncer à tout moment à leur qualité d'investisseur qualifié en accomplissant les formalités fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

« *Art. D. 411-4.* – Le seuil mentionné au dernier alinéa du II de l'article L. 411-2 est fixé à 100. »

Art. 2. – Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mai 2006.

Par le Premier ministre : DOMINIQUE DE VILLEPIN

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, THIERRY BRETON

TABLE DES MATIERES

1	PERSONNE RESPONSABLE.....	7
1.1	Responsable de l'Offering Circular.....	7
1.2	Attestation de la personne responsable.....	7
1.3	Déclaration du Listing Sponsor.....	7
1.4	Engagements de la Société.....	8
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	9
2.1	Commissaire aux comptes titulaire.....	9
2.2	Commissaire aux comptes suppléant.....	9
3	PROCEDURE D'ADMISSION A LA COTE D'ALTERNEXT.....	10
3.1	Objectifs de l'opération.....	10
3.2	Actions dont l'admission est demandée sur Alternext.....	10
3.3	Placement privé préalable à l'admission.....	10
3.3.1	Liste des Investisseurs Qualifiés.....	10
3.3.2	Calendrier.....	11
3.3.3	Prix auquel les actions sont offertes.....	11
3.3.4	Actions mises à la disposition des Investisseurs Qualifiés.....	11
3.3.5	Garantie.....	11
3.3.6	Dilution.....	11
3.4	Autorisations en vertu desquelles est réalisé le placement privé.....	12
3.4.1	Assemblée Générale de la Société.....	12
3.4.2	Décision du Conseil d'Administration de la Société.....	12
3.4.3	Engagement de conservation de leur actions par les actionnaires fondateurs de TOOLUX SANDING SA.....	12
4	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	13
4.1	Chiffres clés extraits des comptes consolidés pro forma de TOOLUX SANDING SA (Luxembourg).....	13
5	LES FACTEURS DE RISQUE.....	14
5.1	Risques relatifs à l'activité de la Société.....	14
5.1.1	Risques liés à l'environnement concurrentiel.....	14
5.1.2	Risques liés à l'approvisionnement des matières premières.....	14
5.1.3	Risques liés à l'existence de partenariats importants.....	14
5.1.4	Risques liés à la capacité de la Société à intégrer les évolutions technologiques.....	15
5.1.5	Risques liés à la capacité d'adaptation de la Société à une forte croissance.....	15
5.1.6	Saisonnalité de l'activité.....	15
5.2	Risques liés au fonctionnement de la Société.....	16
5.2.1	Risques liés à la dépendance à l'égard de collaborateurs clés.....	16
5.2.2	Risques informatiques.....	16
5.3	Risques commerciaux.....	16
5.3.1	Risques clients.....	16
5.3.2	Risques fournisseurs et/ou partenaires.....	17
5.4	Risques juridiques.....	17
5.4.1	Risques liés à la réglementation applicable.....	17
5.4.2	Risques liés aux droits de propriété intellectuelle.....	20
5.4.3	Assurances.....	20
5.5	Faits exceptionnels et litiges.....	21
5.6	Risques financiers.....	21
5.6.1	Risque de change.....	21
5.6.2	Risque de taux.....	21
5.6.3	Risque de liquidité.....	22
5.6.4	Risque actions.....	23
5.6.5	Risque lié au projet d'introduction en bourse.....	23
6	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE.....	24
6.1	Histoire et développement de la société.....	24
6.1.1	Dénomination sociale de la société.....	24
6.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société.....	24
6.1.3	Date de constitution et durée.....	24
6.1.4	Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités.....	24
6.1.5	Événements marquants dans le développement de la société.....	24
6.2	Investissements.....	26
6.2.1	Principaux investissements réalisés.....	26
6.2.2	Investissements en cours.....	26
6.2.3	Investissements à venir.....	26
7	APERCU DES ACTIVITES.....	27
7.1	Brève introduction.....	27
7.2	Une large gamme de produits destinée à une clientèle internationale.....	27
7.2.1	Une offre la plus large.....	27
7.2.2	Des intermédiaires chinois pour une clientèle internationale.....	30
7.2.3	Une relation de proximité avec les clients finaux.....	33
7.3	L'organisation opérationnelle.....	33
7.3.1	Le département R&D.....	35
7.3.2	Les approvisionnements.....	36
7.3.3	La production.....	37
7.3.4	Un contrôle qualité omniprésent.....	40
7.3.5	Le marketing.....	41

7.4	Stratégie	41
7.5	Le marché.....	42
7.5.1	Caractéristiques du marché de l'outillage.....	42
7.5.2	Les tendances du consommateur de bricolage en France	43
7.5.3	Les marchés.....	43
7.5.4	Les réseaux de distribution	44
7.5.5	Les concurrents.....	45
8	ORGANIGRAMME	46
8.1	Organisation juridique	46
8.2	Filiales.....	48
8.3	Gouvernement d'entreprise.....	49
9	PROPRIETES IMMOBILIERE, USINES ET EQUIPEMENTS	50
9.1	Descriptif.....	50
9.1.1	Droits d'usage des terrains	50
9.1.2	Propriété du Groupe	50
9.1.3	Biens en location	51
9.2	Question environnementale.....	51
10	EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	52
10.1	Présentation des comptes consolidés pro forma de TOOLUX Sandind SA	52
10.1.1	Présentation générale.....	52
10.1.2	Evolution du résultat entre les exercices 2006 et 2007	52
10.1.3	Résultat au 30 juin 2008.....	54
11	TRESORERIE ET CAPITAUX.....	55
11.1	Capitaux de l'Emetteur.....	55
11.2	Flux de trésorerie	55
11.3	Conditions d'emprunt et structure de financement.....	55
11.4	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux.....	55
11.5	Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements	55
12	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINES.....	56
12.1	Recherche et développement.....	56
12.2	Marques et Brevets	56
12.3	Licences et autorisations.....	58
13	TENDANCES	60
13.1	Principales tendances depuis la fin du dernier exercice.....	60
13.2	Tendance connue, incertitude, demande, d'engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société.....	60
14	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	61
15	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	62
15.1	TOOLUX Sanding SA (Luxembourg).....	62
15.1.1	Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs	62
15.1.2	Autres mandats sociaux et fonctions exercées	62
15.1.3	Biographies	62
15.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	63
16	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	64
16.1	Rémunérations des administrateurs et dirigeants	64
16.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants	64
17	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	65
17.1	TOOLUX Sanding SA (Luxembourg).....	65
17.1.1	Description du rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration	65
17.1.2	Corporate governance	66
17.2	Contrats entre les administrateurs et la Société	66
17.3	Comité d'audit et de rémunération.....	66
18	SALARIES	67
18.1	Ressources humaines	67
18.2	Participations et stock options des administrateurs et dirigeants	67
18.3	Participation des salariés dans le capital de la Société	67
18.4	Contrats d'intéressement et de participation	67
19	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	68
19.1	Organigramme juridique au 1 ^{er} décembre 2008.....	68
19.2	Actionnariat de TOOLUX Sanding SA au 23 décembre 2008	68
19.3	Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration.....	68
19.4	Droits de vote des principaux actionnaires	68
19.5	Contrôle de la Société	69
19.6	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle.....	69
19.7	État des nantissements d'actions	69
19.8	Engagement de conservation de leurs actions par les actionnaires fondateurs de TOOLUX SANDING SA	69
20	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES.....	70
21	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	71
21.1	Comptes consolidés pro forma IFRS de TOOLUX Sanding SA pour les exercices 2006 et 2007	71
21.1.1	Rapport sur les Comptes consolidés pro forma IFRS de TOOLUX Sanding SA pour les exercices 2006 et 2007	71
21.1.2	Bilan consolidé pro forma TOOLUX Sanding SA	73
21.1.3	Compte de résultat consolidé pro forma TOOLUX Sanding SA.....	75
21.1.4	Tableaux des flux de trésorerie consolidé pro forma TOOLUX Sanding SA	76
21.1.5	Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2007	77

21.1.6	Annexe des comptes clos le 31 décembre 2007	78
21.2	Date des dernières informations financières	91
21.3	Comptes consolidés semestriels proforma de TOOLUX Sanding SA	92
21.3.1	Rapport sur les comptes consolidés semestriels proforma de TOOLUX Sanding SA	92
21.3.2	Bilan semestriel consolidé TOOLUX Sanding SA	93
21.3.3	Compte de résultat semestriel consolidé TOOLUX Sanding SA	95
21.3.4	Tableaux des flux de trésorerie semestriels consolidés TOOLUX Sanding SA	96
21.3.5	Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 30 juin 2008	97
21.3.6	Annexe des comptes semestriels au 30 juin 2008	98
21.4	Politique de distribution de dividendes	110
21.4.1	Dividendes versés au cours des trois derniers exercices	110
21.4.2	Politique de distribution de dividendes	110
21.5	Procédures judiciaires et d'arbitrage	110
21.6	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	110
22	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	111
22.1	Capital social	111
22.1.1	Montant du capital social	111
22.1.2	Titres non représentatifs du capital	111
22.1.3	Capital potentiel	111
22.1.4	Capital autorisé	111
22.1.5	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	111
22.1.6	Historique du capital social	112
22.2	Acte constitutif et statuts	112
22.2.1	Objet social (article 3 des statuts)	112
22.2.2	Formes des actions (article 6 des statuts)	112
22.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société	113
22.2.4	Modalités de modification des droits des actionnaires	115
22.2.5	Assemblées générales d'actionnaires (articles 7 et 8 des statuts)	115
22.2.6	Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	117
22.2.7	Franchissements de seuils	117
22.2.8	Stipulations particulières régissant les modifications du capital	117
22.2.9	Acquisition de la majorité du capital ou des droits de vote : Garantie de cours	118
23	CONTRATS IMPORTANTS	119
24	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS	120
24.1	Rapport du réviseur :	120
25	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	123
26	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	124
27	AUTRES INFORMATIONS	125

1 PERSONNE RESPONSABLE

1.1 Responsable de l'Offering Circular

Monsieur XU Xueming, Président Directeur Général de TOOLUX Sanding SA (ci-après "TOOLUX" ou "la Société").

1.2 Attestation de la personne responsable

A ma connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent Offering Circular sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le 18 décembre 2008

Monsieur XU Xueming
Président Directeur Général
TOOLUX Sanding SA

1.3 Déclaration du Listing Sponsor

ALLEGRA FINANCE, Listing Sponsor, confirme avoir effectué, en vue de l'admission sur Alternext de TOOLUX Sanding SA, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de la vérification des documents produits par TOOLUX Sanding SA, ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de TOOLUX Sanding SA, conformément au code professionnel élaboré conjointement par la Fédération Française de Banques et l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

ALLEGRA FINANCE atteste conformément à aux règles d'Alternext, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du document d'information aucune inexactitude ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par TOOLUX Sanding SA à ALLEGRA FINANCE, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation de ALLEGRA FINANCE de souscrire aux titres de TOOLUX Sanding SA, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par TOOLUX Sanding SA et/ou son commissaire aux comptes.

Fait à Paris, le 18 décembre 2008

Yannick PETIT
Président Directeur Général
ALLEGRA FINANCE

1.4 Engagements de la Société

Conformément aux règles d'Alternext, TOOLUX s'engage à assurer :

➤ La diffusion sur son site internet (www.toolux.com) et sur le site d'Alternext (www.alternext.fr) en français ainsi qu'en anglais le cas échéant, les informations suivantes :

- Dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice un rapport annuel comprenant ses états financiers, consolidés le cas échéant, dûment certifiés ainsi qu'un rapport de gestion (article 4.2 des Règles d'Alternext),
- Dans les quatre mois après la fin du 2^{ème} trimestre, un rapport semestriel (article 4.2 des Règles d'Alternext),
- La convocation aux assemblées générales et tout document transmis aux actionnaires et cela dans le même délai que pour ces derniers (article 4.4 des Règles d'Alternext),
- Toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres conformément aux dispositions de l'article 4.3 des Règles d'Alternext,
- Tout franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participation représentant 50 % ou 95 % du capital ou des droits de vote. Cette publication est faite dans un délai de 5 jours de bourse suivant celui où il en a connaissance,
- Les déclarations des dirigeants concernant leurs cessions de titres.

➤ Sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auquel il procédera.

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaire aux comptes titulaire

- HRT Révision S.A
23, Val Fleuri
L-1526 Luxembourg
Phone : +352 45 54 54 -1
Fax : +352 45 54 88

Nommé par l'AGE du 2 octobre 2008.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

2.2 Commissaire aux comptes suppléant

Néant

3 PROCEDURE D'ADMISSION A LA COTE D'ALTERNEXT

3.1 Objectifs de l'opération

L'inscription des actions de TOOLUX Sanding sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris, et l'augmentation de capital réalisée à cette occasion ont pour objectif :

- de renforcer la structure financière de la Société d'une part pour réaliser rapidement les investissements programmés mais aussi pour financer l'évolution du besoin en fond de roulement que la croissance prévue permet d'anticiper et
- d'apporter une visibilité et donc une notoriété accrues au plan international ce qui s'avère extrêmement important pour une Société réalisant la quasi totalité de ses ventes à l'export et qui peut parfois pâtir de son éloignement géographique vis-à-vis de ses partenaires commerciaux.

3.2 Actions dont l'admission est demandée sur Alternext

Nombre d'actions	- 1 350 000 actions existantes composent le capital à la date du présent Offering Circular, toutes de même catégorie, intégralement souscrites et libérées, - 403 667 actions nouvelles.
Valeur nominale des actions	1 €
Nature et forme	Au porteur
Date prévue d'inscription	23 décembre 2008
Libellé des actions	TOOLUX SANDING SA
Code ISIN	LU0394945660
Mnémonique	ATLX
Dénomination du secteur d'activité	

3.3 Placement privé préalable à l'admission

Préalablement à l'admission et sur la base d'un prix de 12,59 €, il est procédé à un placement privé auprès d'Investisseurs Qualifiés d'un montant de 5 082 167,53 €, portant sur 403 667 actions.

Une demande d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris a été déposée auprès d'Euronext Paris.

Cette admission sera effective sous condition de la réalisation de l'augmentation de capital objet du présent Offering Circular.

L'admission des actions sur Alternext sera effectuée par le biais d'une Cotation Directe.

3.3.1 Liste des Investisseurs Qualifiés

Conformément aux dispositions de l'article L.411-2, II,4°,b) du Code Monétaire et Financier, l'Investisseur Qualifié est « une personne ou une entité disposant des compétences et des moyens nécessaires pour appréhender les risques inhérents aux opérations sur instruments financiers ».

La liste de ces Investisseurs Qualifiés est établie par l'article D.411-1 du Code Monétaire et Financier. Conformément à l'article 211-4 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), il est précisé que :

- 1/ l'opération ne donna pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF,
- 2/ les personnes ou entités mentionnées au 4° du II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier ne peuvent participer à cette opération que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D.411-1, D.411-2, D.734-1, D.744-1, D.754-1 et D.764-1 du Code Monétaire et Financier,
- 3/ la diffusion directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers ainsi acquis ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-3 du Code Monétaire et Financier.

3.3.2 Calendrier

5 décembre 2008	Ouverture du placement de l'augmentation de capital
15 décembre 2008	Clôture du placement
18 décembre 2008	Etablissement du certificat du dépositaire
19 décembre 2008	Publication de la Notice Euronext
23 décembre 2008	Premières négociations sur Alternext

3.3.3 Prix auquel les actions sont offertes

Le prix par action est de 12,59 €.

3.3.4 Actions mises à la disposition des Investisseurs Qualifiés

TOOLUX souhaite réaliser une augmentation de capital de 5 082 167,53 € par émission de 403 667 actions de 1,00 € de nominal chacune.

3.3.5 Garantie

Néant

3.3.6 Dilution

Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre

En cas d'émission au prix de 12,59 € par action, les capitaux propres consolidés proforma au 30 juin 2008 de la Société s'établiraient comme suit :

	Avant émission	Après émission à 100%
Capitaux propres consolidés au 30 juin 2008 (€)*	4 523 489,47	9 605 657,00
Nombre d'actions existantes	1 350 000	1 753 667
Capitaux propres consolidés proforma par action (€)	3,35	5,48

*hors frais liés à l'émission

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

Un actionnaire détenant 1% du capital de la Société préalablement à l'émission et qui ne souscrirait pas à l'émission des actions nouvelles verrait sa participation dans la Société réduite à :

	Avant émission	Après émission à 100%
Part de capital et droits de vote détenue	1,00%	0,77%

Incidence sur la répartition du capital social et des droits de vote

Les tableaux ci-dessous présentent l'incidence immédiate de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de vote.

	En action		En %	
	Avant émission	Après émission à 100%	Avant émission	Après émission à 100%
Crystal Sky Holdings Ltd	1 350 000	1 350 000	100,00%	76,98%
Nouveaux investisseurs	0	403 667	0,00%	23,02%
Total	1 350 000	1 753 667	100,00%	100,00%

3.4 Autorisations en vertu desquelles est réalisé le placement privé

3.4.1 Assemblée Générale de la Société

L'assemblée générale du 2 octobre 2008 a autorisé un capital de 14 000 000 euros (article 5 des statuts de la société)

3.4.2 Décision du Conseil d'Administration de la Société

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale visée ci-dessus, le Conseil d'administration de la société TOOLUX Sanding, dans sa séance du 18 décembre 2008, a décidé des modalités de l'émission de 403 667 actions nouvelles à un prix égal au prix du Placement soit 12,59 €.

3.4.3 Engagement de conservation de leur actions par les actionnaires fondateurs de TOOLUX SANDING SA

L'actionnaire :

- Crystal Sky Holdings Ltd

S'est engagé irrévocablement à compter de la 1^{ère} cotation des actions TOOLUX Sanding SA sur le marché Alternext de Nyse Euronext, à ne pas céder, nantir, ou transférer de quelque manière que ce soit les actions de la société TOOLUX Sanding qu'il détient à cette date, selon les termes suivants :

- 100% des actions détenues pendant 6 mois à compter de la première cotation des actions sur le marché Alternext de Nyse Euronext,
- 80% des actions détenues pendant les 12 mois à compter de la première cotation des actions sur le marché Alternext de Nyse Euronext,

Cet engagement pris envers le Listing Sponsor, Allegra Finance, pourra le cas échéant être levé par anticipation, de manière totale ou partielle, sur demande expresse du Listing Sponsor, notamment dans le cadre d'événements exceptionnels de marché ou encore à la demande de l'un ou des signataires du présent engagement, sous réserve de l'accord préalable du Listing Sponsor.

4 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

4.1 Chiffres clés extraits des comptes consolidés pro forma de TOOLUX Sanding SA (Luxembourg)

La holding de tête, basée au Luxembourg, a été créée en octobre 2008 pour les besoins du projet d'inscription sur Alternext. Des comptes consolidés proforma ont été établis pour les besoins du présent Offering Circular.

Aux fins d'établissement des dits comptes, il a été considéré que le groupe tel existant à ce jour avait été constitué le 1^{er} janvier 2006.

Les principaux chiffres clés, extraits des comptes consolidés pro forma, sont les suivants :

<i>Consolidés proformas (en € et norme IFRS)</i>	2006	2007	30 juin 2008
Chiffre d'affaires	8 475,53	9 712,70	5 909,94
Marge brute	2 307,26	3 471,43	1 949,65
Résultat d'exploitation	1 280,36	2 303,80	1 138,83
Résultat courant	1 700,52 *	2 297,76	1 142,89
Résultat net Groupe	1 384,55	1 956,31	798,92
Actif immobilisé net	3 387,29	4 290,96	4 449,28
Capitaux propres	2 755,57	3 572,98	4 523,49
Dettes financières courts termes	1 555,57	2 420,86	2 253,60
Total bilan	9 915,21	12 041,62	12 525,60

* dont reprise de badwill pour 412 802,91 €

5 LES FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Offering Circular, y compris les risques décrits dans le présent Chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent Chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent Offering Circular, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

5.1 Risques relatifs à l'activité de la Société

5.1.1 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Créée il y a 16 ans, TOOLUX alors simple sous-traitant, a progressivement investi au début des années 2000, dans l'innovation au point développer ses propres gammes d'outils qu'elle commercialise depuis 2004. D'un simple statut de fabricant, elle a évolué vers un statut de concepteur/producteur et de partenaire pour ses clients.

A cette capacité d'innovation, se rajoute un investissement cumulé de près de 50 millions de Yuans (5 M€) dans un outil de production à même de répondre à des cadences soutenues. Ce site constitue la plus grande fabrique chinoise de tournevis et une des plus grandes et des plus innovantes d'Asie. TOOLUX estime que ces caractéristiques constituent des atouts concurrentiels forts pour s'imposer sur un marché concurrentiel, mature, peu fluctuant, recensant une clientèle utilisatrice très atomisée, où la notoriété des marques et la fidélisation des réseaux de distribution restent déterminantes.

TOOLUX évolue donc dans un environnement économique difficile caractérisé par la présence d'un leader FACOM (Groupe Stanley Works), qui détient 50% de PDM, d'outsiders tels que SAM, LISI Group ou groupe TIVOLY, par un marché mature en Europe et par la menace d'un nombre limité de fabricants asiatiques.

5.1.2 Risques liés à l'approvisionnement des matières premières

En fonction de la qualité des outils (entrée, moyenne ou haut de gamme), les matières premières peuvent représenter de 50% à 60% du coût de production. L'acier, principale composante, est un alliage de fer et de carbone dont la résistance mécanique fluctue en fonction du dosage de ces deux ingrédients. La qualité de cet alliage sera déterminante dans la qualité et la résistance du produit final (premier prix, moyen et haut de gamme).

La Chine étant notamment le plus important pays producteur d'acier (36,4% de la production mondiale 2007 selon l'International Iron and Steel Institute IISI), loin devant le Japon, les Etats-Unis, la Russie et la Corée du Sud, TOOLUX considère le risque d'approvisionnement comme non significatif quantitaivement parlant. En revanche, son prix peut varier de manière sensible.

Tant pour l'acier que pour les matières plastiques (seconde principale composante), le Groupe a identifié plusieurs fournisseurs sécurisant ainsi l'approvisionnement en matières premières. Seule la production pourrait être légèrement ralentie s'il fallait activer une de ces ressources alternatives. Les conséquences défavorables sur l'activité et sur la situation financière ou ses perspectives seraient très limitées.

5.1.3 Risques liés à l'existence de partenariats importants

La Société mène avec certains fournisseurs ou sous-traitants des relations dont la qualité et la longévité la conduisent à plutôt les considérer comme de véritables partenaires industriels.

Des partenariats informels concernent :

Sur le plan commercial : des accords de distribution avec des distributeurs et/ou grossistes chinois dont TOOLUX constitue est l'un des plus importants fournisseurs d'outillage à main.

Sur un plan industriel : TOOLUX a opté pour l'externalisation d'une large partie de la production auprès d'un réseau de partenaires industriels et sous-traitants pour n'internaliser que la production des séries haut de gamme pour l'essentiel. Cependant, la société conserve la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des processus de fabrication et d'assemblage de la production sous-traitée ainsi que le contrôle qualité des produits finis. TOOLUX est donc dans une certaine mesure, dépendant de ses partenaires et prestataires pour la bonne exécution des travaux et le respect des calendriers prévus. Si certains d'entre eux devaient ne pas respecter le cahier des charges convenu, il pourrait en résulter un retard dans la livraison des produits, et ainsi générer un effet défavorable sur l'activité, les résultats et la situation financière du groupe.

Quelques accords de sous-traitance sont signés pour des durées de près de 5 ans mais n'engagent pas TOOLUX sur des volumes à faire fabriquer. Cela marque toutefois la volonté délibérée de TOOLUX de construire de véritables partenariats afin de fidéliser son réseau.

En outre, TOOLUX loue à certains de ses sous-traitants des ateliers sur le site même du groupe créant ainsi une proximité qui permet une supervision permanente et une réactivité accrue en cas de problème.

5.1.4 Risques liés à la capacité de la Société à intégrer les évolutions technologiques

Les tournevis développés par la Société résultent de la combinaison de multiples savoir-faire quant aux alliages de matières premières et la résistance de l'acier ainsi obtenu, aux traitements des matériaux ou encore, au design des produits. Chacun de ces domaines de compétences sont à l'origine de l'enrichissement permanent des gammes.

La capacité d'innovation et de savoir-faire trouve sa reconnaissance dans l'obtention de certains marquages produits traduisant le respect de normes qualitatives comptant parmi les plus contraignantes : les normes américaines « ANSI » et européennes « DIN ». ainsi que des rigoureuses normes allemandes « VDE » et « VPA ».

Au regard des budgets consacrés à la R&D, à la veille technologique menée tant en interne, que chez les clients, ou par le biais de prestataires externes, TOOLUX estime être à même de continuer à faire évoluer sa gamme de produits en l'enrichissant au gré de l'apparition des dernières technologies et dernières normes en vigueur.

5.1.5 Risques liés à la capacité d'adaptation de la Société à une forte croissance

La société connaît une croissance soutenue. La poursuite d'une telle croissance dépend en partie de la capacité de la Société à gérer l'évolution du volume d'activité, à adapter ses moyens de production, à intégrer de nouveaux collaborateurs et à faire évoluer l'organisation. Si la direction de la Société venait à rencontrer des difficultés sérieuses pour gérer efficacement cette croissance, le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de la Société pourraient être affectés négativement.

5.1.6 Saisonnalité de l'activité

Le domaine d'activité sur lequel intervient TOOLUX ne se caractérise par aucune saisonnalité très marquée à l'exception toutefois des mois d'octobre et novembre qui connaissent de manière usuelle, une activité très soutenue du fait de l'approche des fêtes de fin d'année.

Par rapport aux autres mois de l'année, le surcroît d'activité constaté en octobre et novembre se situe dans une fourchette de 15 à 25%.

Sur un plan organisationnel, un recours à la main d'œuvre occasionnelle (CDD, intérimaires...) s'avère nécessaire durant toute cette période de « sur-activité ». Les différentes sources d'approvisionnements du Groupe permettent également de faire face aux pics d'activité et d'assurer aux clients les mêmes délais de productionse fournir en matière première nécessaire et de répondre ainsi aux commandes clients.

Enfin, le groupe a la possibilité de sous-traiter intégralement certaines commandes auprès de partenaires de longue date, répondant à la charte qualité TOOLUX.

5.2 Risques liés au fonctionnement de la Société

5.2.1 Risques liés à la dépendance à l'égard de collaborateurs clés

Un des éléments moteurs de la croissance est la qualité de son équipe de direction et des autres collaborateurs clés, la perte de ces personnes pouvant affecter l'activité.

Le succès de la Société dépend de la capacité de l'équipe de direction, des principaux commerciaux, du personnel technique à exercer efficacement leur activité, individuellement et comme représentant de l'entreprise. Si la Société venait à perdre les services de l'un de ces collaborateurs clés, y compris les designers, les responsables de production, elle pourrait rencontrer des difficultés pour remplacer l'une de ces personnes dans des conditions satisfaisantes.

La réussite de la Société dépend aussi de sa capacité à attirer, former, garder et motiver des techniciens hautement qualifiés, des commerciaux et du personnel d'encadrement.

La Société ne peut donner aucune assurance quant à la poursuite par les collaborateurs clés de leur collaboration en son sein. Leur indisponibilité prolongée ou leur départ pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

5.2.2 Risques informatiques

Au niveau informatique, un logiciel ERP a été créé en interne afin d'assurer au mieux la gestion de la production. Aujourd'hui, le logiciel est développé en externe en étroite collaboration avec les équipes managériales de TOOLUX. Un administrateur informatique est chargé spécifiquement de la mise à jour de l'ERP, du suivi et du contrôle de la production en temps réel. Ce logiciel permet à la société de connaître au Yuan près le coût de production de chacun des outils fabriqués ou sous-traités. Le logiciel constitue un véritable outil de gestion et de décision pour les dirigeants. Des sauvegardes logicielles journalières sont automatisées sur un double disque dur.

Vu les procédures de sauvegarde et de protection du système d'information mis en place, TOOLUX estime ne pas être soumis à un risque informatique majeur pouvant avoir des conséquences défavorables sur son activité, ses résultats et sa situation financière même si aucune garantie à 100% ne peut être assurée quel que soient les moyens mis en œuvre.

5.3 Risques commerciaux

5.3.1 Risques clients

Avec un portefeuille clients de près de 80 comptes, TOOLUX estime n'être confronté à aucun risque de dépendance vis-à-vis de l'un d'entre eux compte tenu de la composition du chiffre d'affaires :

Contribution au chiffre d'affaires des principaux clients	2006	2007	30 juin 2008
Premier client	11,1%	13,2%	19,3%
Cumul des 5 plus importants clients	55,5%	62,6%	54,0%
Cumul des 10 plus importants clients	77,2%	81,7%	83,5%

Ces pourcentages sont à relativiser car établis à partir de données comptables. Les grossistes et distributeurs /distributeurs chinois sont considérés comme les clients. Toutefois, chacun d'entre eux est l'interface de plisiers dizaines de clients économique finals.

TOOLUX n'est que très peu confronté à des problèmes de solvabilité de ses clients dans la mesure où la quasi intégralité de son chiffre d'affaires est réalisé auprès de grands distributeurs chinois qui fournissent eux-mêmes de grands réseaux de distributions spécialisés (se reporter au 7.2.2.1...).

Par ailleurs, en terme de financement, le Groupe a mis en place un cycle de financement des commandes permettant de réduire le risque d'impayés. Ce cycle prévoit en général, un acompte de 30% de la commande pour les nouveaux clients, exigé avant le démarrage de la production. En revanche, aucun acompte n'est exigé pour les clients habituels. Ces derniers bénéficient également

d'un délai de paiement du solde de la commande de 45 jours à compter de l'expédition. Pour les nouveaux clients, en fonction de la qualité des échanges durant la phase de production, un paiement intégral pourra être demandé avant livraison.

Le crédit client moyen constaté est de l'ordre de 45 jours de CA.

5.3.2 Risques fournisseurs et/ou partenaires

La plupart des fournisseurs sont des sociétés chinoises implantées dans la même région que TOOLUX. La société estime qu'elle n'est pas dépendante d'un fournisseur quelconque.

Contribution au chiffre d'affaires des principaux fournisseurs	2006	2007	30 juin 2008
Premier fournisseur	15,0%	12,3%	13,6%
Cumul des 5 plus importants fournisseurs	48,2%	38,3%	48,2%
Cumul des 5 plus importants fournisseurs	75,0%	70,4%	76,5%

En outre, de manière générale, le responsable des achats signe des contrats long terme (1 an) n'incluant aucun engagement de quantité avec ses fournisseurs afin principalement de ne pas subir les fluctuations de prix de l'acier et du plastique.

Les contrats prévoient un délai de paiement de 50 jours pour l'intégralité de la facture à compter de la livraison (aucun acompte n'est requis).

5.4 Risques juridiques

5.4.1 Risques liés à la réglementation applicable

Risques commerciaux sur les marchés émergents

La société TOOLUX exerce la totalité de ses activités opérationnelles en Chine. D'après la Banque Mondiale, la Chine est l'un des cinq plus grands marchés émergents de la planète avec l'Inde, l'Indonésie, le Brésil et la Russie (*Source : Rapport annuel de la Banque mondiale daté du 31 décembre 2005*). Les investisseurs doivent donc être conscients que la société TOOLUX s'expose potentiellement à plus de risques, notamment des risques d'ordre légal, économique et politique, que si elle exerçait ses activités dans un marché plus développé. Par ailleurs, les économies émergentes évoluent plus rapidement que celles des pays plus développés et les informations contenues dans le présent document peuvent donc vite devenir obsolètes. De même, les investissements dans les marchés émergents ou dans des sociétés qui opèrent sur des marchés émergents sont plus risqués et font face à plus de spéculation que dans les marchés plus développés. Ils conviennent mieux en ce sens à des investisseurs avertis, capables d'apprécier avec justesse les risques encourus. Il est vivement recommandé aux investisseurs de consulter leurs conseillers juridique et financier avant de prendre une décision d'investissement.

Effets potentiellement dommageables de l'instabilité économique en Chine sur les activités de TOOLUX

Les réformes économiques menées en Chine ont dans l'ensemble été un succès. Cependant, ce succès est tout relatif car l'histoire prouve qu'il est impossible d'assurer un développement économique stable à plus long terme. Compte tenu des mutations rapides qu'elle connaît, l'économie de la République Populaire de Chine (RPC) s'expose à de nombreux risques : net déclin du produit intérieur brut, hyperinflation, devise instable, fort ratio endettement/PIB, système bancaire peu performant qui ne fournit pas suffisamment de liquidités aux entreprises nationales, hausse du chômage alimentée par la privatisation des sociétés d'État, coût croissant des problèmes environnementaux, notamment de la pollution atmosphérique, de l'érosion des sols et de la baisse constante de la nappe phréatique, pour ne citer que ceux-là. La survenance de l'un ou de plusieurs de ces facteurs de risques pourrait avoir un impact négatif considérable sur les activités, la situation financière et les résultats de TOOLUX.

Effets particulièrement dommageables des fluctuations de l'économie mondiale sur l'économie chinoise

L'économie chinoise est sensible aux replis de marché et aux renversements de conjoncture dans le monde. Comme on l'a vu par le passé, des problèmes financiers ou un accroissement des risques perçus par les investisseurs qui souhaitent investir en Chine ou dans d'autres pays émergents pourraient décourager les investissements étrangers en Chine et faire subir aux entreprises des contraintes de liquidités.

Conséquences de l'inadéquation des infrastructures en Chine sur les activités de TOOLUX

Par comparaison avec les pays développés, la Chine n'est pas dotée d'infrastructures entretenues et adéquatement financées. Sont particulièrement touchés par ce manque d'investissement, les réseaux routier et ferroviaire, les systèmes de production et de transport d'électricité, les systèmes de télécommunication et le parc immobilier. Les activités sur le marché intérieur pourraient pâtir du mauvais état des infrastructures, engendrant coûts supplémentaires, interruptions d'activité ou retards, autant de facteurs pouvant avoir un impact négatif considérable sur les activités, la situation financière et les résultats de TOOLUX.

Incohérences et doutes entourant les lois fiscales régionales et le dispositif légal en RPC

TOOLUX œuvrant exclusivement en Chine, ses activités sont principalement régies par la législation chinoise. Le processus de constitution d'un cadre normatif en Chine est encore en cours et le dispositif légal est encore considéré comme sous-développé, comparativement à celui de la plupart des pays occidentaux. En particulier, le droit des sociétés et les dispositions légales protégeant les droits des actionnaires ainsi que l'accès à l'information sont moins aboutis et confèrent une protection inférieure à celle que connaissent les sociétés constituées en France ou dans d'autres États membres de l'EEE. Les caractéristiques suivantes, qui sont propres à la Chine, constituent des facteurs d'incertitude pour les activités de TOOLUX :

- incohérences au sein de et entre la constitution, la législation nationale, les décrets gouvernementaux, les décisions, résolutions et ordonnances régionales, ministérielles et gouvernementales, et d'autres dispositions légales ;
- règles et réglementations locales, régionales et nationales contradictoires ;
- manque d'uniformité dans la dénomination des différents textes de loi, au niveau des gouvernements locaux et des ministères ; manque d'orientations juridiques et administratives pour l'interprétation de la législation ;
- absence d'un mécanisme rigoureux de contrôle et d'équilibrage entre les différents paliers de gouvernement ;
- inexpérience relative des juges et des tribunaux dans l'interprétation des lois ;
- pouvoir discrétionnaire des autorités gouvernementales, susceptible de se traduire par des mesures arbitraires, telles que des suspensions ou des résiliations d'autorisations ou de licences d'exploitation ; procédures collectives encore peu pratiquées et pouvant donner lieu à des abus ; et
- différences d'application des règles selon les autorités locales.

En outre, un grand nombre de lois, de réglementations et d'obligations légales n'ont été adoptées que récemment par les autorités locales et centrales. En raison du manque de précédents, des incertitudes entourent donc leur mise en œuvre, leur interprétation et leur exécution. Ainsi, selon l'organisme gouvernemental qui traite le cas ou la manière dont la demande est présentée, TOOLUX pourrait très bien être victime d'une interprétation moins favorable de la Loi que ses concurrents. De plus, les délais de résolution des litiges en Chine sont extensibles, ce qui entraîne des frais juridiques supplémentaires et contraint les sociétés de détourner leur attention et leurs ressources de leurs objectifs. De même, le flou juridique qui prévaut en Chine amoindrit la protection dont devraient bénéficier les parties à un litige. La survenance de l'un ou de plusieurs de ces facteurs de risques pourrait avoir un impact négatif considérable sur les activités, la situation financière et les résultats de TOOLUX.

Difficulté pour TOOLUX de faire valoir efficacement ses droits devant les tribunaux du fait du manque d'indépendance et de l'expérience limitée du pouvoir judiciaire, des problèmes d'exécution des jugements et du pouvoir discrétionnaire des autorités chinoises en la matière

Le système judiciaire chinois n'est probablement pas aussi indépendant et aussi imperméable aux influences économiques, politiques et nationalistes que ses équivalents européens. On peut affirmer qu'il manque, dans une certaine mesure, de moyens tant humains que financiers. Les tribunaux étant financièrement dépendants du pouvoir local, certains juges tendent parfois à favoriser les entreprises locales et les intérêts économiques des municipalités ou des provinces dont ils relèvent. Dans certains cas, les tribunaux n'ont pas ou peu d'expérience en droit des affaires. Les lois et la jurisprudence en RPC ne sont pas toujours facilement accessibles au public ou présentées de manière à faciliter la compréhension. Il arrive parfois qu'il soit difficile, en pratique, d'exécuter les jugements. Les décisions de justice en Chine peuvent être imprévisibles et ne constituent pas forcément des sanctions efficaces. Toutes ces incertitudes s'appliquent également aux droits de propriété.

L'expropriation ou la nationalisation de Shaoxing Sanding Tools Co Limited et de Zhejiang Sanding Tools Co Limited., l'acquisition de tout ou partie de son actif, éventuellement sans compensation proportionnelle, pourrait avoir un impact négatif considérable sur les activités de TOOLUX.

Difficulté d'obtenir la reconnaissance et l'exécution des jugements en Chine

Les actifs de TOOLUX sont pour l'essentiel situés en Chine et la totalité des membres de la direction y résident. TOOLUX est une société de portefeuille qui ne se livre pas directement à des activités d'exploitation. Bien que la France et la Chine aient signé, le 4 mai 1987, un traité bilatéral d'entraide judiciaire qui est entré en vigueur le 8 février 1988 et qui prévoit la reconnaissance et l'exécution des jugements rendus par les tribunaux français (à la suite par exemple de réclamations que les investisseurs formuleraient à l'égard du présent prospectus), il peut être difficile en pratique pour les investisseurs d'obtenir l'exécution d'une demande de signification ou d'une décision judiciaire à l'encontre de TOOLUX ou de ses actifs, ou d'un membre de sa direction en Chine, puisqu'aucun cas de jurisprudence fondé sur ce traité n'a jusqu'ici été rendu public.

Restrictions éventuelles sur les prises de participation des sociétés étrangères dans des sociétés chinoises

Depuis son adhésion à l'OMC en 2001, la Chine a entrepris de supprimer certaines mesures de contrôle des investissements commerciaux et d'ouvrir certains secteurs jusque là fermés aux investissements étrangers. Même si la Chine a respecté la plupart des engagements qu'elle a pris en entrant dans l'OMC, dans les faits les investisseurs étrangers font encore face à certains obstacles, les lois et les réglementations nouvellement promulguées ou modifiées n'étant pas toujours uniformément appliquées sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, rien n'assure que le gouvernement chinois ne va pas durcir sa position vis-à-vis des investisseurs étrangers dans des domaines où il n'a pas pris d'engagement à titre de membre de l'OMC et que les contrôles effectués par les instituts de protection de l'environnement ne vont pas évoluer.

Évolution possible du statut fiscal de TOOLUX, de la législation fiscale ou de son interprétation

La nouvelle Loi sur l'impôt des sociétés de la RPC est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Les dispositions fiscales, et leur interprétation en ce qui a trait aux investissements dans la société TOOLUX, pourraient évoluer de manière défavorable dans l'avenir. Ainsi, les taux d'imposition et les exonérations pourraient subir des modifications. Les régimes préférentiels et les taux réduits d'imposition cités dans le présent Prospectus sont ceux qui ont cours actuellement et varient selon les circonstances. Toute modification défavorable future du statut fiscal de TOOLUX, de la législation fiscale ou de son interprétation pourrait influencer sur la valeur des investissements détenus par la Société, sur sa capacité à rémunérer ses actionnaires et/ou sur la valeur nette des dividendes.

Les dispositions du présent Prospectus relatives au régime d'imposition de TOOLUX et des investisseurs de la Société sont basées sur la législation et les pratiques fiscales en vigueur, et peuvent être sujettes à changement. En outre, le régime fiscal applicable en Chine pourrait évoluer et affecter négativement les bénéfices après impôt de Shaoxing Sanding Tools Co Limited et Zhejiang Sanding Tools Co Limited. La quasi-totalité des bénéfices d'exploitation du TOOLUX étant générés par les sociétés Shaoxing Sanding Tools Co Limited et Zhejiang Sanding Tools Co Limited qui sont

assujetties aux lois fiscales chinoises, les incertitudes décrites précédemment pourraient avoir un impact négatif considérable sur les activités, la situation financière et les résultats de TOOLUX.

5.4.2 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle

La marque « TOOLUX » a été créée en 2004. La Société prévoit de développer la commercialisation sous cette marque pour la clientèle professionnelle.

Selon la loi chinoise, les brevets, marques déposée, noms de domaine et droits d'auteur (le copyright) enregistrés auprès du Bureau de Droit de Propriété intellectuelle sont protégés par le droit de propriété intellectuelle.

Les droits de propriété d'intellectuels, comme le savoir-faire, le secret d'affaires, le nom d'une société, ne sont pas enregistrés auprès du Bureau de Droit de Propriété intellectuelle et ne sont pas protégés.

Toutefois TOOLUX mène une politique de protection de sa propriété intellectuelle, tant en Chine qu'à l'international, sans pour autant que celle-ci ne soit automatique.

Concernant, le nom des sociétés opérationnelles, ces dernières les ont enregistrés auprès de l'administration locale de l'Industrie et du Commerce. Les noms Zhejiang Sanding et Shaoxing Sanding sont donc protégés. Toutes autres personnes morales désireuses d'utiliser et d'enregistrer dans sa raison sociale le terme de Sanding verra refuser sa demande par décision de l'administration locale de l'Industrie et du Commerce.

A ce jour, le Groupe a engagé de nombreux dépôts de brevets et marques et est d'ores et déjà titulaire de 14 brevets (se reporter au 12.2).

Le groupe bénéficie également de licences d'exploitation exclusives de brevets. (Se reporter au 12.2)

5.4.3 Assurances

Les assurances souscrites par Shaoxing sont les suivantes :

N°	Description of policy	Period of Cover	Amount of Cover	Premium	Claim	Name of insurance firm
1	Vehicle insurance	24 August 2008 to 23 August 2009	420,000 RMB	2,351 RMB	No	China Pacific Property Insurance company Ltd
2	Vehicle insurance	24 August 2008 to 23 August 2009	110 000 RMB	800 RMB	No	China Pacific Property Insurance company Ltd
3	Comprehensive property insurance for machine and equipments	12 July 2008 to 11 July 2009	4,097,957 RMB	3,688 RMB	No	China United Property Insurance company Ltd

Certains actifs ne sont pas assurés du fait d'une valeur résiduelle très faible comparée aux primes d'assurances proposées.

Les principales assurances souscrites par la société Zhejiang sont :

N°	Description of policy	Period of Cover	Amount of Cover	Premium	Claim	Name of insurance firm
1	Comprehensive property insurance for its permanent assets (1)	17 July 2008 to 16 July 2009	2,640,000 RMB	2,112 RMB	No	China United Property Insurance company Ltd
2	Comprehensive property insurance for its permanent assets (1)	18 August 2008 to 17 August 2009	4,290,000 RMB	3,432 RMB	No	China United Property Insurance company Ltd
3	Comprehensive property insurance for its permanent assets (1)	18 August 2008 to 17 August 2009	2,145,000 RMB	1,716 RMB	No	China United Property Insurance company Ltd
4	Comprehensive property insurance for its permanent assets (1)	23 August 2008 to 22 August 2009	1,260,000 RMB	1,008 RMB	No	China United Property Insurance company Ltd
5	Comprehensive property insurance for its permanent assets (1)	4 July 2008 to 3 July 2009	15,000,000 RMB	13,500 RMB	No	China United Property Insurance company Ltd
6	Comprehensive property insurance for its permanent assets (1)	22 July 2008 to 21 July 2009	16,500,000 RMB	1,320 RMB	No	China United Property Insurance company Ltd

(1) Ateliers appartenant à la société

Toutes les polices d'assurances mentionnées ci-dessus ont été automatiquement reconduites.

Les polices d'assurance couvrent le feu, les explosions, les catastrophes naturelles (telles que la foudre, les pluies torrentielles, les inondations, ouragans, cyclones, tempêtes de neige, coulées de boues) et toutes les pertes d'exploitation directes relatives au non-approvisionnement en eau ou en gaz, ainsi que les pertes d'exploitation directes relatives aux mesures raisonnables et indispensables mises en oeuvre pour empêcher la diffusion de désastres.

Les sociétés Shaoxing et Zhejiang fournissent à leurs salariés une assurance sécurité sociale comme l'exige législation chinoise. L'assurance couvre (jusqu'au 28 mars 2009) la société jusqu'à 158 salariés pour une somme maximum de 2 370 K RMB (franchise de 10,8 K RMB).

La Société estime que les polices d'assurance décrites ci-dessus couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés.

Bien qu'elle soit assurée contre les principaux risques (logistiques, équipements et autres immobilisations), la société ne peut pas garantir que sa couverture actuelle en matière d'assurances est suffisante pour faire face à toutes les actions qui pourraient être intentées contre elle ; elle ne peut pas garantir non plus qu'elle sera toujours en mesure d'obtenir, ou de conserver, une couverture à des conditions acceptables, ni que les polices souscrites lui permettront d'être correctement couverte vis-à-vis de toute responsabilité future. De surcroît, la défense de la société contre des actions de cette nature pourrait accaparer une part importante des ressources de ses dirigeants, ternir sa réputation et entraîner des coûts juridiques importants.

5.5 Faits exceptionnels et litiges

Se reporter au paragraphe 21.6.

5.6 Risques financiers

5.6.1 Risque de change

TOOLUX n'est pas confronté au risque de change dans la mesure où 100% de ses approvisionnements et charges et 100% de son chiffre d'affaires sont réalisés en monnaie locale (RMB).

5.6.2 Risque de taux

Comme la plupart des PME chinoises, TOOLUX n'a pas accès aux crédits long terme.

Au 31 décembre 2007, TOOLUX ne disposait d'aucune dette à long terme mais d'un endettement court terme net (dettes bancaires minorées des disponibilités) d'environ 24,3 MRMB (soit 2,4 M€), sur une base consolidée. A fin 2006, l'endettement court terme net s'élevait à environ 1,6 M€.

L'endettement court terme net au 30 juin 2008 s'élève à 2,25 M€.

La Société n'a recours à aucun instrument financier en matière de couverture du risque de taux.

L'incidence sur les comptes 2007 d'une variation de l'ordre de +/-1% des taux d'intérêts est estimée à environ 24 106 €.

5.6.3 Risque de liquidité

La Société dispose des financements court terme suivants :

Type	Period of Cover	Amount	Mortgaged Property	Name of bank
Credit Line Agreement - Credit Facility	July 2, 2007 to June, 25 2009	20 000 KRMB	not applicable	Shengzhou of Bank of China
Agreement of Mortgage	August 17, 2007 to August 16, 2009	1 430 KRMB	3979 m ² Workshop at the value of 3 580 KRMB	Shengzhou of Bank of China
Agreement of Mortgage	August 17, 2007 to August 16, 2009	2 860 KRMB	Workshop at the value of 5 720 KRMB	Shengzhou of Bank of China
Agreement of Mortgage	July 16, 2007 to July 15, 2009	6 210 KRMB	4907 m ² Workshop at the value of 440 KRMB and 3 land use rights at the value of 7 430 KRMB	Shengzhou of Bank of China
Agreement of Mortgage	December 19, 2007 to December 18, 2009	730 KRMB	2052 m ² Workshop at the value of 1 840 KRMB	Shengzhou of Bank of China
Deposit Receipt Pledge Contract		2 000 KRMB	1 800 KRMB as pledged property to guarantee the loan	Shengzhou of Bank of China

En juin 2008, les financements court terme autorisés et utilisés par le groupe sont les suivants :

Credit	Amount	Annual Rate	Guarantee (*)	Valid Period
Shengzhou Branch of Bank of China	5 410 KRMB	6,8985%	Zhejiang Sanding provided its property as mortgaged property with mortgage n°713106337, n° 7131071244 and n° 7131071243	June 11, 2008 to Sept. 10, 2008
Shengzhou Branch of Bank of China	1 800 KRMB	6,8985%	Zhejiang Sanding provided its property as mortgaged property with mortgage n° 7131071244	May 19, 2008 to Sept 18, 2008
Shengzhou Branch of Bank of China	3 000 KRMB	6,8985%	Xu Ji'nan, Xu Zhiming and Xu Xueming and Shengzhou Shanzhe Real Estate Co Ltd provided suretyship of joint and several liability with a guarantee contracts n°713106337 and n° 7131071244	May 26, 2008 to Sept. 25, 2008
Shengzhou Branch of Bank of China	1 000 KRMB	7,722%	idem and several liability with the contract 7131071243	August 28, 2007 to August 27, 2008
Shengzhou Branch of Bank of China	1 000 KRMB	8,019%	idem and several liability with the contract 7131071243	Sept. 25, 2007 to Sept. 24, 2008
Shengzhou Branch of Bank of China	2 860 KRMB	7,524%	Zhejiang Sanding provided its property as mortgaged property with mortgage n° 7131071322	August 20, 2007 to August 16, 2008
Shengzhou Branch of Bank of China	1 430 KRMB	7,524%	Zhejiang Sanding provided its property as mortgaged property with mortgage n° 7131071323	August 20, 2007 to August 16, 2008
Shengzhou Branch of Bank of China	730 KRMB	8,217%	Zhejiang Sanding provided its property as mortgaged property with mortgage n° 7131071503	December 21, 2007 to Dec. 19, 2008
Shengzhou Branch of Bank of China	1 800 KRMB	6,075‰ per months	Loan guaranteed by deposit receipt pledged contract n° 0708666	November 8, 2007 to Oct. 15, 2008

Pour chaque emprunt court terme Xu Ji'nan, Xu Zhiming et Xu Xueming se sont portés cautions et des garanties de dettes.

Le 25 janvier 2008, la société Zhejiang Sanding Tools s'est porté garant pour le compte de la société Shengzhou Shiguang Clothes Co pour un prêt de 8 millions de Yuan qu'elle a souscrite auprès de la banque Shengzhou Branch of Industry and Commerce Bank of China (contrat n°2008NSZ B Z0020).

En septembre 2008, Shengzhou Shiguang Clothes Co., et Shengzhou Qiandai Tie Weaving Co., Ltd ont apporté leur contre garantie à Zhejiang Sanding Tools à la garantie précitée, prévoyant que Zhejiang Sanding sera en droit de demander le remboursement à Shengzhou Qiandai Tie Weaving Co., Ltd après avoir engagé la responsabilité en garantie, si Shengzhou Shiguang Clothes Co., Ltd ne rembourse pas sa dette à l'échéance comme stipulé au contrat principal.

Au 30 juin 2008, la trésorerie du Groupe est de 1,46 M€, soit environ 14,6M RMB.

5.6.4 Risque actions

Compte tenu de la nature de ses placements (exclusivement des SICAV), la Société estime ne pas être confrontée à ce type de risque.

5.6.5 Risque lié au projet d'introduction en bourse

- **Inscription à la cote d'un marché non réglementé :**

Les titres faisant l'objet de la présente Offre ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites respectivement aux paragraphes 1.4 et 22.2.9 du présent Offering Circular.

- **Absence de cotation préalable et risque de liquidité limitée**

Les actions de la Société n'ont fait l'objet d'aucune cotation avant son introduction en Bourse. Il n'est pas possible de garantir l'existence d'un marché liquide pour les actions ni qu'un tel marché, s'il se développe, perdurera. Le prix des actions de la Société, dans le cadre de son introduction en Bourse, sera déterminé sur le fondement de critères qui peuvent ne pas correspondre aux performances futures des cours. Le cours qui s'établira postérieurement à l'introduction en Bourse est susceptible de varier significativement par rapport à ce prix. Si un marché liquide pour les actions de la Société ne se développe pas, la liquidité et le cours des actions pourraient en être affectés.

6 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

6.1 Histoire et développement de la société

6.1.1 Dénomination sociale de la société

TOOLUX SANDING SA

6.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est enregistrée au Luxembourg sous le numéro 142 041 (section B).

6.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée au Luxembourg sous la forme de société anonyme, le 2 octobre 2008.

La Société a été constituée pour une durée illimitée, sauf dérogation ou dissolution anticipée.

6.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration, régie par le droit luxembourgeois.

Le siège social de la Société est situé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg). L'adresse du site web est www.toolux.com.

6.1.5 Événements marquants dans le développement de la société

- **1992 :**

Création de l'usine Shenzhou Gong Sheng Plastic products, qui devient par la suite Sanding Tools. Elle produit principalement des tournevis pour le compte d'OEM.

- **1999 :**

Création de l'entreprise Shenzhou Sanding Tools Company Limited avec un capital de 500 000 RMB. En octobre 2002, Shenzhou Sanding Tools Co.,Ltd change de denomination et devient Zhejiang Sanding Tool Co.,Ltd.

- **2000 :**

Les produits respectent les normes VÜE.

- **2001 :**

Obtention de la certification ISO 9001, qui atteste d'un système de gestion de qualité.

Lauréat du « Credit Company of AAA »

Augmentation de capital de 500 000 RMB à 5 millions RMB.

Dépôt de la marque TOOLUX le 21 septembre 2001.

- **2002 :**

Les produits répondent aux exigences des normes VDE (normes allemandes)

Les sociétés opérationnelles investissent plus de 700 000 \$, dans des chaînes de production de tournevis et des équipements industriels.

Récompenses obtenues : - « Zhejiang Excellent Publicity brand »
- « Star Glory »
- « Outstanding Contribution Award »
- « Annual Good-Sale Products »
- « Advanced Party Branch »
- « Annual Economic Development Award »

- **2003 :**

Récompense : « Shaoxing Famous Brand ».

Publication d'un magazine mensuel « Voice of Sanding »

- **2004 :**

Les produits bénéficient du marquage aux normes allemandes VPA.

Récompenses : - « Zhejiang Outstanding Recommended Brand »
- « 2004 Annual Star Glory »

Augmentation de capital de 5 millions de RMB à 15 millions de RMB.

- **2005 :**

1^{er} Mars : Augmentation du capital de Shaoxing Sanding pour atteindre un montant de 1 712 200 \$
Shaoxing Sanding investit 2 120 000 \$ pour accroître ses capacités de production de tournevis.

Récompenses : - « Large Taxpayers in Ganlin »
- « Annual New Star Enterprise »
- « Shaoxing Well-known Brand »
- « Credit quality of AAA China Enterprise »
- « Credit Contract Enterprise »

- **2006 :**

Intègre le Top 10 des entreprises à Ganlin et reçoit notamment plusieurs récompenses telles que :

- « Annual Advanced Party Branch »
- « Annual Hardware Innovation Award in China ».

- **2007 :**

La société reste dans le Top 10 des entreprises à Ganlin.

L'entreprise intègre le Top 10 des entreprises qui coopèrent avec les écoles à Shenzhou (elle investit notamment dans la construction d'un collège) et est récompensée comme :

- « Zhejiang Well-known Brand »
- « Annual Credit Enterprise »

Les ventes dépassent 100 millions de RMB dont 10MRMB imputés à Zhejiang Sanding et 91,5 MRMB à Shaoxing Sanding.

- **2008 :**

Intègre le Top 30 des entreprises de Shenzhou et obtient les distinctions suivantes :

- « Annual Inspection-free Enterprise »
- « China Well-known Brand ».

La société est située dans la ville de Ganlin, en Chine, dans la province de Zhejiang, proche de Shanghai.



6.2 Investissements

6.2.1 Principaux investissements réalisés

Les principaux investissements engagés sur les deux derniers exercices concernaient :

- 1,8 million de Yuans relatif à la construction d'une vitrine d'exportation (en 2006) ;
- 1,43 million de Yuans pour des équipements de production (en 2006) ;
- 4,95 millions de Yuans en 2007 principalement alloués à l'installation et aux agencements.

6.2.2 Investissements en cours

Les investissements en cours nécessaires à la croissance concernent principalement l'augmentation des capacités de production.

6.2.3 Investissements à venir

TOOLUX Sanding ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs dans les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

7 APERCU DES ACTIVITES

7.1 Brève introduction

Fondée en mars 1992 à Shengzhou en Chine, TOOLUX créée, fabrique et commercialise à travers le monde, une très large gamme d'outillage à main dont le tournevis constitue le produit phare (près de 80% du CA consolidé proforma 2007). A usage tant professionnel (garages, artisans etc.) que domestique, les outils TOOLUX allient ergonomie et esthétique avec fiabilité et qualité, celles-ci étant matérialisées par l'obtention des labels de qualité parmi les plus exigeants au monde (DIN, VDE en Allemagne, VPA et respect de la norme américaine ANSI).

Durant ces dix premières années, TOOLUX avait un pur statut de fabricant intervenant exclusivement en OEM pour le compte de grandes surfaces spécialisées ou encore, de fabricants. C'est au début des années 2000 que la société a engagé un virage stratégique majeur en se dotant d'une équipe de recherche & développement. Grâce aux moyens mis en œuvre et aux talents de ses équipes, TOOLUX a alors développé toute une gamme d'outils haut de gamme innovants démontrant ainsi un véritable savoir-faire. TOOLUX est alors devenu dès 2004, un acteur à part entière à même de concevoir et commercialiser ses propres gammes d'outils au lieu de n'intervenir qu'en simple sous-traitant. En trois ans, TOOLUX s'est imposé parmi les acteurs de référence du marché de l'outillage haute et moyenne gammes. Près de 13,4 % du CA consolidé 2007 a été généré par les gammes TOOLUX.

Dans la mesure où l'essentiel des ventes est porté par la moyenne gamme sous les marques MDD ou MDF qui jouissent d'une moindre notoriété, on peut envisager un fort développement et une croissance importante de la marque TOOLUX (produit haut de gamme à prix compétitif) et des marques de MDD qu'elle fabrique.

En 2007, TOOLUX a enregistré une progression de 14,6% de son CA qui a atteint 9,71 M€(soit plus de 100 MRMB) dont 13,4% généré par les gammes sous la marque TOOLUX. Le résultat net de 1,95 M€ (soit près de 20 MRMB) a doublé par rapport à 2006 (hors prise en compte du goodwill en 2006). Forte de près de 43 collaborateurs à temps complet et de près de 150 intérimaires, TOOLUX réalise l'intégralité de ses ventes à l'export du fait de son positionnement privilégié dans les hautes et moyennes gammes qui restent chères pour les consommateurs chinois.

Le projet d'introduction en bourse s'inscrit dans une pure logique industrielle qui vise à doter la Société des moyens financiers lui permettant une accélération de son développement. L'entreprise entend d'abord augmenter ses capacités de production aujourd'hui insuffisantes pour répondre à une demande croissante et mettre au point de nouvelles lignes destinées à la production de gammes de tournevis électriques sur lesquelles le bureau d'innovation s'est fortement investi depuis 2007. Ensuite, afin de développer les ventes d'outils sous la marque TOOLUX, la Société engagera une politique de communication et de marketing soutenue. Enfin, TOOLUX s'attachera à renforcer son réseau de commercialisation en augmentant le nombre d'intermédiaires ce qui devrait se trouver facilité par le développement de la notoriété, de la marque et l'élargissement de l'offre, à des outils électriques.

De manière plus générale, ce projet contribuera également au renforcement de la notoriété et de la crédibilité de l'entreprise sur un plan international, enjeu majeur dès lors que la totalité de l'activité est réalisée à l'étranger.

7.2 Une large gamme de produits destinée à une clientèle internationale

7.2.1 Une offre la plus large

L'offre commerciale de TOOLUX consiste en de larges gammes d'outils principalement destinés au vissage et au serrage et à usage tant professionnel que domestique. Même si l'offre comprend des clés à pipes, clés multifonctions, des embouts, des truelles ainsi que des accessoires (gants, sacs de rangement et transport...), le produit phare du groupe est le tournevis qui à lui seul, a généré près de 85% du chiffre d'affaires consolidé 2007.

Commercialisés sous marque propre « TOOLUX » ou en OEM sous marques fabricants ou de distributeurs, les produits peuvent être packagés soit unitairement, soit en set de plusieurs produits identiques mais de tailles différentes ou encore, en boîte à outils.

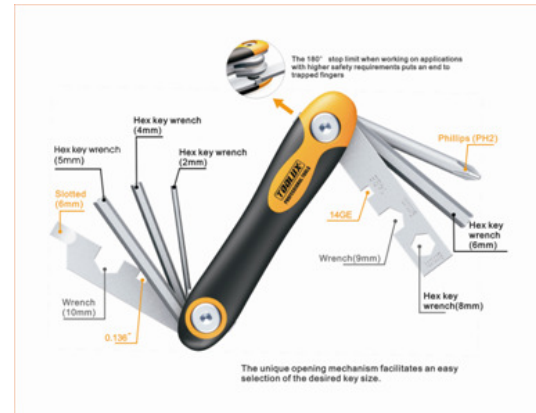
Tous fabriqués à partir d'une structure en acier traité, ils bénéficient d'une garantie anti-corrosion et anti-casse de 6 mois.



Tournevis TOOLUX



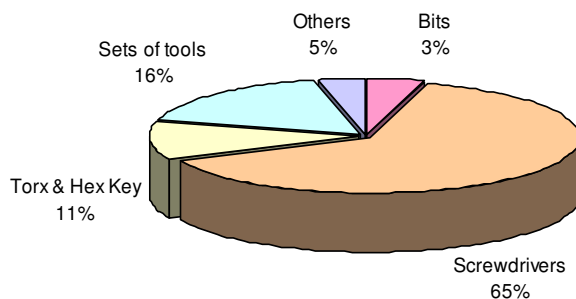
Set de tournevis



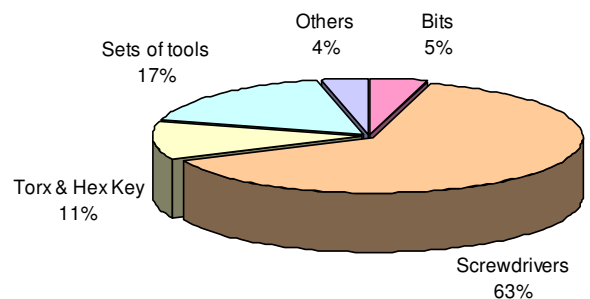
Clé multifonction TOOLUX

Malgré une progression très forte du chiffre d'affaires entre 2006 et 2007, soit + 14,60 % pour atteindre 9,71M€ en 2007, la contribution relative des principales familles de produits au cours des trois derniers exercices est demeurée relativement stable comme le montrent les graphiques ci-dessous :

Breakdown of family products in 2005

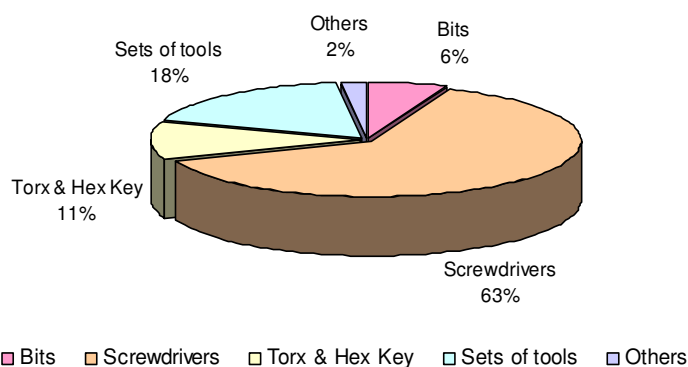


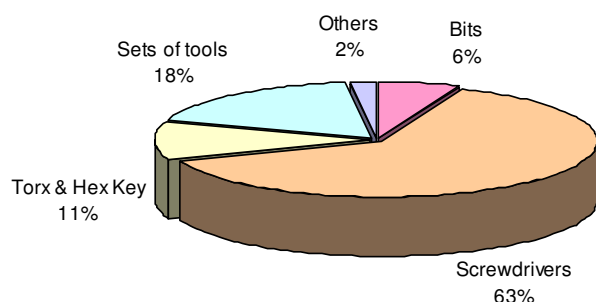
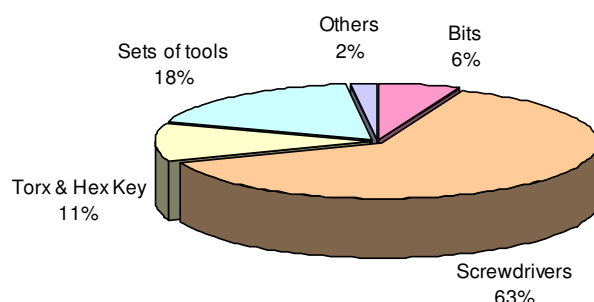
Breakdown of family products in 2006



■ Bits ■ Screw drivers ■ Torx & Hex Key ■ Sets of tools ■ Others ■ Bits ■ Screw drivers ■ Torx & Hex Key ■ Sets of tools ■ Others

Breakdown of family products in 2007

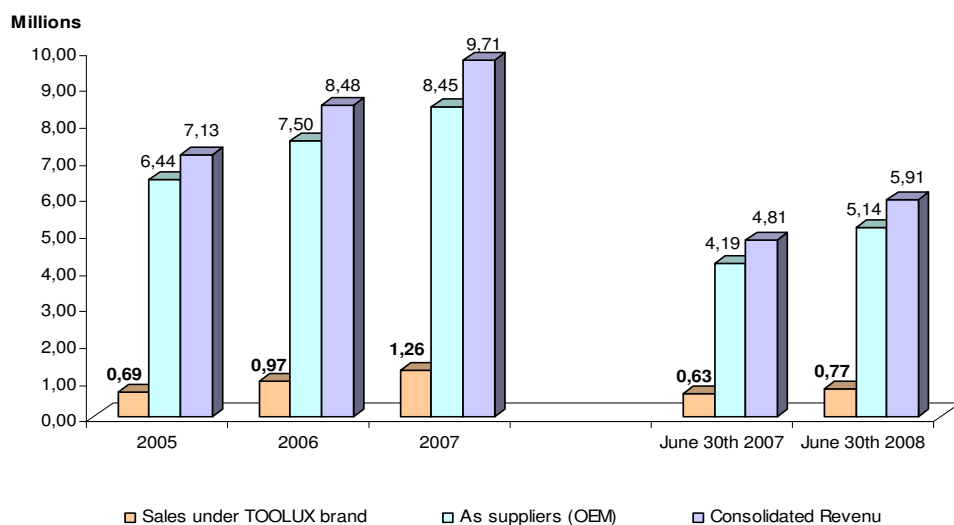


Breakdown of family products
in june 30th 2007Breakdown of family products
in june 30th 2008

■ Bits ■ Screw drivers ■ Torx & Hex Key ■ Sets of tools ■ Others ■ Bits ■ Screw drivers ■ Torx & Hex Key ■ Sets of tools ■ Others

En termes de positionnement commercial, TOOLUX adresse plus particulièrement la haute et moyenne gamme mais peut également répondre à des demandes spécifiques clients sur certains articles « 1^{er} prix- entrée de gammes » même si cela ne constitue pas une priorité.

Majoritairement réalisées en OEM sous des marques de distributeurs ou de fabricants, les ventes sous marque propre TOOLUX ont atteint 13% du CA consolidé 2007. Résolument tourné vers une politique de marque, TOOLUX considère la croissance des ventes sous marque propriétaire comme un axe stratégique majeur afin de bénéficier rapidement d'un mix produit à plus forte valeur ajoutée.

Breakdown of Sales
(en €)

En termes d'analyse par gamme de prix, les ventes ont évolué comme suit :

en K€	2005	2006	2007	30 juin 2007 (*)	30 juin 2008
TOOLUX					
- Entrée de gamme	-	-	-	-	-
- Moyenne gamme	325,00	415,56	606,52	300,55	369,05
- Haut de gamme	360,00	559,13	656,13	325,14	399,24
TOTAL SOUS MARQUE TOOLUX	685,00	974,69	1 262,65	625,70	768,29
OEM					
- Entrée de gamme	712,50	822,73	972,15	481,74	591,53
- Moyenne gamme	2 963,80	3 319,04	3 650,29	1 808,87	2 221,11
- Haut de gamme	2 763,70	3 359,08	3 827,61	1 896,74	2 329,01
VENTES EN OEM	6 440,00	7 500,84	8 450,05	4 187,35	5 141,65
TOTAL	7 125,00	8 475,53	9 712,70	4 813,04	5 909,94

(*) données non auditées

La présente version française est une traduction libre de l'Offering Circular établi en anglais.
Seule la version anglaise de ce document fait foi.

Il en ressort d'une part que 90% du CA est concentré sur les hautes et moyennes gammes et que de 2005 à 2007, le CA sous marque TOOLUX est passé de 9,6% à 13,0 %

Le chiffre d'affaires est réalisé exclusivement à l'export.

En K€	2005	2006	2007	30 juin 2007 (*)	30 juin 2008
Embouts	345,00	315,35	186,46	92,40	113,46
Tournevis	185,00	385,43	598,08	296,37	363,92
Clés	785,00	947,06	1 075,67	533,04	654,52
Boîtes à outils	1 165,00	1 443,62	1 739,72	862,10	1 058,58
Autres	4 645,00	5 384,05	6 112,77	3 029,13	3 719,47
Chiffres d'affaires	7 125,00	8 475,53	9 712,70	4 813,04	5 909,94

(*) données non auditées



Torx & Hex key (9 ou 7 pieces)



Set d'outils TOOLUX



Embouts (bits)



Set de tournevis interchangeable



Set de tournevis de précision



Spatules (accessoires)



Accessoires (others)

(truelles, couteaux à bois, gants, sacs et sacoches)



TOOLUX Showroom

7.2.2 Des intermédiaires chinois pour une clientèle internationale

TOOLUX ayant opté pour un mode de commercialisation indirecte, il y a lieu de faire une distinction entre les clients finaux qui sont des professionnels de la fabrication ou de la commercialisation d'outillage, et les clients au sens comptable du terme.

7.2.2.1 Une clientèle mondiale

Les quelques 180 clients finaux sont pour l'essentiel des réseaux de distribution spécialisés mais compte également quelques fabricants. Peuvent ainsi être cités :

- Aux Etats-Unis : STANLEY, HOMEDEPOT, SEARS
- Au Royaume-Uni : B&Q, DRAPER, BLACK & DECKER
- En France : BRICO DEPOT, CASTORAMA, SAINT-GOBAIN
- En Australie : CRESCENT, SUPERCRAFT, CLARKE
- Au Mexique : SANTUL, TRUPER, KNOVA



CLARKE



DRAPER



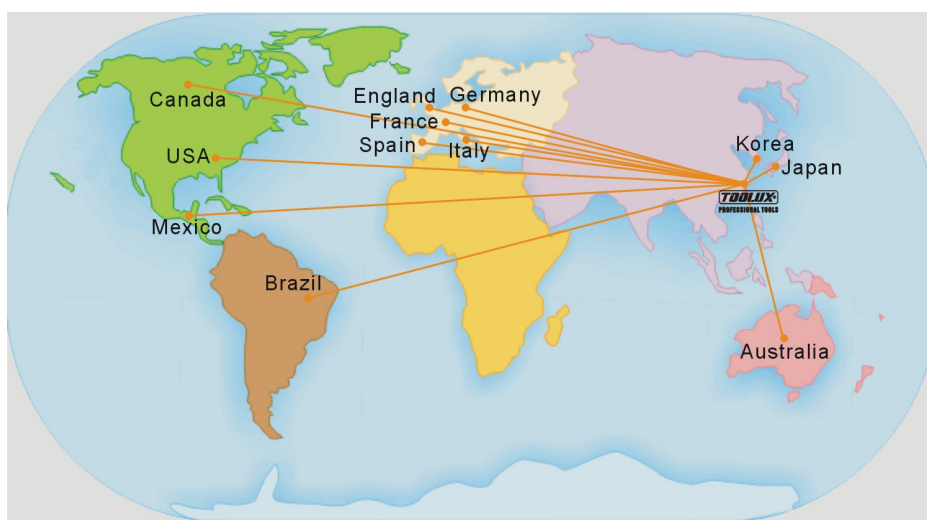
STANLEY



B&Q

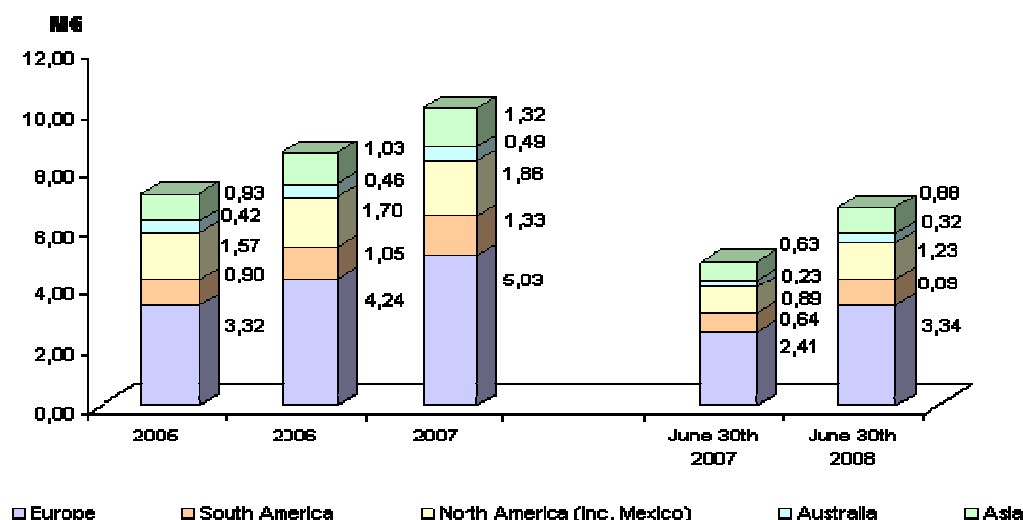
Aucun client n'est contractuellement lié à des engagements de volumes toutefois, aucune commande inférieure à environ 3 500 € n'est acceptée. Même si cela varie en fonction des articles commandés, cela représente pour chaque commande, un minimum d'environ 1000 à 1500 pièces. Sans pour autant parler de récurrence, TOOLUX a réussi à acquérir la confiance de ses clients qui pour bon nombre d'entre eux affichent une ancienneté de plus de 5 ans.

Les clients finaux sont présents sur 5 continents et 12 pays, dont les 7 principaux pays sont : les USA, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, le Mexique, l'Australie et le Japon.



Le graphique ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé par grandes zones géographiques. Il en ressort une contribution prépondérante de l'Europe toujours supérieure à 50%.

A 100% export company



De par leur nature, les clients de TOOLUX présentent peu de risque de solvabilité. De plus, la Société a mis en place un cycle de financement des commandes permettant de limiter le risque d'impayés.

Même si un léger pic est constaté sur le dernier trimestre en vue des fêtes de Noël, l'activité de la société n'est pas véritablement confrontée à une saisonnalité marquée des commandes (se reporter au paragraphe 5.1.6).

7.2.2.2 Un réseau de ventes indirectes

TOOLUX ayant fait le choix de ne commercialiser son offre que de manière indirecte, la force commerciale interne du groupe s'avère limitée en nombre de collaborateurs pour ne compter que six commerciaux et un manager. Ces derniers gèrent en effet un portefeuille d'environ 70 agents et de distributeurs non exclusifs tous de nationalité chinoise. Chaque commercial gère un portefeuille de clients non répartis sur des critères de zones géographique ou de famille de produits mais en fonction d'un mix entre l'ancienneté du commercial et des spécificités même du distributeur ou agent concerné (nature et implantations de ses clients finaux, types de produits commandés, ancienneté de la relation commerciale avec le groupe...).

A titre d'exemple, un des distributeurs est le contact en France, d'un réseau d'enseignes regroupant principalement Castorama, B&Q, Screw Fix et Brico Dépôt. TOOLUX est un des premiers fournisseurs de ce réseau en produit de visserie et leur fournit près de 60% des outils à main proposés en magasin.

Alors que TOOLUX entretient des relations commerciales avec environ 60 intermédiaires, les cinq plus actifs d'entre eux ont généré environ 62% du CA consolidé 2007. En revanche, aucun client final n'a représenté en 2007, plus de 13,2 % des ventes du groupe (se reporter à la partie « Facteurs de risques »).

Le choix de disposer d'un réseau de commercialisation indirecte permet ainsi à TOOLUX de :

- Ne pas être en direct avec le client final, simplifiant ainsi la gestion des commandes et la logistique relative aux livraisons (expéditions, opérations de dédouanement, etc.) ;
- Maîtriser ses coûts commerciaux internes tout en bénéficiant d'un large réseau de distributeurs et d'agents.
- Préserver son autonomie en n'accordant presque aucun contrat d'exclusivité aux clients finaux ;
- Réaliser des économies d'échelle dans la commercialisation (démarchage, marketing, publicité, etc.),

- Et ne pas être confronté directement à d'éventuels conflits d'intérêts entre des clients finaux, la plupart étant tous concurrents entre eux.

TOOLUX entretient un mode de relation commerciale similaire d'un intermédiaire à l'autre, à savoir :

- Aucune exclusivité n'est accordée à l'un d'entre eux,
- TOOLUX conserve le contrôle du prix de vente final. En règle générale, TOOLUX fixe le prix de vente à son intermédiaire à qui le montant est exclusivement facturé en monnaie chinoise. Ce dernier reste alors libre de déterminer le prix de revente au client final dans une fourchette au préalable définie en accord avec le groupe. De manière usuelle, une marge de l'ordre de 5 à 8 % est conservée par l'intermédiaire en fonction notamment des volumes commandés. Dans certains cas (volumes inhabituels, nouveau client avec fort potentiel), une négociation au cas par cas et autorisée par TOOLUX peut permettre au distributeur de sortir de cette fourchette ;
- Les conditions de paiement sont définies par TOOLUX, à savoir en règle générale :
 - Un acompte de 30% de la commande pour les nouveaux clients est exigé avant le démarrage de la production mais aucun n'est exigé pour les clients habituels ;
 - Pour le solde du paiement, un délai de 45 jours à compter de l'expédition est accordé aux clients fidèles. Pour les autres, en fonction de la qualité des échanges durant la phase de production, un paiement intégral pourra être demandé avant livraison

7.2.3 Une relation de proximité avec les clients finaux

Malgré le choix d'une commercialisation indirecte, TOOLUX s'attache à entretenir une relation de proximité avec ses clients finaux pour toujours être au fait de leur besoins et de leurs attentes. Outre les nombreuses visites de clients sur le site de production en vue d'auditer la qualité de ce dernier, cette proximité s'exprime pour l'essentiel lors du développement de nouveaux outils ou l'amélioration de certains d'entre eux. A titre d'exemple, lors de l'enrichissement du catalogue, la nature des échanges est la suivante :

Phase de Prévente : Une fois qu'un nouveau produit est finalisé par le département R&D, l'équipe commerciale envoie par mail aux clients finaux, un pré-catalogue des nouveautés pour recueillir leur avis.

Un client intéressé par un des produits peut alors suggérer des modifications sur le design ou toutes autres caractéristiques. Une phase d'échanges s'instaure alors avec le département R&D jusqu'à la finalisation du nouveau produit (définition de la fiche technique inclus). A contrario, si aucune marque d'intérêt n'est perçue, le projet concerné est abandonné.

La Vente : A réception du bon de commande, un devis est établi puis transmis au client accompagné d'un cahier des charges et une notice d'explication. Une fois encore, même à ce stade, le client peut demander certaines modifications sur le produit.

Après accord entre les services techniques ou achats du client et l'équipe commerciale de TOOLUX, un échantillon de produits est envoyé au client avec les documents de contrôles qualité et de résistances. Une fois l'accord défini reçu, la fabrication est lancée, puis, la livraison effectuée.

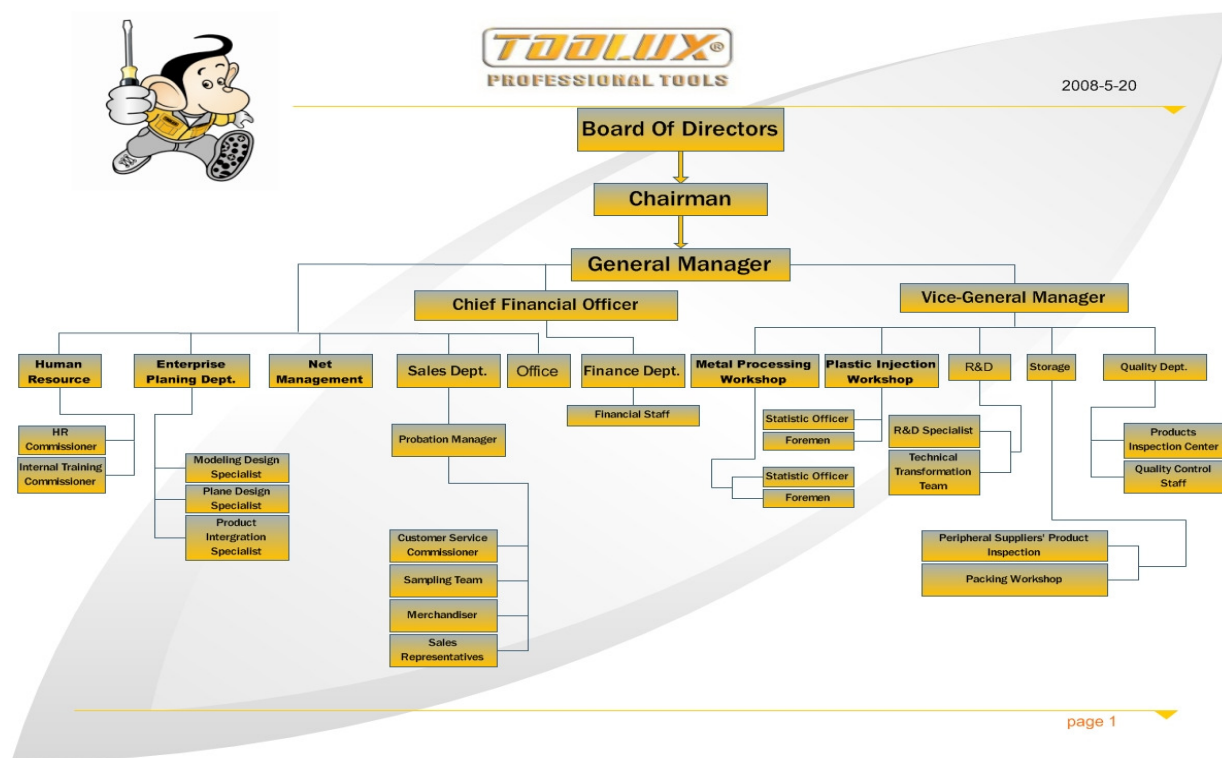
La Post-Vente : Environ dix jours après la livraison, un contact, voire une visite chez le client est faite par TOOLUX afin de s'assurer de la satisfaction de ce dernier et prendre en compte son feed-back. La société s'engage alors à apporter les améliorations souhaitées (petits défauts de fabrication, délais d'approvisionnement trop long...).

TOOLUX a réussi au travers ce mode de fonctionnement à construire de solides partenariats avec ses clients. Elle a su les fidéliser en leur proposant des outils de haute qualité, répondant à leurs attentes spécifiques. Le carnet de commandes offre une visibilité de l'ordre de 2 mois.

7.3 L'organisation opérationnelle

Composée de deux entités opérationnelles outre la holding de tête, TOOLUX compte 43 collaborateurs à plein temps et a recours de manière structurelle, à des collaborateurs intérimaires pour le département production. L'organigramme ci-dessous présente les grandes fonctions

opérationnelles étant entendu que sur un plan strictement juridique, l'ensemble de celles-ci sont réparties à travers deux entités juridiques historiques du groupe : Shaoxing et Zhejiang toutes deux détenues indirectement à 100% par TOOLUX.



L'efficacité de cette organisation réside à la fois dans un outil informatique particulièrement performant et une culture d'entreprise forte qui au sein d'une entreprise chinoise revêt une importance que les standards Français et européens ont du mal à appréhender.

► **Un ERP sur mesure :** TOOLUX ayant depuis longtemps compris que l'efficacité passait par une maîtrise des coûts et une informatisation performante, un ERP a été développé pour les besoins spécifiques du groupe. Il couvre l'ensemble de la chaîne en passant par la comptabilité analytique par produit, la gestion commerciale jusqu'à la gestion du réseau de sous-traitants. A ce jour, cet ERP est sous la responsabilité d'une équipe informatique interne qui bénéficie également du support de deux sociétés de développement externe. Un administrateur informatique est chargé spécifiquement de la mise à jour de l'ERP, du suivi et du contrôle de la production en temps réel. La comptabilité analytique est particulièrement performante et permet de connaître au Yuan près le coût de production de chacun des outils qu'ils soient fabriqués en interne ou sous-traités. L'ERP s'avère alors être un outil de gestion et de décision performant pour les dirigeants qui maîtrisent alors parfaitement leurs marges.

► **La culture d'entreprise :** Depuis de très nombreuses années, TOOLUX s'est attachée à développer une culture d'entreprise forte afin de fédérer l'ensemble des collaborateurs autour d'un projet commun. L'objectif ambitieux des dirigeants de TOOLUX étant de renforcer cette construction culturelle, de nombreux moyens y sont consacrés : création d'un journal d'entreprise (appelé littéralement la « voix de TOOLUX ») afin d'associer les employés à la vie de la société, des séances de formation pour améliorer le savoir-faire et stimuler les équipes, des réunions d'échanges afin de maintenir la bonne ambiance et le bon esprit au sein de l'entreprise.

Les recrutements réalisés par TOOLUX sont fondés sur 2 principes :

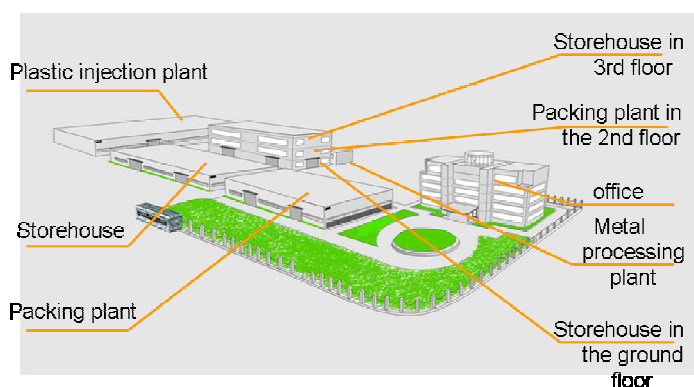
- La venue d'hommes et de femmes qualifiés et compétents issus d'autres sociétés, et,
- La formation et l'épanouissement du personnel interne.

Convaincus que le personnel constitue la plus grande richesse de l'entreprise, les dirigeants de TOOLUX considèrent l'enrichissement de cette culture d'entreprise comme un véritable enjeu.

Leur devise : « la culture d'entreprise d'aujourd'hui est l'économie de demain ».



Forte de ses nombreux atouts, TOOLUX est devenue en 16 ans, la plus importante unité de production de tournevis en Chine et une des plus importantes et innovantes d'Asie. TOOLUX dispose aujourd'hui d'un site de 55 000 m² où sont regroupées toutes les fonctions opérationnelles et où certains ateliers sont loués à des sous traitants. Le site représente un investissement cumulé d'environ 50 MRMB, soit environ 4,7 M€.



7.3.1 Le département R&D

Résolu à s'engager dès 2003 sur la voie du progrès technologique, TOOLUX s'est doté d'un département R&D afin de s'imposer comme un fabricant à part entière disposant de sa propre gamme au lieu de n'intervenir que comme simple sous-traitant. Fort de 15 personnes équipées d'outils informatiques performants (CAO), le département d'Innovation et Recherche est structuré en trois équipes.

Une équipe en charge des évolutions technologiques, basée au siège social à Shengzhou, travaillant sur la résistance des matières et la technologie des produits et les deux autres basées à Shanghai et à Hangzhou spécialisée sur l'ergonomie, le design et l'esthétisme des produits et sur les tendances de la mode du marché.

Le but de ce département Innovation et Recherche est de constamment proposer au client des solutions adaptées à leurs attentes et des produits innovants à haute valeur ajoutée. TOOLUX a ainsi déjà déposé à ce jour une quarantaine de brevets dont l'essentiel porte sur des aspects d'ergonomie et esthétique mais aussi de l'utilité et de la forme des modèles.

Le bureau de R&D assure les missions suivantes :

- Développement de nouveaux produits et de leurs principales variables dont la forme, l'ergonomie, les couleurs, les matières, le tout en étroite relation avec les départements achat, production et commercial.
- Conception des notices techniques de chaque nouvelle référence (chartre et cahier des charges) destinées au département production ainsi qu'aux sous-traitants intervenants sur certaines gammes d'outils.

Chaque année près de 50 produits sont développés en interne par les équipes de R&D dont près de 40 suite à des demandes clients. En effet, forte de cette capacité d'innovation, TOOLUX s'est également imposé comme partenaire technologique de ses clients. En effet, le bureau R&D assure ainsi la conception de nouveaux produits à la demande de certains clients. Ces derniers transmettent alors un cahier des charges aux équipes de conception. Une fois finalisé, un projet est transmis informatiquement aux clients avec toutes les indications techniques et caractéristiques. Après une phase d'échanges aboutissant à d'éventuels ajustements, puis à la validation du produit par le donneur d'ordre, un prototype est fabriqué. Le délai de conception jusqu'à la validation peut prendre jusqu'à 35 jours selon la nature du produit.

Une fois la production et la conception du nouveau produit (issu de la demande d'un client) finalisées, le client en est le propriétaire et la société ne peut le vendre à un tiers.

Sous réserve d'engagements de volumes d'achat, TOOLUX peut alors accorder une exclusivité temporaire aux clients donneurs d'ordres pendant une année. Un contrat décrivant les conditions de l'engagement est rédigé afin de protéger les intérêts de chacune des parties.

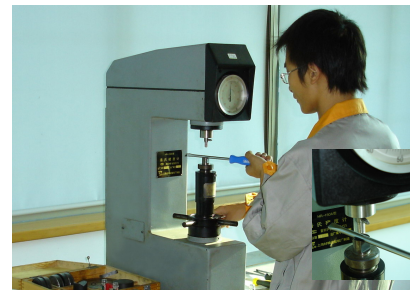
Le bureau de R&D assure aussi les phases de tests :



***Machine de test de corrosion
par jet de sel***



« Torsiometre »



***Appareil de contrôle
de résistance et de dureté***

Au titre des deux derniers exercices, le budget R&D était de 2 M RMB en 2006 et 3 M RMB en 2007 soit approximativement 200 K€ en 2006 et 300 K€ en 2007.

L'excellence des équipes ont conduit TOOLUX à obtenir toutes les principales certifications de qualité européennes et américaines sur ses produits phares. Les produits de TOOLUX ont été contrôlés par des organismes internationaux et ont atteint voire même dépassé la norme américaine « ANSI » et celle de l'UE « DIN ». Les produits ont été certifiés ISO 9001 et peuvent également bénéficier du marquage aux normes allemandes « VDE » et « VPA ».

Les techniques de pointe et une qualité irréprochable sont les clés de la réussite des produits TOOLUX.

7.3.2 Les approvisionnements

Cette direction compte 2 collaborateurs placés sous la direction d'un des trois principaux actionnaires.

Hormis le matériel industriel, les tiges d'acier usinées et les granulés de plastique constituent l'essentiel des achats. En fonction des outils, le coût des matières premières peut représenter de 50% à 60% alors que la charge liée à la main-d'œuvre représente un coût de l'ordre de 15% à 20% des coûts de production.

L'acier est un alliage de fer et de carbone. Sa résistance mécanique fluctue en fonction du dosage en carbone. On distingue 2 grandes familles d'acier : les aciers alliés et les aciers non-alliés. Il y a alliage lorsque les éléments chimiques autres que le carbone sont additionnés au fer selon un dosage minimal variable pour chacun d'eux. Il n'y a donc pas un acier mais plusieurs aciers dont un pouvant être inoxydable et incassable. C'est principalement la qualité de cet alliage qui fait la qualité et la résistance du produit et qui s'avérera déterminant ainsi que le design dans la classification d'un produit entre : entrée de gamme, moyenne ou haut de gamme.

L'intégralité des achats est effectuée auprès de prestataires chinois lesquels sont, implantés dans la même région que TOOLUX. Même si TOOLUX passe par des intermédiaires pour commander ses matières premières, c'est la société elle-même qui choisit ses fournisseurs. Cette proximité permet de limiter les délais d'approvisionnement et d'acheminement entre 2 jours et 30 jours maximum, et donc, d'optimiser la gestion de stocks de matières premières (1 mois de stock) pour contenir le besoin en fond de roulement et de faciliter les retours, le cas échéant, en cas de problèmes de qualité. En effet, les matières entrant en stock font l'objet de contrôle qualité préalable par tests sur échantillon.

Plusieurs sources d'approvisionnements sont identifiées pour chaque matière première afin de prévenir toute rupture même si l'acier et les granulés ne sont que très peu concernés par d'éventuels risques de pénurie. La Chine est notamment le plus important pays producteur d'acier (36,4% de la production mondiale 2007 selon l'International Iron and Steel Institute IISI), loin devant le Japon, les Etats-Unis, la Russie et la Corée du Sud.

De manière générale, le responsable des achats signe des contrats annuels n'incluant aucun engagement de quantité avec ses fournisseurs afin principalement de ne pas subir les fluctuations de prix de l'acier et du plastique. En revanche, ils définissent un délai de paiement de 50 jours pour l'intégralité de la facture à compter de la livraison, l'absence d'acompte à payer et un paiement exclusivement en monnaie locale. Se référer au paragraphe 5.6.1 « Facteurs de risques ». En cas de plus forte fluctuation des prix des matières premières, un ajustement des conditions de prix (à la hausse ou à la baisse) est prévu.

TOOLUX s'attache à fidéliser ses fournisseurs qui deviennent en quelque sorte des partenaires. Bon nombre d'entre eux entretiennent des relations commerciales depuis plus de 5 années.

7.3.3 La production

Réalisée uniquement sur commandes et après réception d'un premier acompte (pour les nouveaux clients), la production est en fonction des produits commandés effectuée au sein du site de Shengzhou, soit sous-traitée partiellement ou totalement auprès de partenaires locaux.

Concentrant ses investissements et efforts sur les familles à plus forte valeur ajoutée, TOOLUX produit intégralement ses outils sous marque propre et n'internalise que la production des outils haut de gamme pour lesquels le groupe intervient en sous-traitants. Le reste de la production est externalisée auprès d'un réseau de partenaires sous-traitants dont certains sont installés sur le site même de TOOLUX.

7.3.3.1 La production sous traitée

La production des commandes d'outils d'entrée de gamme et moyenne gamme est confiée à des prestataires externes installés à proximité immédiate du groupe. Pour les premiers prix, l'externalisation est intégrale alors que pour la moyenne gamme, TOOLUX peut assurer des étapes d'assemblages à partir de composants réalisés en revanche par les sous-traitants.

En fonction des volumes et du planning des commandes, la production est assurée par un ou plusieurs sous traitants pour les périodes les plus chargées (octobre - novembre) ou les commandes les plus importantes. Chaque équipe travaille huit heures par jour et six jours par semaine, néanmoins, afin de répondre au plus vite aux commandes de ses clients, la société TOOLUX peut imposer à ses sous traitants des délais de production extrêmement courts. En général, le délai accordé est de 40 jours.

Malgré un process de sélection rigoureux de ses sous traitants, TOOLUX réalise également de nombreux contrôles qualité des produits finis.

Le process habituel est le suivant :

- Analyse des capacités de production et de la qualité de la production ;
- Transmission d'un cahier des charges précis au sous-traitant en vue de la réalisation d'un prototype ;
- En fonction du niveau de respect du cahier des charges, la production de la commande sera ou non confiée au sous-traitant.
- A l'issue de l'exécution de la commande, TOOLUX réalise un contrôle qualité par échantillon lors de la livraison.
 - Si le contrôle fait apparaître un ou plusieurs défauts de fabrication (résistance, matières...), la commande est intégralement refusée et le sous traitant produit à nouveau la commande.
 - Si la qualité s'avère satisfaisante, la livraison est acceptée puis expédiée aux clients concernés.

Grâce à la rigueur apportée au processus de sélection, dans la quasi-totalité des cas, les contrôles qualité menés sont positifs. A titre d'exemple, en 2007, TOOLUX n'a constaté que 3 à 5% de rebus dans la totalité des produits sous-traités. En outre, 5 à 6 prestataires sont « référencés » depuis plusieurs années matérialisant ainsi la volonté de la société de s'entourer de partenaires de qualité et d'établir des relations de confiance réciproques. La production sous-traitée a représenté en 2006 et 2007, respectivement 53% et 55% de la production vendue.

7.3.3.2 Un département production intégré

L'intégralité de la production des outils haut de gamme est réalisée en interne par TOOLUX quelle que soit la marque sous laquelle ils seront commercialisés, ce qui en 2007, a représenté au total, 12 types de produits et environ 100 milles produits ou coffrets ou jeux de produits.

Sous la responsabilité d'un directeur d'usine, les équipes de production sont structurées en 4 ateliers successifs (voir ci-dessous). Au sein de chaque atelier, des chefs d'équipes encadrent les ouvriers. Tous sont intéressés financièrement aux quantités fabriquées.

a) Découpe et préparation de l'acier

Cet atelier constitue le premier atelier de la chaîne de production dont la fonction consiste à découper, poinçonner, puis meuler les tiges d'acier usinés afin de répondre aux caractéristiques techniques de chaque outil (taille, forme, dimension...).



Découpe des tiges d'acier



Poinçonnage de la pièce

Les différentes épaisseurs de tiges sont coupées sur le poste de découpe. Chaque coupe est ensuite poinçonnée puis meulée sur un ou plusieurs postes successifs en fonction de la complexité de l'outil. La pièce passe ensuite au poste de mise en forme (arrondissement ou torsion de la pièce...) avant d'être reprise sur un poste de finissage ou cette dernière sera contrôlée et affinée.



Meulage de la pièce



Mise en forme de la pièce

Après découpe, la société ne compte qu'environ 3% de perte de métal.

Cette première étape est réalisée exclusivement manuellement. La société dispose d'un des plus importants outils de production d'Asie. « L'automatisation » de la chaîne de production (découpeuses, poinçonneuses, meuleuses, etc) est maximale.

b) Traitements de la pièce d'acier

Les pièces d'acier une fois contrôlées et affinées sont soumises à une chaîne de traitement dont la durée sera fonction de la nature de l'outil :

- Traitement anticorrosion : certaines pièces tremperont dans des bacs de traitement anti-corrosif de 15 à 30 jours.
- Nettoyage ;
- Traitement pour la résistance ;
- Traitement thermique pour stabiliser et fixer les traitements (passage en four haute température).

Ces étapes sont en grande partie automatisées à partir de la chaîne (voir photos ci-dessous), toutefois 6 personnes travaillent sur cet atelier. Le traitement représente une étape importante dans la fabrication et la production de l'outil. Les dosages des produits chimiques durant les traitements s'avèrent déterminants dans la qualité du futur outil (résistance, anti corrosion...).



Entrée de la chaîne de traitement



Bassin de la chaîne de traitement

c) Fabrication de la structure plastique du produit

Lorsqu'il s'agit d'outillage à main comme les tournevis ou de clés multifonction, la pièce d'acier devra ensuite être assemblée à une structure plastique moulée en interne. Ces structures ainsi que les moules sont dessinés, développés et les prototypes sont élaborés par le laboratoire de recherche et de développement.

La société achète la matière plastique en granulés qui sont ensuite fondus dans un des quarante fours de la société. Puis, le plastique fondu est injecté dans des moules afin d'obtenir des coques plastiques. A noter qu'en cas de défaut dans la coque produite, celle-ci peut être refondue et réutilisée limitant ainsi la perte de matière plastique de 1 à 1,5%.



Alimentation en granulé de plastique



Elaboration de la coque plastique

La coque plastique est ensuite manipulée sur un nouveau poste. Afin de permettre une meilleure prise en main de l'outil par l'utilisateur et de lui assurer un confort, une injection de plastique plus souple et plus malléable est réalisée. Cette deuxième injection est le résultat de recherche du département R&D. La structure plastique est alors finalisée et prête à l'assemblage avec l'acier.

d) Assemblage du produit et conditionnement

La dernière étape consiste en l'assemblage du produit et à son conditionnement. C'est dans deux autres ateliers, sur 4 chaînes ou près de 100 personnes peuvent travailler simultanément, que les éléments sont assemblés puis directement conditionnés.



Assemblage et conditionnement



Produits conditionnés

Une fois le conditionnement réalisé, les produits sont alors acheminés jusqu'au port de Shanghai par des transporteurs et sont expédiés systématiquement « Free On Board ». La production n'est lancée qu'après que la commande ait été confirmée, TOOLUX ne dispose quasiment pas de stocks de produits finis. Les ateliers sont régulièrement visités par les principaux donneurs d'ordres.

7.3.4 Un contrôle qualité omniprésent

Le Groupe dispose à ce jour du plus important système de contrôle qualité du pays sur son métier. De l'entrée des matières premières à la sortie des produits finis, tout est contrôlé sous des critères rigoureux. Près de 50% des collaborateurs contribuent à ce contrôle qualité.

7.3.5 Le marketing

Le département marketing a la responsabilité des actions commerciales et de la réalisation d'outils commerciaux. Ainsi, TOOLUX participe régulièrement aux principaux salons professionnels tels que Cologne, Canton et Las Vegas. En septembre 2008, TOOLUX participera au plus grand salon professionnel de l'outillage à Shanghai ***China International Hardware Show 2008, powered by PRACTICAL WORLD*** ou elle dispose d'un stand d'environ 200 m².

Le budget marketing annuel est de l'ordre de 0,2 MRMB.

De nombreux outils de commercialisation sont définis, réalisés et régulièrement mis à jour :

- Au premier chef, un catalogue général et de multiples catalogues par familles de produits,
- Des supports de vente,
- La réalisation de stands pour les salons,
- Un film d'entreprise,
- Une présence régulière dans la presse spécialisée.

Destinés aux clients et distributeurs/agents, TOOLUX dispose sur son site de deux show-rooms distincts, l'un dédié aux produits sous marque propre, l'autre réservée à son offre en tant que sous-traitant.

Dès l'exercice 2008, la Société souhaite engager les actions nécessaires afin d'accroître la notoriété de la société et de la marque commerciale TOOLUX afin de conforter la contribution de cette dernière au chiffre d'affaires de la société.

7.4 Stratégie

Fort de ses acquis, TOOLUX entend poursuivre sa stratégie de conquête de marché. Afin de pouvoir répondre au mieux à la demande du marché, les axes de développement prioritaires sont les suivants :

- ***L'augmentation des capacités de production*** : La mise en place d'une nouvelle chaîne de production de têtes de tournevis s'avère indispensable au regard d'une demande croissante qui ne peut être actuellement entièrement satisfaite ;
- ***La mise en place d'une chaîne de production d'outils électriques (visseuses) dans les 18 prochains mois***. La région de Shengzhou étant reconnue pour son savoir-faire en matière de fabrication de moteurs électriques miniatures, le bureau de R&D travaille depuis plusieurs mois à la mise au point d'une gamme de tournevis électriques haut de gamme. Sur ce marché, les principaux acteurs sont Taïwanais positionnés sur le segment premier prix-entrée de gamme alors que le marché se dirige vers une demande sur le haut de gamme. Cet élargissement de la gamme avec des outils automatiques permettra d'une part à TOOLUX d'accroître ses revenus sur des lignes à plus forte valeur ajoutée.
- ***Le développement du réseau de distribution direct, notamment sous la marque TOOLUX***. La société envisage d'utiliser sa marque pour gagner en notoriété et ainsi conquérir de nouveaux marchés. Les distributeurs sont d'ores et déjà prêts à distribuer des produits électriques.
- ***Des efforts accrus en matière de recherche/développement***. En plus de la qualité de ses produits, TOOLUX souhaite accentuer ses efforts en R&D et design afin de répondre au mieux aux demandes de ses clients et pour progressivement, développer sa politique de marque.

TOOLUX considère l'introduction en bourse sur Alternext Paris comme le meilleur vecteur d'accompagnement de cette stratégie industrielle qui en accélérera le déploiement grâce à ses effets directs et induits. La cotation permettra de doter la Société des ressources financières nécessaires au financement de ses ambitions par le biais d'une levée de fonds concomitante. Mettre en œuvre le plan de développement décrit ci-dessus requiert en effet de renforcer la structure financière de la Société d'une part pour réaliser rapidement les investissements programmés mais aussi pour financer l'évolution du besoin en fonds de roulement que la croissance prévue permet d'anticiper. Par ailleurs,

le fait d'être cotée permettra à la Société le cas échéant, dans le cadre de sa politique de croissance externe, de rémunérer des acquisitions, au moins partiellement en actions. Par ailleurs, l'introduction en bourse confèrera indéniablement une visibilité et donc une notoriété accrue au plan international ce qui s'avère extrêmement important pour une Société réalisant la totalité de ses ventes à l'export et qui peut parfois pâtir de son éloignement géographique vis-à-vis de ses partenaires commerciaux. Elle facilitera également le recrutement de cadres en attirant des talents à même de participer au projet de développement. TOOLUX compte également utiliser les outils de fidélisation du personnel afin de rassembler ses effectifs autour d'un projet motivant et fédérateur.

Enfin, TOOLUX entend profiter de l'opportunité qui lui est donné par ce projet pour se hisser progressivement au niveau des standards européens en matière de corporate gouvernance afin de répondre aux attentes des investisseurs et ainsi, conforter sa crédibilité auprès de la communauté financière en général.

7.5 Le marché

7.5.1 Caractéristiques du marché de l'outillage

Ce marché à échelle mondiale, peut s'analyser en fonction de diverses approches : par nature d'outils (serrage, découpe, frappe, mesurage... etc) ou encore, par le segment de l'outillage à main et l'outillage électrique.

► Un environnement très compétitif :

TOOLUX est positionné sur un marché mature, peu fluctuant, recensant une clientèle utilisatrice très atomisée, où la notoriété des marques et la fidélisation des réseaux de distribution restent déterminantes. TOOLUX évolue donc dans un environnement compétitif fort caractérisé par le leadership de FACOM (Groupe Stanley Works) avec plus de 50% de part de marché, des outsiders tels que SAM (société française créée en 1906 cotée sur Euronext : CA consolidé 2007 : 32,4 M€ pour un résultat net de 1.12 Me, soit une rentabilité de 3,4%), LISI Group ou groupe TIVOLY et la menace d'un nombre limité de fabricants asiatiques. De plus, le marché est régulièrement pénétré par de nouveaux entrants, qui s'adosent à l'offre de pays « low cost » sans être fabricants. Ainsi, bénéficiant actuellement de taux de change très favorables, deux pays asiatiques sont particulièrement concurrentiels : la Chine et Taïwan. Fabriquant à l'origine des produits à faible valeur ajoutée, ils ont su en quelques années démontrer un véritable savoir-faire en proposant aujourd'hui des gammes de très bonne qualité.

► Un environnement économique difficile :

a) Un marché très concentré de l'outillage à main à destination des professionnels

Le marché de l'outillage à main en France, sur lequel intervient TOOLUX, est estimé à 400 M€ (dont 300 M€ dans le professionnel). Avec une part de marché de 3,5% en France, TOOLUX occupe la 3^{ème} place du secteur, derrière Facom (50% de part de marché) et SAM (8%).

Facom, ex filiale du groupe Fimalac, a été racheté en juillet 2005 par la société américaine The Stanley Works. Cette dernière opère dans la production et la réalisation commerciale d'outils à destination des particuliers et des professionnels de l'industrie, de l'automobile et du bâtiment principalement sous les marques Stanley, Facom, Bost et Virax. En 2004, le groupe a généré un chiffre d'affaires consolidé de 411 M€ et de 2 134 M\$ en 2007.

Le solde des parts de marché se partage entre d'autres marques de fabricants (Snap-on, Würth, Mob, Beta, Unior,...), des marques de distributeurs et d'importateurs.

b) Un marché mature, stable

En Europe, le marché de l'outillage à main est stable tant au niveau des volumes que des prix : depuis 2000, et selon l'INSEE, la France souffre de désindustrialisation entraînant un déplacement progressif, de la France vers les pays d'Europe de l'Est, des clients potentiels de TOOLUX.

Une étude XERFI de février 2006 estime que les déterminants de la demande sont les trois facteurs suivants : la production automobile, le secteur de la construction et la consommation des ménages en outillage à main et outillage mécanique.

c) La marque, véritable barrière à l'entrée

Le processus de production est relativement simple et à forte composante en main d'œuvre en raison de la petite taille des séries. La production d'outillage à main peut demander l'utilisation d'infrastructures coûteuses (forge à froid, forge à chaud, traitement thermique, métrologie, traitement des surfaces, injection plastique, etc.) dont l'amortissement nécessite un niveau de production important. Mais cette barrière financière peut être contournée par le recours à la sous-traitance. Si bien que la notoriété de la marque, fondée sur des critères objectifs de qualité et s'appuyant sur un réseau de distribution dense, constitue aujourd'hui une véritable barrière à l'entrée sur le marché de l'outillage à main.

7.5.2 Les tendances du consommateur de bricolage en France

a) La progression des dépenses d'outillage et de matériaux

Les ventes aux ménages de produits de bricolage ont fortement progressé dans les années 80 au rythme annuel de 2,9%. Depuis 1990, l'évolution du budget bricolage (712 € pour la France en 2007) semblerait indiquer que les dépenses pour l'outillage et les matériaux sont relativement cycliques. On retiendra de l'évolution post 98 que l'on s'accorde sur plus de temps libre (35 heures), mais aussi d'une baisse du pouvoir d'achat. Désormais en France 8 personnes sur 10 affirment en 2008 faire du bricolage contre 6 sur 10 en 2006.

Les produits de bricolage s'élargissent progressivement vers les domaines de la décoration et de l'équipement du foyer (activités artistiques, montage de meubles en kit...). Cette diversification est une cause véritable de progression des dépenses des ménages

b) Un consommateur propriétaire et possédant une maison individuelle.

Autre tendance importante, le consommateur est à 60% propriétaire d'une maison individuelle (58,2%) et d'appartements (41,8%). Une statistique importante est l'évolution dans la demande croissante de nouveaux propriétaires (24,1%). Cette typologie s'accroît avec les 35 heures de plus en plus de nouveaux propriétaires achètent des maisons anciennes nécessitant de la restauration.

Les dépenses de gros outillage (pistolet à peinture, perceuse, ponceuse, scie électrique...) sont les plus élevées chez les ménages. Ce sont généralement des hommes de 40 à 55 ans, ouvriers, habitants des petites agglomérations qui disposent de la culture technique nécessaire à leur utilisation. Les dépenses de petit outillage (marteaux, tournevis, pinces, chignole, etc) et d'articles de quincaillerie (colle, enduit, clouterie, chevilles, ciment, plâtre...) présentent un profil nettement moins marqué.

c) Internet et l'outillage

Les ventes d'outils à main sur internet ont été plus longues à démarrer que sur d'autres familles de produits. Depuis quelques mois les ventes sur l'électro portatif de bricolage progressent très vite et devraient bientôt rattraper le retard sur les autres familles de produits proposés sur les différents sites de ventes en ligne.

7.5.3 Les marchés

a) Le marché du tournevis en Europe

Le marché du tournevis européen est un marché représentant plus de 200 millions d'unités vendues par an. Les ventes se répartissent majoritairement entre une dizaine d'acteurs de profils différents : soit des spécialistes du tournevis, soit des fabricants d'outillage généralistes.

Depuis quelques années, le marché se caractérise par une augmentation des volumes de ventes (environ + 10 % en 5 ans) mais d'une baisse des prix (d'environ - 20 % en 5 ans). Cette situation

provient en partie des ventes à bas prix des produits provenant d'importations et des produits MDD (marque de distributeurs).

b) Le marché allemand

L'industrie allemande de l'outillage indique qu'elle connaît une croissance explosive depuis le début de l'année 2007. Rainer Langelüdecke, directeur de l'association professionnelle de l'industrie de l'outillage, a indiqué en novembre 2007 que le secteur avait réalisé au premier semestre un chiffre d'affaires en progression de 13,4 % par rapport à l'année précédente. La demande intérieure a augmenté de 16,9 %, les exportations de 14,7 %. Selon M. Langelüdecke, les ventes d'outillage se sont élevées à 1,6 milliard d'euros entre janvier et juin 2007. L'association est également confiante pour l'ensemble de l'année et pour 2008. En effet, 84 % des fabricants estiment que la conjoncture restera favorable. Depuis le début de l'année 2007, le secteur constate une augmentation de 10 % du taux d'exportation par rapport à la même période de l'année précédente. L'association est surtout préoccupée par les importations à bon marché. En effet, dans le seul domaine artisanal et industriel, 3 500 accidents professionnels sont dus chaque année en Allemagne à des outils défectueux. Selon M. Langelüdecke, ces importations bon marché sont dangereuses en raison de normes de production médiocres, de l'absence de contrôles de qualité et de matières premières de mauvaise qualité. En répondant aux normes allemandes, TOOLUX s'ouvre un important marché

c) Le marché de l'outillage des particuliers

Le marché de l'outillage à main à destination des particuliers est caractérisé par une préférence pour les produits de moyennes gammes, lesquels représentent des produits de bonne qualité dont le niveau de prix est sensiblement inférieur à celui des produits de haut de gamme. La fréquence d'achat et d'utilisation des outils à main revêt un caractère occasionnel. Ce qui engendre un attachement faible à la marque.

d) Le marché de l'outillage des professionnels

Aujourd'hui, les clients professionnels restent plus sensibles aux performances des produits qu'à leurs prix. Les exigences des professionnels en matière de qualité, de précision et de durabilité des outils sont élevées et l'investissement dans la chaîne de production en outillage à main a un coût relativement faible au regard de la valeur de cette production. Pour autant, à moyen terme, la concurrence par les prix pourrait s'accroître. Certaines marques ont délocalisé une partie de leur production en Chine et certains producteurs asiatiques comme TOOLUX sont désormais en mesure de fabriquer des produits dont la qualité se rapproche de celle des produits haut de gamme. Parmi ces producteurs, les marques chinoises KING TONY et TOOLUX sont déjà présentes sur le marché français mais la concurrence reste pour le moment limitée et ne s'exerce que sur des courtes gammes.

7.5.4 Les réseaux de distribution

a) A destination des particuliers

Le rayon outils à main est présent dans les grandes surfaces spécialisées type Castorama en France, ou Home Dépôt aux Etats-Unis...mais aussi dans les grandes surfaces généralistes où des linéaires présentent un nombre limité de marques de fabricant ainsi que des MDD (premiers prix) pour répondre à la demande de milieu de gammes des particuliers.

b) A destination des Professionnels

La distribution des outils à main est concentrée sur les marchés de milieu et haut de gamme pour répondre à l'exigence de qualité et d'innovation des professionnels. On retrouve exclusivement des MDF. Certains opérateurs estiment qu'elles sont appelées à développer le lancement de MDD par certains opérateurs (St Gobain)

7.5.5 Les concurrents

a) Stanley

STANLEY est aujourd'hui un leader mondial en matière d'outillage et de produits de quincaillerie. The Stanley Works (Stanley) est un fournisseur mondial diversifié d'outils et de solutions professionnelles, industrielles, de construction et de bricolage. Ses opérations sont classées en trois secteurs d'activité: la construction, l'industrie et la sécurité. Le groupe compte notamment les filiales Bost et Facom.

b) Bost

Créé en 1890, Bost présente un effectif de 500 personnes dont 25 vendeurs exclusifs en France, en Espagne, au Benelux, en Italie, plus 15 représentants multicartes répartis à travers le monde, Grèce, Argentine, Afrique, Thaïlande. C'est également près de 3000 distributeurs à travers le monde ainsi que deux sites de production et un site de conditionnement ;

1er fabricant de tournevis sur le marché européen et de clés mâle et 2ème fabricant de pinces et de n°1 français avec la marque EGA. Le CA 2005 a dépassé les 21M€.

c) Facom

Facom est une marque d'outils d'origine française créée en 1918, et principalement présente en Europe. Elle est réputée pour la robustesse et la garantie de ses produits chez les professionnels de la réparation automobile, l'aéronautique, l'électricité, l'électronique ou la maintenance industrielle. Parmi les gammes les plus représentatives, on peut citer les clefs, tournevis, cliquets et douilles, scies, marteaux, boîtes à outils, outils spéciaux pour l'automobile.

d) Tivoly

Créé en 1917, Tivoly est spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'outils coupants (forets, mèches, tarauds, fraises, alésoirs, embouts de vissage, etc.). L'activité du groupe s'articule autour de 2 marchés.

- Le marché grand public et professionnel (n° 1 français). La société commercialise ses produits en grandes surfaces de bricolage, en quincailleries, mais aussi des sociétés de maintenance, de bâtiments et de distribution de fournitures industrielles généralistes.

- La construction mécanique : essentiellement industrielle, distributeurs de fournitures industrielles spécialisées et fabricants de machines-outils. En outre, Tivoly propose des prestations de conseil et de formation. A fin 2004, le groupe dispose de 4 sites de production implantés en France (2), en Espagne et aux Etats-Unis. 50,7% du CA est réalisé à l'international.

e) Sam

Sam est spécialisé dans la fabrication et la commercialisation d'outillage à main professionnel destiné principalement aux secteurs de l'aéronautique, de l'automobile, du bâtiment et de l'électronique. Le groupe propose notamment des outils de serrage et de vissage, de coupe, de mesure et de rangement. Coté sur Euronext, le groupe a publié un CA consolidé 2007 de 32,4 M€ dont près de 79% en France et une rentabilité de 1,12 M€ (soit 3,4% du CA).

f) Snap-on

Snap-on est un leader aux Etats-Unis, concepteur, fabricant et distributeur d'outils et d'équipements professionnels. Elle a été fondée en 1920. Elle emploie environ 11500 personnes dans le monde. L'entreprise est actuellement une valeur de 2,4 milliards de dollars (US \$).

8 ORGANIGRAMME

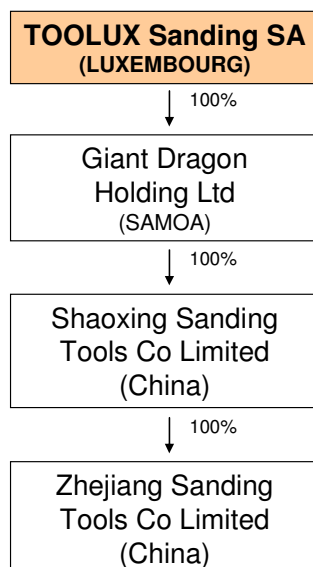
Les activités opérationnelles du Groupe sont exclusivement réalisées au sein des sociétés Shaoxing Sanding Tools Ltd ("SHAOXING") et Zhejiang Sanding Tools Co Ltd ("ZHEJIANG"), toutes deux des sociétés anonyme enregistrées conformément selon les lois chinoises et respectivement créées le 24 septembre 2001 et 5 février 1999.

Le 17 janvier 2007, la société anonyme, Giant Dragon Holdings Ltd ("GIANT DRAGON"), de droit Samoa, est créée et enregistrée. Le 21 décembre 2007, suite à différentes opérations de restructuration entre SHAOXING, ZHEJIANG et GIANT DRAGON, la société Samoa détient 100% de SHAOXING qui après approbation des autorités chinoises lui attribue le statut de société WOFE (Wholly Foreign-Owned Enterprise).

TOOLUX Sanding SA est créée et enregistrée au Luxembourg le 2 octobre 2008 afin de constituer le véhicule nécessaire aux besoins de l'admission sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris.

Depuis lors, 100% des actions de Giant Dragon ont fait l'objet le 13 octobre 2008 d'un apport en nature au profit de Toolux Sanding SA pour une valeur en de de 1 M€ proche de l'actif net social de Giant Dragon au 30 juin 2008.

8.1 Organisation juridique



Engagement des actionnaires :

TOOLUX Sanding SA étant le véhicule constitué pour les besoins de l'admission sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris, les actionnaires de la société se sont engagés à conserver directement et indirectement au moins pendant cinq ans la totalité du capital de Giant Dragon Holding Ltd, de Shaoxing Sanding Tools Co Ltd et de Zhejiang Sanding Tools Co Ltd, afin d'assurer aux actionnaires futurs la pérennité de la détention des sociétés opérationnelles Shaoxing et Zhejiang.

L'identité des bénéficiaires économiques de la société holding de tête, comme l'ensemble de la documentation relative à la structure de détention du capital des sociétés opérationnelles chinoises, ont fait l'objet d'une procédure de vérification mise au point par le cabinet juridique Taylor Wessing et exécutée par la banque dépositaire du compte commercial et du compte titres, à savoir la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Luxembourg.

En cas de conflit entre les souscripteurs de la société luxembourgeoise Toolux Sanding S.A. et l'actionnaire de référence (la société Crystal Sky Holdings Ltd de droit des îles Samoa), c'est le droit luxembourgeois qui sera applicable.

L'équipe dirigeante est composée de nombreuses personnes qualifiées réparties dans les différents départements des deux sociétés opérationnelles du groupe, Shaoxing Sanding Tools et Zhejiang Sanding Tools.



Xu Ji'nan - Président

Né le 25 février 1954

Niveau d'études :

1995-1997, Université de technologie et de Business Management de Zhejiang, Chine

Lieu de naissance : Ville de Shengzhou, Province de Zhejiang, Chine.

Activité et expériences professionnelles :

1978-1992:	Eastern Lake Electroplate factory:	Chief
1992-1999:	Second Sheng county Chemical industry factory:	Administrateur
1999-2001:	Zhejiang Sanding Tools Co., Ltd:	General Manager
2001-2004	Shaoxing Sanding Tools Co., Ltd:	General Manager
2004-auj. :	Shaoxing Sanding Tools Co., Ltd:	Président



Xu ZhiMing – Directeur Général Adjoint

Né le 3 septembre 1957

Niveau d'études :

1997-1999, Université de technologie et de Business Management de Zhejiang, Chine.

Lieu de naissance : Ville de Shengzhou, Province de Zhejiang, Chine.

Activité et expériences professionnelles :

1983-1998:	Sheng county Plastic Tools factory :	Technicien et Manager
1999-2001:	Zhejiang Sanding Tools Co., Ltd :	Directeur Général Adjoint et Ingénieur technique
2001-auj. :	Shaoxing Sanding Tools Co., Ltd	Directeur Général Adjoint



Xu XueMing - Directeur Général

Né le 19 mars 1968

Niveau d'études :

2001-2004, Université de Hong Kong, Master de Business & Administration, Chine

Lieu de naissance : Ville de Shengzhou, Province de Zhejiang, Chine.

Activité et expériences professionnelles :

1985-1989:	Second Sheng county Chemical industry factory:	Manager marketink
1990-2003:	Sheng county Plastic Tools factory:	Directeur marketing
2004-auj. :	Shaoxing Sanding Tools Co., Ltd:	Directeur Général



Lv Xuefeng - Directeur Commercial

Né le 16 février 1973

Niveau d'études :

2007 : Université de marketing et commerce de Zhejiang, Chine.

Lieu de naissance : Ville de Shengzhou, Province de Zhejiang, Chine.

Activité et expériences professionnelles :

1991-2000:	Second Sheng county Chemical industry factory:	Manager commercial
2001-2004:	Zhejiang Sanding Tools Co., Ltd:	Assistant Manager commercial
2004-auj.:	Shaoxing Sanding Tools Co., Ltd:	Directeur commercial

**Li Wenquan - Directeur du département R&D Design**

Né le 8 septembre 1979

Niveau d'études :

1999-2003, Université de Sciences & Technologie, Design industriel of Science d'Harbin, Chine Langues: Chinois-Anglais

Lieu de naissance : Ville de Lian Yun Kong, Province de Jiangsu Province, Chine.

Activité et expériences professionnelles :

2003-2004: Asia Xing Xue Xin Tai Co., Ltd: Designer industriel
 2004 - 3 months: Shanghai Moma Industry Design Co., Ltd: Designer industriel
 2005 - 6 months: Shanghai Lanbo Fog industry design centre: Designer industriel
 2005, 6-now: Shaoxing Sanding Tools Co., Ltd: Directeur du département R&D Design

**Ma Zhuan – Directeur Administratif et Financier**

Né le 10 octobre 1979

Niveau d'études :

1999-2002, Université de comptabilité de Xi'an Jiaotong Chine

Lieu de naissance : Ville de Shengzhou, Province de Zhejiang, Chine.

Activité et expériences professionnelles :

1998-2003: Third Shengzhou Woollen Sweater Factory: Comptable
 2004-2007: Shengzhou Hang Si Jin Hai Yin Clothes Co., Ltd: Directeur Administratif et Financier
 2008-now: Shaoxing Sanding Tools Co., Ltd: Directeur Administratif et Financier

**Ni Zhenchao – Directeur du département Contrôle – Qualité**

Né le 26 juin 1977

Niveau d'études :

1996-1999, Université de Finance de Guangdong Chine.

Lieu de naissance : Ville de Shengzhou, Province de Zhejiang, Chine.

Activité et expériences professionnelles :

1999-2006: Dongwan Jiake Electronic Co., Ltd: Directeur du Contrôle – Qualité
 2006-2007: Shaoxing Jiafeng Lantern Top Factory: Ingénieur contrôle - Qualité
 2007-now: Shaoxing Sanding Tools Co., Ltd: Directeur du département Contrôle/Qualité

8.2 Filiales

Type	Nom	Création	Capital	Localisation	Représentant légal
SA	TOOLUX Sanding S.A.	02/10/2008	1 350 000 €	Luxembourg	M. Xu Xueming
Limited	Giant Dragon Holding Limited	17/01/2007	1 \$	Samoa	M. Xu Xueming
Limited	Shaoxing Sanding Tools Co. Limited	24/09/2001	1 712 200 \$	Chine	M. Xu Ji'nan
Limited	Zhejiang Sanding Tools Co. Limited	05/02/1999	15 000 000 RMB	Chine	M. Xu Ji'nan

8.3 Gouvernemenent d'entreprise

TOOLUX Sanding S.A. (Luxembourg)

Conseil d'Administration :

- M. Xu Xueming, Président,
- M. Xu Ji'nan, Administrateur,
- M. Xu Zhiming, Administrateur,
- M. Blondeau Christophe, Administrateur indépendant,
- M.Thillens Romain, Administrateur indépendant,

Giant Dragon Holdings Ltd. (Samoa)

Représentant légal et Administrateur unique :

- M. Xu Xueming,

Shaoxing Sanding Tools Co. Ltd (Chine)

Président du Conseil d'Administration et Représentant légal :

- M. Xu Ji'nan

Administrateurs :

- M. Xu Xueming
- M. Xu Zhiming

Zhejiang Sanding Tools Co. Ltd (Chine)

Président du Conseil d'Administration et Représentant légal :

- M. Xu Ji'nan

Directeur Général:

- M. Xu Xueming

Conseil de surveillance :

- M. Xu Zhiming

9 PROPRIETES IMMOBILIERE, USINES ET EQUIPEMENTS

9.1 Descriptif

9.1.1 Droits d'usage des terrains

Les terrains sur lesquels sont bâtis les usines font l'objet d'un « droit d'usage » accordé par l'Etat chinois.

Usage	Surface (m²)	Adresse	Commentaire	Echéance
industrial use land	10 453,2 m²	Ganlin industrial Park		June 25, 2051
Industrial use land	12 774,0 m²	Ganlin industrial Park	Morgaged n° 7131071244	June 25, 2051
Industrial use land	11 448,0 m²	Ganlin industrial Park	Morgaged n° 7131071244	June 25, 2051
Industrial use land	2 318,8 m²	Ganlin industrial Park	Morgaged n° 7131071244	June 25, 2051
Industrial use land	7 637,8 m²	Ganlin industrial Park		June 25, 2051
business Residence	2 815,4 m²	Ganlin industrial Park		July 23, 2009

9.1.2 Propriété du Groupe

L'outil industriel est propriété du groupe.

Adresse	Usage	Surface (m²)	Commentaire
Ganlin Industrial park		3 979,44 m²	insured (property insurance) mortgaged n° 7131071323
Ganlin Industrial park		2 052,75 m²	insured (property insurance) mortgaged n° 7131071503
Ganlin Industrial park		6 358,46 m²	insured (property insurance)
Ganlin Industrial park		2 599,93 m²	insured (property insurance) mortgaged n° 7131071244
		2 307,75 m²	
A section of Ganlin Industrial park	industrial use Rooms	3 082,82 m²	
Building 1, N° 332, Xiushan Road, Ganlin town	residence	6 772,72 m²	
	Business use rooms	1 814,04 m²	
Ganlin Industrial park	industrial use Rooms	3 620,57 m²	
Land along the Changle River in Ganlin	Land	9 030,00 m²	
Land along the Changle River in Ganlin	workshop	984,10 m²	

La société Zhejiang met à la disposition de Shaoxing, gratuitement, les terrains, bureaux ou ateliers nécessaires à la réalisation de ses activités.

9.1.3 Biens en location

La société n'est locataire d'aucun terrain, bâtiment ou bureau.

En revanche, la société a signé 10 contrats de location d'ateliers à 9 de ses sous-traitants. Sept de ces contrats ont été signés pour une période de plus de deux ans et trois pour une période d'un an. Pour la société, le revenu annuel de ces baux s'élève au total à plus de 136 600 RMB soit environ 13,7 K€.

9.2 Question environnementale

Le Bureau de Protection d'Environnement de Ville Shengzhou confirme que les sociétés Zhejiang et Shaoxing ont respectées les lois chinoises et la politique locale applicable relatif au traitement des eaux usées et, confirme qu'elles n'ont jamais été condamnées pour ce genre d'infraction depuis leurs créations.

10 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

10.1 Presentation des comptes consolidés pro forma de TOOLUX Sandind SA

10.1.1 Présentation générale

TOOLUX SANDING SA a été créée le 2 octobre 2008 au Luxembourg pour permettre l'admission sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris de la société Shaoxing Sanding Tools Co Ltd comme décrit aux chapitres 7 et 8 du présent Offering Circular.

Afin de présenter aux investisseurs une information financière pertinente et comparable avec les futurs états financiers annuels et semestriels à venir, la Société a préparé des comptes consolidés pro forma intégrant 100% des quatre entités composant le périmètre coté, à savoir : TOOLUX SANDING SA, GIANT DRAGON HOLDING Ltd (SAMOA), SHAOXING SANDING TOOLS CO Ltd et ZHEJIANG SANDING TOOLS CO Ltd, comme si le groupe avait été constitué au 1^{er} janvier 2006.

C'est la raison pour laquelle les effets de la restructuration préalable à l'admission sur Alternext (dont essentiellement le calcul du badwill total) ont été calculés par hypothèse, à cette date et ont été comptabilisés au 1^{er} janvier 2006 dans les comptes proforma consolidés présentés dans le présent Offering Circular.

(en € et norme IFRS)	2006	2007	30 juin 2008
Chiffre d'affaires	8 475,53	9 712,70	5 909,94
Marge brute	2 307,26	3 471,43	1 949,65
Résultat d'exploitation	1 280,36	2 303,80	1 138,83
Résultat courant	1 700,52 (*)	2 297,76	1 142,89
Résultat net	1 384,55	1 956,31	798,92
Actif immobilisé net	3 387,29	4 290,96	4 449,28
Capitaux propres	2 755,57	3 572,98	4 523,49
Dettes financières courts termes	1 555,57	2 420,86	2 253,60
Total bilan	9 915,21	12 041,62	12 525,60

(*) dont reprise de badwill pour 412 802,91 €

10.1.2 Evolution du résultat entre les exercices 2006 et 2007

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de larges gammes d'outillage à main fabriquées par les deux sociétés opérationnelles Shaoxing et Zhejiang. Le chiffre d'affaires correspond aux produits livrés et facturés, nets de remises, ristournes et hors taxes.

➤ Compte de résultat détaillé

€uros	2006	2007	Evolution 2006/2007	30 juin 2008
CHIFFRE D'AFFAIRES	8 475 534,74	9 712 701,08	14,6%	5 909 939,26
Coûts d'achat des biens vendus	6 142 027,48	6 215 810,92	1,2%	3 951 151,46
Taxes sur ventes	26 249,23	25 464,57	-3,0%	9 141,76
MARGE BRUTE	2 307 258,03	3 471 425,59	50,5%	1 949 646,04
Revenus d'autres opérations	61 161,82	47 278,02	-22,7%	4 805,02
Frais commerciaux	341 019,71	418 808,74	22,8%	170 603,10
Frais administratifs et généraux	572 749,59	879 590,13	53,6%	612 192,62
Charges financières	174 291,07	-83 498,50	-147,9%	32 824,86
RESULTAT OPERATIONNEL	1 280 359,48	2 303 803,24	79,9%	1 138 830,48
Revenus d'investissements	0,00	0,00	-	0,00
Revenus de filiales	18 615,32	4 796,58	-74,2%	5 553,86
Revenus non opérationnels	0,00	2 477,04	-	33 013,47
Dépenses non opérationnelles	11 255,58	13 315,45	18,3%	34 504,86
Badwill	412 802,91	0,00	-100,0%	0,00
RESULTAT AVANT IMPÔT	1 700 522,13	2 297 761,41	35,1%	1 142 892,95
Impôt sur les bénéfices	315 975,92	341 448,34	8,1%	343 974,88
RESULTAT NET	1 384 546,21	1 956 313,07	41,3%	798 918,07

La structure du compte de résultat est présentée dans le tableau ci-dessous

	2006	2007	30 juin 2008
CHIFFRE D'AFFAIRES	100,00%	100,00%	100,00%
Coûts d'achat des biens vendus	72,47%	64,00%	66,86%
Taxes sur ventes	0,31%	0,26%	0,15%
MARGE BRUTE	27,22%	35,74%	32,99%
Revenus d'autres opérations	0,72%	0,49%	0,08%
Frais commerciaux	4,02%	4,31%	2,89%
Frais administratifs et généraux	6,76%	9,06%	10,36%
Charges financières	2,06%	-0,86%	0,56%
RESULTAT OPERATIONNEL	15,11%	23,72%	19,27%
Revenus d'investissements	0,00%	0,00%	0,00%
Revenus de filiales	0,22%	0,05%	0,09%
Revenus non opérationnels	0,00%	0,03%	0,56%
Dépenses non opérationnelles	0,13%	0,14%	0,58%
Badwill	4,87%	0,00%	0,00%
RESULTAT AVANT IMPÔT	20,06%	23,66%	19,34%
Impôts sur les bénéfices	3,73%	3,52%	5,82%
RESULTAT NET	16,34%	20,14%	13,52%

➤ *Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires consolidé a progressé de 14,6% entre 2006 et 2007. En 2007, les exportations ont représenté comme en 2006, l'intégralité du chiffre d'affaires du fait d'un positionnement marqué sur les hautes et moyennes gammes (90% du CA 2007 consolidé) trop chères pour le marché domestique qui privilégie des produits d'entrée de gamme importés de Taiwan.

La répartition géographique des ventes figure à la section 7.2.2.1 du présent Offering Circular. En 2007, l'Europe a représenté plus de 50 % du chiffre d'affaires.

Alors que les ventes sont majoritairement réalisées en OEM sous des marques de distributeurs ou de fabricants, le chiffre d'affaires sous marque propre TOOLUX a une nouvelle fois progressé pour atteindre près de 13,0% du CA consolidé 2007 contre 9,6% en 2006.

TOOLUX considère la croissance des ventes sous marque propriétaire comme un axe stratégique majeur du fait d'un positionnement haut de gamme générant des ventes globales dégageant un mix produit à plus forte valeur ajoutée.

➤ *Marge sur coût de production*

La maîtrise des coûts de production a permis de limiter leur hausse à 1,2% en 2007. (vs une progression de 14,6% pour le CA). Les matières premières et les charges de sous-traitances constituent les principaux postes de coût. Le poste matières premières a diminué de 48% du fait d'un recours accru à la sous-traitance (+26%) sur toutes les gammes à l'exception de celles sous marque TOOLUX et d'une bonne anticipation de la hausse de leur prix avec la constitution d'un stock important fin 2006.

Ainsi, l'amélioration significative de la marge sur coût de production en 2007 (+ 50,5% passant de 2 307 K€ à 3 471 K€) résulte à la fois :

- d'un mix produit plus favorable en faveur des produits de hautes et moyennes gammes, et plus particulièrement celles sous marque propre TOOLUX, et
- d'une maîtrise des coûts de production (72,5% du CA en 2006 contre 64,0% en 2007).

➤ *Résultat opérationnel*

Le résultat opérationnel affiche une progression de 80% en 2007 sous l'effet conjugué de :

- d'une maîtrise des coûts de conditionnement et d'expédition qui baissent de 3,5% (de 236 K€ à 228 K€) et ce malgré une progression de 14,6% du CA

- d'efforts en matière de communication et publicité avec un budget optimisé,
- d'une masse salariale en augmentation du fait d'une volonté de structuration qui s'ajoute à un niveau d'augmentation des salaires de près de 37% correspondant au pourcentage moyen constaté dans le pays,
- d'une augmentation sensible des amortissements de près de 44% (188,2 K€ vs 130,8 K€ en 2006), résultant en grande partie des constructions en cours fin 2006, et achevés en 2007,
- un produit net financier comparé à une charge financière en 2006 (+ 83,5 K€ contre (174,3 K€) en 2006).

➤ **Résultat avant impôt**

Le résultat avant impôt progresse de 35% mais affiche un quasi doublement une fois retraité de la comptabilisation du badwill (non récurrent) dégagé par la restructuration du groupe.

Cette progression est la conséquence directe de la très forte amélioration du résultat opérationnel (+80%).

➤ **Résultat net**

Après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 341,4 K€, le résultat net 2007 s'établit à 1 956,3 K€, soit une marge nette de 20,1% contre 11,5% en 2006 (après retraitement du badwill) et 16,3% hors retraitement.

10.1.3 Résultat au 30 juin 2008

➤ **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2008, une fois encore exclusivement réalisé à l'export, s'établit à 5 909,9 K€ et représente 60,8% du CA total réalisé en 2007, soit en progression de 38% par rapport au CA réalisé au 30 juin 2007 (données au 30 juin 2007 non auditées).

Les ventes restent majoritairement réalisées en OEM sous des marques de distributeurs ou de fabricants, puisque le chiffre d'affaires sous marque propre TOOLUX se stabilise et atteint comme au 31 décembre 2007, 13,0% du CA consolidé.

➤ **Marge sur coût de production**

Les coûts de production ont progressé sur le premier semestre pour atteindre 66,8% du CA contre 64,6% au 31 décembre 2007. Le poste matières premières a nettement été affectée par la hausse du prix de l'acier amorcée en 2007 et qui s'est prolongée au premier semestre 2008 pour atteindre 876,5 K€ contre 973,5 K€ sur l'exercice 2007. Le coût de la sous-traitance (2 928,1 K€) est stable sur 2008 et représente moins de 50% du CA consolidé réalisé.

Il en résulte donc une légère baisse du taux de marge brute sur coût de production de 2% passant de 35,1% à 33,0% entre fin 2007 et le 30 juin 2008.

➤ **Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel ressort à 1 138,8 K€ et affiche une continuité sur 2008 par rapport à 2007 dans la mesure où :

- Les dépenses en matière de conditionnement et d'expédition restent stables (moins de 2% du CA) ;
- Les frais administratifs et généraux progressent sensiblement du fait des coûts de restructuration juridique du Groupe engagés dans le cadre de la procédure d'admission sur le marché Alternext ainsi que les frais d'audit et de consulting associés (197,8K€ au 30 juin 2008 contre 43,4 K€ fin 2007).

➤ **Résultat net**

Après la prise en compte d'un impôt sur les bénéfices de 343,9 K€ au 30 juin 2008, le résultat net ressort à près de 800 K€. La baisse de la marge nette traduit le poids des charges non récurrentes évoquées ci-dessus.

11 TRESORERIE ET CAPITAUX

11.1 Capitaux de l'Emetteur

Au 30 juin 2008, sur la base des comptes consolidés proforma, les capitaux propres du groupe s'établissent à 4 523 489 € contre 3 572 983 € au 31 décembre 2007 du fait du résultat de la période et d'un écart de conversion positif.

11.2 Flux de trésorerie

Les tableaux de flux de trésorerie détaillé figurant au paragraphe 21.1.3 et 21.3.3 du présent Offering Circular font ressortir les principaux soldes suivants :

(en K€)	30 juin 2008	2007	2006
Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 1 561	3 309	864
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	33	- 1 150	- 1 098
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 200	- 9	- 558
VARIATION DE TRESORERIE	- 1 728	2 150	- 823
TRESORERIE A LA CLOTURE	1 461	3 190	1 040

Activité :

En 2007 les flux positifs dégagés par l'activité résultent non seulement de la forte progression du résultat opérationnel (se reporter aux commentaires du chapitre 10) mais également d'une réduction du BFR de près de 1 200 K€.

Investissements :

La Société a réalisé tant en 2007 qu'en 2006 des investissements importants relatif à l'acquisition de terrains, installations et équipement nécessaire à l'extension et l'aménagement de l'outil de production ainsi qu'à la construction d'un immeuble destiné au logement des employés. Il en résulte un flux net de trésorerie négatif de 1 100 K€ par an.

Financements :

En 2006, le flux net négatif résulte d'un remboursement net d'emprunt court terme à hauteur de 505 K€.

En revanche en 2007, le flux quasi nul résulte notamment de la combinaison d'une souscription nette de dettes courts termes pour 865 K€ et de versement d'un dividende de 957 K€.

11.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

A l'instar de la plupart des PME privées chinoises, TOOLUX n'a pas recours à de l'endettement bancaire long terme (taux très élevés et constitution de dossiers très complexes).

Comme expliqué au paragraphe 5.6.3, les financements bancaires sont exclusivement à court terme puis renouvelés. Au 30 juin 2008, la dette bancaire nette consolidée s'élève à 2 253,6 K€.

11.4 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux propres par la Société.

11.5 Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle, de ses capitaux propres ainsi que des accords de financements bancaires obtenus, TOOLUX n'a besoin d'aucune source de financement externe pour honorer ses engagements souscrits à ce jour.

12 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINES

12.1 Recherche et développement

Voir paragraphe 7.3.1

12.2 Marques et Brevets

La société a déposé de nombreux marques et brevets auprès du bureau national et international d'enregistrement des propriétés intellectuelles. Certains sont enregistrés, les autres sont déposés et en cours d'enregistrement dans différentes régions ou plusieurs pays du monde.

A ce jour, les marques enregistrées sont :

Registered Code	Registered Date	Application Date	Trademark	Applicant	Coverage	Deadline
1 637 809	2001/09/01	2000/07/17		Zhejiang Sanding	Screwdriver	2011/09/20
1 637 820		2000/07/03		Ditto	Screwdriver	
3 368 788	2004/05/14	2002/11/14		Ditto	abrading instruments, garden tools, spanners, hand tools, hand operated, screwdriver, tweezers, masons'hammers, pruning scissors, ratchet	2014/05/13
1 645 959	2001/10/07	2000/07/03		Ditto	Screwdriver	2011/10/06
3 055 812	2003/03/07	2001/12/09		Ditto	Screwdriver	2013/03/06
4 368 879	2007/06/07	2004/11/18	Ditto	Ditto	Abrading instruments, spades, garden tools, slaughtering butchers's animals, harpoons, beard clippers, ratchet, masons' hammers, pruning scissors, side arms, table cutlery (knives, forks, spoons)	2017/06/06
3 659 527	200/03/28	2003/08/04	Ditto	Ditto	abrading instrument, garden tools, wrench hand tools, hand operated, screwdriver, tweezers, masons'hammers, pruning scissors, ratchet	2015/03/27
3 659 545	2005/03/28	2003/03/04		Ditto	abrading instrument, garden tools, wrench hand tools, hand operated, screwdriver, tweezers, masons'hammers, pruning scissors, ratchet	2015/03/27

... et les marques déposées sont :

Application Date	Trademark	Applicant	Coverage	Status
2006/12/11		Zhejiang Sanding	industrial chemicals, fax paper, fertilizer, adhesives for industrial purpose, isotope for industrial purpose, soldering flux, preventing microbe agent, synthetic resins, unprocessed, fireproofing preparations, metal tempering preparations	Application has been accepted
Ditto	Ditto	Zhejiang Sanding	Dyes, dyestuffs, food dyes, computer, printer, ink box for character processor, anti-corrosive preparations, natural resins, printing ink, coal-dyeing agent	Application has been accepted
Ditto	Ditto	Zhejiang Sanding	industrial oil, industrial grease, fuel, coal, ozocerite, candle, dust removing, preparation, binder for dust removal, mineral fuel, lubricating oil	Application has been accepted
Ditto	Ditto	Zhejiang Sanding	agricultural machines, printing machines, wrapping machine, pouring plastic machine, foundry machines, dressing (apparatus for -) hand tools, not hand operated, bearings, mixing machines, slide fastener machine	Application has been accepted
2006/12/11	Ditto	Zhejiang Sanding	medical apparatus and instruments, dental apparatus, physiotherapy apparatus, respirator, feeding bottles, condoms, artificial jaws, abdominal belts, suture materials, esthetic massage apparatus	Application has been accepted
2006/12/11	Ditto	Zhejiang Sanding	automobiles, airplane, motorcycles, bicycles, hand cars, vehicle tyre, sledge, boats, funiculars	Application has been accepted
Ditto	Ditto	Zhejiang Sanding	silver ornaments, rings, necklaces, watches, precious metals, unwrought or semi-wrought, objects of imitation gold, art objects of precious metal, clocks, jade carving jewelry	Application has been accepted
Ditto	Ditto	Zhejiang Sanding	paper, printed matter, packing paper, office requisites, except furniture, stamps, writing instruments, drawing materials, drawing instruments, gummed tape, architect's models	Application has been accepted
Ditto	Ditto	Zhejiang Sanding	Synthetic rubber, searing ring, organic glass, plastic pipe, plastic film other than for wrapping, drainage hose, horseshoes, not of metal, insulating materials, waterproof packing, deafening	Application has been accepted
Ditto	Ditto	Zhejiang Sanding	wood, marble, gypsum, cement, cement column, bricks, refractory material, bitumen, ad column (not metal), coating	Application has been accepted
Ditto	Ditto	Zhejiang Sanding	furniture, containers, not of metal, tables of metal, bamboo woodworking art, wood, wax, plaster and plastic arts, display boards, back cushion for pet, furniture fittings, not of metal, bolster, decorations of plastic for foodstuffs	Application has been accepted
Ditto	Ditto	Zhejiang Sanding	kitchen utensils, not of precious metal, utility glass ware, porcelain, terracotta or glass works of art, drinking vessels, pail, comb, toothbrushes, cosmetic utensils, heat insulation materials, floss for dental purpose	Application has been accepted
Ditto	Ditto	Zhejiang Sanding	fabric, felt, wall hangings of textile, white cloth strip, place mats (not of paper), bedspreads, towels of textile, banner, washing mitts, nonwovens	Application has been accepted
Ditto	Ditto	Zhejiang Sanding	clothing, impermeable, waterproof clothing, theatrical costume, shoe, hat, sock, gloves	Application has been accepted
Ditto	Ditto	Zhejiang Sanding	toys, games, chess, balls of games, body-training apparatus, sports apparatus, wrist, fishing tackle, archery utensil, plastic racetrack	Application has been accepted
2006/12/11	Ditto	Zhejiang Sanding	publicity, organization of trade fairs for commercial or advertising purpose, sales promotion (for others), import-export agencies, employment agencies, relocation services for businesses, systemization of information into computer databases, automatic	Application has been accepted
Ditto	Ditto	Zhejiang Sanding	real estate management, insurance underwriting, fund investments, art object appraisal, brokerage, guarantees, fiduciary, pawn, charitable fund raising, real estate appraisal	Application has been accepted
Ditto	Ditto	Zhejiang Sanding	crating of goods, rental of warehouse, air transport, car rental, rental of driving suits, tourist offices, delivery message, boat transport, car transport, operating canal locks	Application has been accepted

Les Brevets enregistrés sont :

Name of patent	Certification	Type	Patentee	Application Date	Announcement Date
Screwdriver	401753	Design	Zhejiang Sanding	2004/02/13	2004/10/20
Hanging card for hardware	401798	Design	Zhejiang Sanding	2004/03/10	2004/10/20
Screwdriver	402251	Design	Zhejiang Sanding	2004/02/13	2004/10/27
Plastic case	422202	Design	Zhejiang Sanding	2004/07/01	2005/01/19
Screwdriver	446637	Design	Zhejiang Sanding	2004/11/10	2005/05/04
Screwdriver	450719	Design	Zhejiang Sanding	2004/11/10	2005/05/25
Hexagon wrench (Twisted)	455108	Design	Zhejiang Sanding	2004/11/16	2005/06/08
Screwdriver	459638	Design	Zhejiang Sanding	2004/12/02	2005/06/29
Screwdriver	511505	Design	Zhejiang Sanding	2005/04/13	2006/03/01
Putty Knife	511446	Design	Zhejiang Sanding	2005/04/13	2006/03/01
Hexagon wrench (T-type)	511438	Design	Zhejiang Sanding	2005/04/13	2006/03/01
A kind of Plastic Case	715120	Utility Model	Zhejiang Sanding	2004/07/01	2005/08/03
A kind of multi-color screwdriver handle	741146	Utility Model	Zhejiang Sanding	2004/07/19	2005/11/16
A kind of hanging parts with automatic locks	744668 Withdraw	Utility Model Invention	Zhejiang Sanding	2004/12/02 2004/08/11	2005/11/30

Voir paragraphe 5.4.2.

12.3 Licences et autorisations

Messieurs Xu Zhiming et Xu Xueming sont actuellement propriétaire de certains brevets utilisés par les sociétés opérationnelles Shaoxing et Zhejiang.

En vue de l'admission sur Alternext, ils ont accordé une licence d'exploitation exclusive à titre gratuit au profit des sociétés Shaoxing et Zhejiang pour une durée minimum de 7 ans (voir ci-dessous).

Ces licences sont en cours d'enregistrement auprès du bureau des propriétés intellectuelles.

Name of patent	Certification	Type	Patentee	ended period of the Licence	Application Date	Announcement Date
Screwdriver	562564	Design	Xu Xueming	2015/11/09	2005/11/10	2006/09/13
Screwdriver	566769	Design	Xu Xueming	2015/11/09	2005/11/10	2006/09/27
Ratchet handle	569593	Design	Xu Xueming	2015/10/13	2005/11/10	2006/10/04
A kind of screwdriver case of multi-fonction	831402	Utility Model	Xu Xueming	2015/12/01	2005/10/14	2006/10/25
Tools handle	566654	Design	Xu Xueming	2015/12/01	2005/12/01	2006/09/27
A kind of hanging part	847073	Utility	Xu Xueming	2015/12/01	2005/12/01	2006/12/13
Toolbox	579323	Design	Xu Zhiming	2016/01/11	2006/01/12	2006/11/08
Handle of ratchet screwdriver	596006	Design	Xu Zhiming	2016/02/15	2006/02/16	2006/12/27

A kind of toolbox convenient for taking out and safekeeping tools	871943	Utility Model	Xu Zhiming	2016/01/15	2006/01/16	2007/02/21
A kind of one-body socket screwdriver	878709	Utility Model	Xu Zhiming	2016/02/21	2006/02/22	2007/03/14
A kind of hexagonal wrench	907620	Utility Model	Xu Zhiming	2016/05/18	2006/05/19	2007/05/30
Hexagonal Wrench	620039	Design	Xu Zhiming	2016/05/22	2006/05/23	2007/03/07
a Kind of combined ratchet screwdriver	901784	Design	Xu Zhiming	2016/05/24	2006/05/25	2007/05/16
One-body combined screwdriver	909972	Utility Model	Xu Zhiming	2016/05/24	2006/05/25	2007/06/06
Toolbox	651594	Design	Xu Zhiming	2016/05/28	2006/05/29	2007/05/23
Tools handle	658259	Design	Xu Zhiming	2016/08/21	2006/08/22	2007/06/13
Screwdriver new Ding-type grenade style handle	750630	Design	Xu Zhiming	2017/01/07	2007/01/08	2008/02/20
28PC Toolbox for screwdriver (rotary type) 28 pc multi-function screwdriver box	781109	Design	Xu Zhiming	2017/05/09	2007/05/14	2008/05/14
28PC Portable toolbox for screwdrivers 28 pc multi fonction screwdriver box	1041095	Utility Model	Xu Zhiming	2017/06/01	2007/06/01	2008/04/02
Toolbox for screwdrivers (collapsible) a combined screwdriver with single-row and double-row	763722	Design	Xu Zhiming	2017/05/27	2007/05/28	2008/04/02
A kind of portable toolbox for screwdrivers combined srcewdrivers with single-row and double-row	1037103	Utility Model	Xu Zhiming	2017/06/01	2007/06/01	2008/04/02
Toolbox (combined screwdriver). Handle for plug-pull insulated blade	N/A	Design	Xu Zhiming	2017/08/02	2007/08/03	
A kind of combined screwdriver. Insulated blade and box	1065402	Utility Model	Xu Zhiming	2017/08/06	2007/08/07	2008/06/25
A kind of insulated screwdriver. Insulated screwdriver with plug-pull insulated blade	1053445	Utility Model	Xu Zhiming	2017/08/07	2007/08/07	2008/05/21
Combined toolbox (box for screwdriver handles) insulated blade and box	N/A	Design	Xu Zhiming	2017/09/11	2007/09/12	
Insulated screwdriver. Screwdriver with plug-pull insulated blades	N/A	Design	Xu Zhiming	2017/09/11	2007/09/12	
A kind of divided-body screwdriver and matching handles. Handle for spring insulated screwdriver.	N/A	Utility Model	Xu Zhiming	2017/09/11	2008/01/02	

Le Groupe possède toutes les licences d'exploitation et permis nécessaires pour exercer son activité dans la province chinoise. Le groupe agit en conformité avec toute la législation et réglementation chinoise applicables à ses activités.

13 TENDANCES

13.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice

Se reporter au paragraphe 10.1.3.

13.2 Tendances connues, incertitudes, demandes, d'engagement ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sur les perspectives de la Société

Néant.

14 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

15 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

15.1 TOOLUX Sanding SA (Luxembourg)

15.1.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Les administrateurs de la Société ont été nommés le 2 octobre 2008. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2009.

Nom	Position
Xu Xueming	Président Directeur Général
Xu Ji'nan	Administrateur
Xu Zhiming	Administrateur
Blondeau Christophe	Administrateur indépendant
Thillens Romain	Administrateur indépendant

Monsieur Xu Xueming, président directeur général, Monsieur Xu Ji'nan et Monsieur Xu Zhiming ont pour adresse professionnelle le siège social de la société opérationnelle.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées (se reporter au paragraphe 8.1).

le seul lien familial existant entre les personnes citées ci-dessus sont sur messieurs Xu Xueming Xu Jinan et Xu Zhiming sont frères.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années,

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

15.1.2 Autres mandats sociaux et fonctions exercées

Messieurs Xu Xueming, Xu Zhiming et Xu Ji'nan n'exercent pas d'autres mandats en dehors de TOOLUX Sanding SA et de ses filiales.

Messieurs Bondeau Christophe et Thillens Romain sont des administrateurs indépendants et exercent un grand nombre de mandats.

15.1.3 Biographies

- Monsieur **Xu Xueming** : Président Directeur Général
Se reporter paragraphe 8.1
- Monsieur **Xu Ji'nan** : Administrateur
Se reporter paragraphe 8.1
- Monsieur **Xu Zhiming** : Administrateur
Se reporter paragraphe 8.1

Christophe BLONDEAU et **Romain THILLENS** sont citoyens du Luxembourg et interviennent en tant que administrateurs indépendants.

15.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

Le Président Directeur Général et les administrateurs qui constituent l'équipe dirigeante sont actionnaires de la Société. Voir détail au paragraphe 19.1.

A l'exception de ce qui est précisé ci-dessus, aucun conflit potentiel n'existe au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale.

Aucun dirigeant, ni administrateur ne détient de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs de la Société.

16 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

16.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

Au titre des exercices 2007 et 2006, sur la base des comptes consolidés pro forma, les rémunérations versées par une société du Groupe aux membres du conseil d'administration ont été les suivantes :

- Mr Xu Xueming a été rémunéré pour ses activités dans les sociétés opérationnelles Shaoxing et Zhejiang et au titre de ses fonctions de Président de Shaoxing. En 2007, sa rémunération fixe a été de 72 K RMB contre 25,2 K RMB en 2006. En outre, il bénéficie d'une voiture de fonction.
- Mr Xu Ji'nan a été rémunéré pour ses activités dans les sociétés opérationnelles Shaoxing et Zhejiang et ses fonctions de travail de Directeur Général de Shaoxing. En 2007, sa rémunération fixe a été de 72 K RMB et contre 25,2 K RMB en 2006. En outre, il bénéficie d'une voiture de fonction.
- Mr Xu Zhiming a été rémunéré pour ses activités dans les sociétés opérationnelles Shaoxing et Zhejiang et ses fonctions de travail de Directeur Général Adjoint de Shaoxing. En 2007, sa rémunération fixe a été de 72 K RMB contre 25,2 K RMB en 2006. En outre, il bénéficie d'une voiture de fonction.

Il n'est pas prévu de rémunération des administrateurs indépendants.

16.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

17 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

17.1 TOOLUX Sanding SA (Luxembourg)

17.1.1 Description du rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

Extraits des statuts :

○ Pouvoir du Conseil d'administration

Art. 9 La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art.10 Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas

échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art.11 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

○ Réunions du Conseil d'administration

Art.12 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art.13 La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Le Conseil d'administration est composé de quatre administrateurs (se référer au paragraphe 15.4).

○ Surveillance de la Société

Art.14 Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

17.1.2 Corporate governance

Compte tenu de sa taille encore limitée, TOOLUX Sanding SA n'a pas encore engagé de réflexion formelle relative aux pratiques en matière de « Corporate Governance ». La société ne dispose d'aucun comité spécialisé, ni de procédures permettant de mesurer la performance du Conseil d'Administration récemment mis en place.

17.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

Néant

17.3 Comité d'audit et de rémunération

Néant.

18 SALARIES

18.1 Ressources humaines

Au 30 juin 2008, l'effectif du groupe disposant d'un contrat à durée indéterminée est de 48 personnes. TOOLUX emploie néanmoins régulièrement du personnel sous forme de contrat à durée déterminée (entre 100 et 150 personnes supplémentaires) afin de répondre aux commandes clients.

Par fonction, l'effectif du groupe a évolué comme suit :

Effectifs	2007	30 Juin 2008
R&D	15	18
Production	6	6
Commerciaux	9	9
Administratifs	13	15
Total	43	48

La Société est très impliquée dans la gestion de son personnel, leur sécurité et leur bien-être.

Un bâtiment de logement près de l'usine à destination du personnel a récemment été construit et a été finalisé fin 2007. Par ailleurs, les salariés disposent également d'une cantine. De plus les salariés bénéficient d'installations sportives permettant des activités d'extérieur comme d'intérieur.

Les avantages sociaux pour le personnel (principalement pour le logement) ont augmenté de 21 KRMB en 2006 à 42 KRMB en 2007.

En outre, la Société organise des formations chaque année pour différentes catégories de personnel. Les dépenses de formation ont représenté 35,6 KRMB en 2006 et 48,7 KRMB en 2007.

En 2000 un Comité d'entreprise a été créé. La Société subventionne le Comité d'entreprise à hauteur de 2% de la masse salariale (soit 54,9 KRMB en 2006 et 92,8 KRMB en 2007). Parmi les principales fonctions de ce Comité on peut relever sa participation à la définition des conditions de travail des employés et l'organisation de différents événements. L'existence d'un tel comité est une obligation légale pour les entreprises à statut de WOFE.

18.2 Participations et stock options des administrateurs et dirigeants

	Nombre d'actions et droits de vote	% capital et droits de vote	BSA	Stock- options
M. Xu Xueming (*)	405 000	30%	-	-
M. Xu Ji'nan (*)	540 000	40%	-	-
M. Xu Zhiming (*)	405 000	30%	-	-
M. Blondeau Christophe	-	-	-	-
M. Thillens Romain	-	-	-	-

(*) indirectement par le biais de leur participation dans "Crystal sky" dont la répartition de l'actionnariat est la suivante ; Xu Jinan 40% ; Xu Xueming 30% et Xu Zhiming 30%.

18.3 Participation des salariés dans le capital de la Société

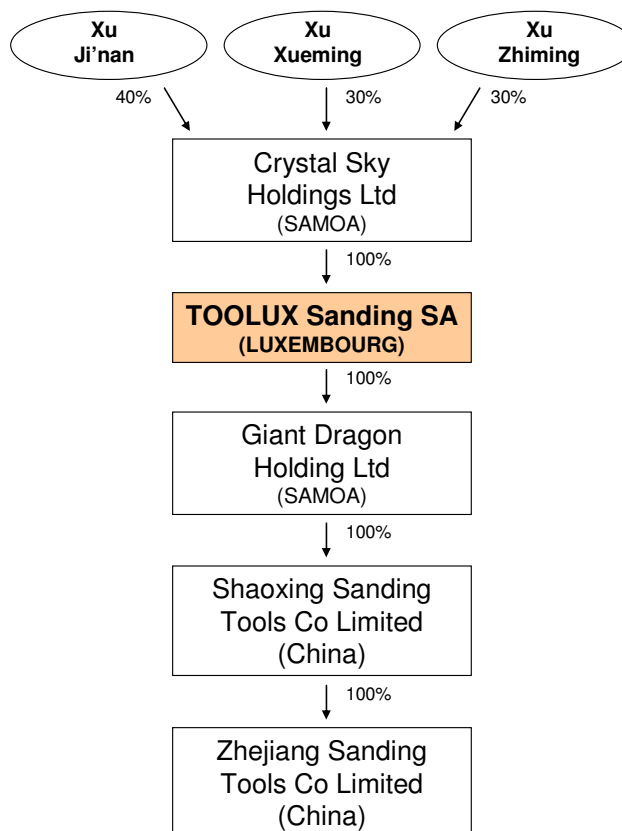
Il n'existe à ce jour aucun accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.

18.4 Contrats d'intéressement et de participation

Néant à ce jour.

19 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

19.1 Organigramme juridique au 1^{er} décembre 2008



19.2 Actionnariat de TOOLUX Sanding SA au 23 décembre 2008

Shareholders	Avant Augmentation de capital		Après Augmentation de capital de 5 M€	
	Nombre d'actions	% capital et droit de vote	Nombre d'actions	% capital et droit de vote
Crystal Sky Holdings Ltd (Samoa) *	1 350 000	100,00%	1 350 000	76,98%
Investisseurs Institutionnels	-	-	403 667	23,02%
Total	1 350 000	100,00%	1 753 667	100,00%

* Le capital de la holding est réparti entre trois frères : Xu Jinan à hauteur de 40%, Xu Xueming et Xu Zhiming à hauteur de 30% chacun.

19.3 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration

Néant.

19.4 Droits de vote des principaux actionnaires

A chaque action est attaché un droit de vote simple.

19.5 Contrôle de la Société

A la date du présent Offering Circular, un actionnaire (Crystal Sky Holding Ltd) détient à lui seul le contrôle de la Société étant précisé que contrôle de droit de ce holding n'est pas détenu par une seule personne (cf § 19.2).

19.6 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

Il n'existe pas d'action de concert entre les actionnaires de la Société.

19.7 État des nantissements d'actions

Néant

19.8 Engagement de conservation de leurs actions par les actionnaires fondateurs de TOOLUX SANDING SA

L'actionnaire :

- Crystal Sky Holdings Ltd

s'est engagé irrévocablement à compter de la 1^{ère} cotation des actions TOOLUX Sanding SA sur le marché Alternext de Nyse Euronext, à ne pas céder, nantir, ou transférer de quelque manière que ce soit les actions de la société TOOLUX Sanding qu'il détient à cette date, selon les termes suivants :

- 100% des actions détenues pendant 6 mois à compter de la première cotation des actions sur le marché Alternext de Nyse Euronext,
- 80% des actions détenues pendant les 12 mois à compter de la première cotation des actions sur le marché Alternext de Nyse Euronext,

Cet engagement pris envers le Listing Sponsor, Allegra Finance, pourra le cas échéant être levé par anticipation, de manière totale ou partielle, sur demande expresse du Listing Sponsor, notamment dans le cadre d'événements exceptionnels de marché ou encore à la demande de l'un ou des signataires du présent engagement, sous réserve de l'accord préalable du Listing Sponsor.

20 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Les informations relatives aux parties liées sur les exercices 2006 et 2007 sont présentées au chapitre 21 (Informations financières).

21 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

21.1 Comptes consolidés pro forma IFRS de TOOLUX Sanding SA pour les exercices 2006 et 2007

TOOLUX Sanding SA a été créée le 2 octobre 2008 au Luxembourg pour permettre l'introduction sur le marché ALTERNEXT de Nyse Euronext Paris de la société opérationnelle Shaoxing Sanding Tools Co Limited comme décrit aux chapitres 6 et 7 du présent Document d'Information.

Pour permettre de présenter aux investisseurs une information financière pertinente et sous une forme comparable avec les états financiers à venir, la Société a préparé des comptes consolidés pro forma intégrant sa filiale à 100% GIANT DRAGON HOLDING Ltd (SAMOA) qui détient elle-même 100% de la société opérationnelle SHAOXING SANDING TOOLS CO., qui détient elle-même 100% de la société opérationnelle ZHEJIANG SANDING TOOLS CO Ltd comme si la Société existait depuis le 1^{er} janvier 2006.

Aux fins d'établissement des dits comptes, il a été considéré que le groupe tel existant à ce jour avait été constitué le 1^{er} janvier 2006.

21.1.1 Rapport sur les Comptes consolidés pro forma IFRS de TOOLUX Sanding SA pour les exercices 2006 et 2007

Aux actionnaires de Toolux Sanding SA,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés pro forma de la société Toolux Sanding SA (« la société ») et de ses filiales (ensemble le « Groupe ») au 31 décembre 2006 et 2007 qui comprennent le bilan consolidé pro forma au 31 décembre 2006 et 2007, le compte de résultat consolidé pro forma, le tableau de variation des capitaux propres consolidés pro forma, le tableau des flux de trésorerie consolidés pro forma pour les exercices clos les 31 décembre 2006 et 2007 et un résumé des principales méthodes comptables et autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés pro forma établis conformément référentiel « IFRS ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés pro forma ne comportant pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraude ou d'erreur ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés pro forma ne comprennent pas d'anomalie significative.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

L'objectif de l'établissement des états financiers consolidés pro forma est de présenter ce qu'auraient été les comptes de résultats consolidés et les bilans consolidés historiques si la Société, décrites ci-dessus, avait existés à une date antérieure.

Les comptes de résultat consolidé pro forma et les bilans consolidés pro forma ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats des opérations, ou de leurs effets sur la situation financière qui auraient été obtenus si la Société, comme décrit ci-dessus, avait réellement existé à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés pro forma donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière pro forma de la Société au 31 décembre 2006 et 2007 conformément au référentiel des Normes IFRS.

Paris, le 14 octobre 2008.

BCRH AND ASSOCIES

*Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris Ile de France
Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

*François SORS
Associé Gérant*

21.1.2 Bilan consolidé pro forma TOOLUX Sanding SA

ACTIF :

en Euros	31-déc-07	31-déc-06
ACTIF CIRCULANT		
Disponibilités	3 189 652,99	1 039 817,51
Valeurs mobilières de placement		
Créances à recevoir	1 588 826,62	1 325 640,22
Autres créances à recevoir	626 798,83	2 123 968,57
Acomptes versés sur commandes	932 346,40	122 046,68
Stocks	650 293,80	1 119 545,31
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 987 918,64	5 731 018,29
INVESTISSEMENTS LONG TERME		
Investissements long terme en actions	399 912,00	418 321,10
TOTAL INVESTISSEMENTS LONG TERME	399 912,00	418 321,10
ACTIF IMMOBILISE:		
Actifs immobilisés	5 304 029,06	3 590 610,19
Moins amortissements cumulés	1 064 412,51	775 371,65
Actifs immobilisés nets	4 239 616,55	2 815 238,54
Amortissements suite à tests de dépréciation		
Construction en cours	51 344,15	572 052,53
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 290 960,70	3 387 291,07
ACTIFS INCORPORELS ET AUTRES ACTIFS		
Actifs incorporels	344 517,67	368 354,11
Autres actifs long terme		
TOTAL ACTIFS INCORPORELS ET AUTRES ACTIFS	344 517,67	368 354,11
Impôts différés actifs	18 307,75	10 222,73
TOTAL ACTIF	12 041 616,76	9 915 207,30

PASSIF :

en Euros	31-déc-07	31-déc-06
DETTES COURANTES		
Emprunts bancaires court terme	2 420 862,62	1 555 570,80
Effets à payer		325 901,32
Dettes fournisseurs	1 098 136,75	1 268 405,20
Acomptes reçus sur commandes	77 557,85	62 969,50
Dettes salariales		
Charges et œuvres sociales à payer	206 004,88	105 760,27
Dividendes à payer	930 027,90	
Dettes fiscales	639 072,02	332 252,16
Autres impôts à payer	7 959,53	4 010,04
Autres dettes	3 020 841,17	3 480 705,78
Charges à payer	45 652,80	24 057,82
TOTAL DETTES COURANTES	8 446 115,52	7 159 632,89
Dettes à plus d'un an	22 517,92	
TOTAL DETTES LONG TERME	22 517,92	
TOTAL DETTES	8 468 633,44	7 159 632,89
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	1 350 000,00	1 350 000,00
Réserves		
Report à nouveau	2 306 013,68	1 384 545,25
Ecart de conversion	-83 030,36	21 029,16
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 572 983,32	2 755 574,41
TOTAL PASSIF	12 041 616,76	9 915 207,30

21.1.3 Compte de résultat consolidé pro forma TOOLUX Sanding SA

€	31-déc-07	31-déc-06
CHIFFRE D'AFFAIRES	9 712 701,08	8 475 534,74
Coûts d'achat des biens vendus	6 215 810,92	6 142 027,48
Taxes sur ventes	25 464,57	26 249,23
MARGE BRUTE	3 471 425,59	2 307 258,03
Revenus d'autres opérations	47 278,02	61 161,82
Frais commerciaux	418 808,74	341 019,71
Frais administratifs et généraux	879 590,13	572 749,59
Charges financières	-83 498,50	174 291,07
RESULTAT OPERATIONNEL	2 303 803,24	1 280 359,48
Revenus d'investissements	0,00	0,00
Revenus de filiales	4 796,58	18 615,32
Revenus non opérationnels	2 477,04	0,00
Dépenses non opérationnelles	13 315,45	11 255,58
Badwill	0,00	412 802,91
RESULTAT AVANT IMPÔT	2 297 761,41	1 700 522,13
Impôt sur les bénéfices	341 448,34	315 975,92
RESULTAT NET	1 956 313,07	1 384 546,21

21.1.4 Tableaux des flux de trésorerie consolidé pro forma TOOLUX Sanding SA

en Euros	31 dec 07	31 dec 06
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Résultat avant impôt sur les bénéfices	2 297 761	1 700 522
Ajustements:		
Différence de change	-83 028	21 029
Badwill		-412 802
Provisions sur créances douteuses	26 389	77 224
Amortissements d'installation et équipements	289 040	287 371
Charges financières	-83 499	83 499
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT VARIATION DU BFR	2 446 663	1 756 843
VARIATIONS DU BESOIN EN FOND DE ROULEMENT		
Créances clients	-268 462	-361 078
Autres créances	1 476 056	85 014
Avances versées aux fournisseurs	-810 299	-99 439
Stocks	469 251	-426 291
Impôts différés	-8 085	-10 222
Effets à payer	-325 901	-163 352
Dettes fournisseurs	-170 268	610 761
Avances reçues sur commandes clients	14 588	61 088
Dettes salariales	930 028	
Charges sociales à payer	2 299	2 824
Dettes fiscales	315 992	241 503
Autres impôts à payer	-5 223	1 713
Autres dettes	-459 865	-556 315
Charges à payer	44 112	37 057
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	3 650 886	1 180 105
Impôts sur les bénéfices	-341 448	-315 976
FLUX NET DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	3 309 438	864 129
OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS		
Acquisition d'installations, terrains et équipements	-1 713 419	-262 857
Investissements en titres de participation	18 409	-418 321
Construction en cours	520 709	-420 373
Actifs incorporels	23 837	3 241
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	-1 150 464	-1 098 310
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes	-957 929	
Souscription nette d'emprunts court terme	865 291	-504 935
Charge d'intérêts nette	83 499	-83 499
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-9 139	-588 434
VARIATION DE TRESORERIE	2 149 835	-822 616
Trésorerie en fin d'exercice	3 189 653	1 039 818
Trésorerie en début d'exercice	1 039 818	1 862 434
VARIATION DE TRESORERIE	2 149 835	-822 616

21.1.5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2007

en Euros	Capital	Réserves	TOTAL
Solde au 1er janvier 2006	350 000	-	350 000
Apport en nature	1 000 000		1 000 000
Ecart de conversion		21 029	21 029
Résultat net de l'exercice		1 384 546	1 384 546
Solde au 31 décembre 2006	1 350 000	1 405 575	2 755 575
Ecart de conversion		-83 030	-83 030
Charges sociales		-97 946	-97 946
Dividendes		-957 929	-957 929
Résultat de l'exercice		1 956 313	1 956 313
Solde au 31 décembre 2007	1 350 000	2 222 983	3 572 983

21.1.6 Annexe des comptes clos le 31 décembre 2007

I. Informations générales

Les états financiers consolidés proforma de Toolux Sanding SA (« la Société ») et de ses filiales (collectivement désignées par « le Groupe ») portent sur les exercices clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2006.

Le siège de la société est situé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

La société a été créée le 2 octobre 2008 sous la forme de société anonyme avec un capital social entièrement libéré de 350 000€.

Le 13 octobre 2008, les administrateurs ont augmenté le capital de la Société de 1 000 000 euros par apport en nature et ont porté le capital de 350 000 euros à 1 350 000 euros par l'émission de 1 000 000 actions nouvelles au nominal de 1 euro chacune.

L'apport en nature était représenté par 100% du capital émis et libéré de GIANT DRAGON HOLDINGS LTD (Samoa), une société enregistrée au Samoa le 17 janvier 2007 sous le numéro 30466 et située à Level 2, Nia Mall, Vaea Street, Apia, Samoa et sa valeur est égal à l'actif net au 30 juin 2008.

Le 12 décembre 2007, Giant Dragon Holdings Ltd a acquis, pour un montant de 2 998 000 USD, 100% du capital de Shaoxing Sanding Tools Ltd, une société chinoise dont le siège social est à « Industrial Park, Ganlin Town, Shengzhou City, Zhejiang Province, China ».

Les principales activités de la société sont la fabrication et la commercialisation d'outils en plastique et métal.

II. Un exercice de restructuration

Les états financiers consolidés proforma de Toolux Sanding SA pour les exercices clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2006 ont été préparés au niveau du Groupe dans l'objectif de soumettre une demande de cotation sur Alternext et en vue de présenter aux investisseurs une information financière comparable et pertinente.

Les états financiers proforma consolidés du groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2006 et 2007 ont été établis comme si la restructuration engagée sur l'exercice et l'apport en nature était intervenue le 1^{er} janvier 2006.

L'objectif de ces états financiers proformas est de présenter ce qu'aurait été l'activité historique du groupe tel qu'il existe au jour de sa cotation s'il avait été constitué dès le 1^{er} janvier 2006.

Pour rationaliser la structure d'entreprise une opération de restructuration a été effectuée comme suit :

- Création de Toolux Sanding SA.

Toolux Sanding SA a été créée le 2 octobre 2008. Le capital social autorisé et libéré est de 350 000 euros. Toutes les actions ont été souscrites par un seul actionnaire ; la société Giant Dragon Holdings Ltd, CRYTSAL SKY HOLDINGS LTD, une société enregistrée au Samoa.

- Création de Giant Dragon Holdings Ltd.

Giant Dragon Holdings Ltd a été créée le 7 janvier 2007. Le capital social autorisé est de 50 000 USD et le capital libéré est de 1 USD. Toutes les actions ont été souscrites par CRYTSAL SKY HOLDINGS LTD.

- Acquisition de Shaoxing Sanding Tools Ltd.

Le 12 décembre 2007, Giant Dragon Holdings Ltd a signé un accord de transfert d'actions avec les actionnaires historiques de Shaoxing Sanding Tools Ltd pour acquérir 100 % des actions de Shaoxing Sanding Tools Ltd pour un montant de 2 998 000 USD.

A l'issue de cette opération, la société Shaoxing Sanding Tools bénéficie du statut WOFE (Wholly Foreign Owned Enterprise)

- Acquisition de Zhejiang Sanding Tools Ltd.

Le 25 décembre 2007, Shaoxing Sanding Tools Ltd a signé un accord de transfert d'actions avec les actionnaires historiques de Zhejiang Sanding Tools Ltd pour acquérir 100 % des actions de Zhejiang Sanding Tools Ltd pour un montant de 15 000 000 RMB.

III. Base de la préparation des états financiers

Principes comptables

Ces états financiers consolidés proforma des exercices 2006 et 2007 ont été préparés sur la base des états financiers audités des sociétés suivantes :

- Giant Dragon Holdings Ltds (filiale Samoa)
- Shaoxing Sanding Tools Ltds (filiale de droit Chinois)
- Zhejiang Sanding Tools Ltds (filiale de droit Chinois).

Les états financiers consolidés pro forma du Groupe exprimés en euros, ont été préparés conformément aux normes International Financial Reporting Standards (« IFRS »). En dehors des cas indiqués dans les règles et méthodes comptables ci-dessous, les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique.

Principales appréciations et estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de faire usage de son jugement et, le cas échéant, de se fier à des estimations et hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs déclarés à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses déclarées au cours de l'exercice. Bien que ces estimations reposent sur les événements et mesures actuels qui sont connus de la direction, les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Comptabilisation des transactions en devises

Les données incluses dans les états financiers des entités du groupe sont mesurées en utilisant la devise du pays dans lequel l'entité opère. La monnaie courante des filiales de droit Chinois est en Renminbi (RMB) alors que les états consolidés sont présentés en euros (€) qui est la devise de présentation du Groupe.

Les transactions en devises des filiales sont converties au taux de change en vigueur sur le marché à la date de ces transactions tel qu'il est publié par la Banque populaire de Chine. Le solde de clôture des divers comptes en devises est corrigé au taux de change (taux moyen) en vigueur au cours du dernier mois de l'exercice.

Les états financiers des filiales étrangères sont traduits dans la devise de présentation du Groupe en utilisant le taux de change de fin d'année pour le bilan et le taux de change moyen pour les données du compte de résultat. Les différences de change sont comptabilisées en réserve de change.

IV. Résumé des principales conventions comptables

Consolidation

Toutes les opérations et transactions entre les sociétés du groupe ainsi que les profits ou pertes qui pourraient en résulter sont éliminées en consolidation et les états financiers consolidés proforma reflètent uniquement les opérations et transactions externes au groupe.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs transmis, des instruments de capital émis et des passifs pris en charge à la date de l'apport, y compris les charges directement liées à l'apport. Les actifs identifiables et les passifs sont évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition, indépendamment de tout intérêt minoritaire.

Goodwill négatif (badwill)

Giant Dragon a acquis 49% des actions de Shaoxing Sanding Tools en décembre 2007 pour un montant de 1 469 000 \$. La différence entre la juste valeur des actifs, dettes et passifs acquis et leur coût d'acquisition s'élevant à 179 610,58 € a été comptabilisée dans le compte de résultat après audit et évaluation des actifs et des passifs éventuels acquis.

Le capital de Toolux Sanding SA a été augmenté par apport en nature de la totalité des actions Giant Dragon pour un montant de 1 000 000 €. La différence entre la juste valeur des actifs, dettes et passifs acquis et leur coût d'acquisition s'élevant à 233 192,33 € a été comptabilisée dans le compte de résultat après audit et évaluation des actifs et des passifs éventuels acquis.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont des investissements caractérisés par une échéance courte (ils arrivent généralement à maturité dans les 3 mois suivant la date d'achat), une forte liquidité, une conversion aisée et une faible volatilité.

Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont comptabilisés à leur valeur d'origine moins une provision pour dépréciation afin de tenir compte d'éventuelles créances irrécouvrables.

La direction du Groupe décide si des créances doivent être considérées comme douteuses.

Les pertes résultant de créances douteuses sont comptabilisées selon la méthode de la dotation, en vertu de laquelle une dotation est constituée pour compenser la perte résultant de créances douteuses.

Les comptes clients et autres créances peuvent faire l'objet de dotations pour créances douteuses.

La provision pour créances douteuses est calculée en fonction de l'ancienneté de la créance selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessous :

Ancienneté de la créance	Pourcentage %
- Échéance à moins de 3 mois	-
- Échéance comprise entre trois et six mois	10
- Échéance comprise entre six et douze mois	20
- Échéance comprise entre un et deux ans	50
- Échéance de plus de deux ans	100

Fournisseurs et comptes rattachés

Les comptes fournisseurs et autres charges à payer sont comptabilisés au coût d'origine, qui est égal à la juste valeur de la contrepartie à payer à l'avenir pour les biens et services reçus

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût de revient et de la valeur de réalisation nette.

Les stocks comprennent les produits finis ou matières premières réservées à la vente au cours des activités de production et d'exploitation, les matières premières en cours de transformation qui sont en cours de production en vue de la vente et les matières premières consommées au cours des activités de production, d'exploitation et de recherche-développement.

Le coût de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des produits finis comprend les matières premières, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production concernés, mais il ne comprend pas les coûts d'emprunt. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours ordinaire de l'activité moins le coût d'achèvement et les frais de vente.

Amortissement des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements et provisions pour dépréciation cumulés. Le coût historique comprend le prix d'achat et les coûts directement imputables à l'acheminement des actifs jusqu'au lieu où ils sont destinés à être utilisés et le coût de leur mise en route.

Les immobilisations corporelles sont amorties en mode linéaire sur leur durée de vie estimée. La direction estime que la durée de vie utile de ces immobilisations corporelles est comprise entre 5 et 30 ans.

Le taux d'amortissement est fonction du coût d'origine et de la durée de vie utile estimée de toutes les immobilisations après en avoir déduit leur valeur résiduelle estimée à 5 %.

La valeur résiduelle estimée et le taux d'amortissement annuel de chaque catégorie d'immobilisation corporelle sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Durée d'amort (années)	Valeur résiduelle (%)	Taux d'amortissement par an (%)
Logements & Bâtiments	5 - 20	5	19 - 4,75
matériel industriel	5 - 10	5	19 - 9,5
Installations de bureau	5 - 10	5	19 - 9,5
Véhicules	5	5	19
Autres équipements	5	5	19

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non courants est examinée à la date de clôture afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication selon laquelle leur valeur aurait diminué. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée si la valeur comptable de l'actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les provisions pour dépréciation sont imputées sur le compte de résultat.

Une provision pour dépréciation est reprise si les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable sont modifiées ou s'il existe une indication selon laquelle la provision pour dépréciation qui a été constituée pour un actif n'a plus lieu d'être ou doit être diminuée.

Les provisions pour dépréciation ne sont reprises que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif concerné n'excède pas la valeur comptable qui aurait été calculée si aucune provision pour dépréciation n'avait été constituée.

Les reprises de provisions pour dépréciation sont créditées en tant que produits dans le compte de résultat.

Immobilisations en cours

La valeur estimée des immobilisations en cours est virée aux immobilisations sur la base de leur coût réel lorsqu'elles arrivent au stade de la mise en service.

A la clôture de l'exercice, si un ou plusieurs des cas ci-après se produit, une provision pour dépréciation d'immobilisations en cours est constituée sur la base de la différence entre la valeur recouvrable d'une immobilisation en cours et sa valeur comptable.

- la construction de l'immobilisation en cours est suspendue pendant une durée prolongée et ne sera pas achevée dans un délai de trois ans ;
- le projet est dépassé en termes de technique et de fonctions et sa rentabilité pour la Société est incertaine ;

- dans d'autres cas, les immobilisations en cours doivent être dépréciées s'il existe des preuves suffisantes que leur valeur a diminué.

Comptabilisation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont les droits d'utilisation de terrains, les droits sur les marques, les droits de propriété et les logiciels liés à la production qui ont été obtenus par la Société. Les immobilisations sont comptabilisées au coût de revient quand elles sont acquises, celles qui sont achetées étant comptabilisées sur la base des sommes réellement payées et celles qui ont été acquises au moyen d'investissements étant comptabilisées à une valeur fixée au moyen d'une estimation rationnelle.

Les immobilisations incorporelles sont amorties par fractions égales sur leur durée de vie prévue et comptabilisées dans les gains et les pertes. Dans le cas où la Société a lieu de croire qu'une immobilisation incorporelle ne lui apportera pas d'avantages à l'avenir, la totalité de sa valeur comptable est passée dans les charges de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, l'avantage économique prévu que l'immobilisation incorporelle peut apporter à la société est mesuré. Une dotation aux provisions pour dépréciation est constituée sur la base de la différence entre la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle et sa valeur comptable.

Parties liées

Les parties liées sont des sociétés sur lesquelles un ou plusieurs actionnaires et/ou administrateurs communs, directs ou indirects ont la possibilité d'exercer leur contrôle ou une influence significative pour la prise de décisions opérationnelles et financières.

Règle de comptabilisation des produits

Le produit de la vente de marchandises est constaté au moment où les principaux risques et les avantages résultant de la propriété de ces marchandises sont transférés à l'acheteur.

Les produits sont comptabilisés hors taxe sur la valeur ajoutée.

Aucun produit n'est constaté s'il existe des incertitudes significatives quant au recouvrement de la contrepartie due, aux frais associés ou à un éventuel retour des marchandises.

Régime de retraite

Les salariés éligibles de la société qui sont des ressortissants de la République Populaire de Chine sont affiliés à un régime de retraite public géré par les collectivités locales. La société est tenue de cotiser à ce régime à concurrence d'un certain pourcentage de ses charges salariales afin de financer les prestations. Le paiement de ces cotisations est la seule obligation de la société au titre du régime de retraite.

Impôt sur les bénéfices

L'impôt dû a été déterminé sur la base du taux d'impôt applicable pour la période. Les impôts différés sont comptabilisés sur la base des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan consolidé.

Une dette d'impôt différé est comptabilisée pour toutes les différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les impôts différés sont déterminés sur la base du taux d'impôt à la date de clôture.

L'Impôt sur les sociétés des filiales est égal à 33 % du bénéfice. Dans le cas où des équipements domestiques sont achetés en vue d'une reconstruction technique et où ils sont conformes aux exigences nationales sur les exonérations d'impôts, les crédits et les remboursements, ils bénéficient

d'une exonération d'impôt dont le montant est approuvé au cours de l'exercice par l'administration fiscale locale.

V. Notes sur les états financiers consolidés pro forma

(I). Bilan pro forma consolidé

1. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	euros	euros
Caisse	2 539,52	1 331,65
Banques	3 187 113,47	1 038 485,86
Total	3 189 652,99	1 039 817,51

2. COMPTES CLIENTS

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	euros	euros
Clients	1 614 207,37	1 345 745,31
Provision pour créances douteuses	25 380,76	20 105,09
Total	1 588 826,62	1 325 640 ,22

3. AUTRES CREANCES

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	euros	euros
Autres créances	706 245,25	2 182 301,44
Provision pour créances douteuses	79 446,42	58 332,88
Total	626 798,82	2 123 968,56

A la clôture des exercices clos les 31 décembre 2006 et 2007, les principales créances à recevoir étaient les suivantes :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	euros	euros
Prêts à des sociétés	530 740,60	1 507 014,52
Prêts à des particuliers	57 196,72	437 777,90
Autres	118 307,93	237 509,03
Total	706 245,25	21 182 301,44

4. ACOMPTES AUX FOURNISSEURS

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	euros	euros
Acomptes versés aux fournisseurs	932 346,40	122 046,68
Total	932 346,40	122 046,68

5. STOCKS

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	euros	euros
Matières premières	306 467,40	583 886,30
Produits finis	114 321,16	27 684,77
Produits en cours de fabrication	229 505,25	507 974,24
Produits en cours destinés aux OEM	-	-
Total	650 293,80	1 119 545,31

6. PARTICIPATIONS

Nom	Pays	Capital souscrit libéré (€)	% de détention	Forme Juridique	Valeur Nette Comptable (€)	Au 31 décembre 2007 (euros)		
						Chiffre d'affaires	Résultat Net	Capitaux Propres
Zhejiang Dinglian Import & Export Ltd	RPC	465 014	36%	SA	167 405	2 331 555	-4 115	492 873
Zhejiang Dingwei Import & Export Ltd	RPC	465 014	50%	SA	232 507	2 940 263	6 452	471 465

Ces deux filiales ne sont pas consolidés dans les états financiers consolidés proforma parce qu'elles sont en dehors du périmètre 2008 du Groupe demandant la cotation sur Alternext :

- Zhejiang Dinglian Import & Export Ltd a été cédée à sa valeur nette comptable en février 2008 ; et
- Zhejiang Dingwei Import & Export Ltd n'a pas d'activité significative et a été dissoute en mars 2008.

7. IMMOBILISATIONS

Coût de revient en euros	Bâtiments	Equipements de production	Equipement de Bureau	Véhicules	Autres	Total
Solde au 31 décembre 2005	2 056 980,06	919 636,88	106 982,98	361 848,38	-	3 445 448,30
Augmentation	5 644,23	113 571,75	19 834,26	6 111,65	-	145 16,88
Diminution	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2006	2 062 624,28	1 033 208,63	126 817,24	367 960,03	-	3 590 610,18
Augmentation	1 307 690,20	32 227,58	42 792,11	330 708,97	-	1 713 418,86
Diminution	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2007	3 370 341,49	1 065 436,21	169 609,34	698 669,00	-	5 304 029,05

Au cours de l'exercice 2006, la société a débuté la construction d'un bâtiment pour loger ses employés (appartement de fonction).

La construction de ces appartements a été achevée à la fin de l'exercice 2007 et ces derniers sont loués aux employés depuis 2008.

Amortissement Cumulé	Bâtiments	Equipements de production	Equipements de bureau	Véhicules	Autres	Total
Solde au 31 décembre 2005	190 159,84	198 922,90	44 801,33	67 471,99	-	501 356,05
Augmentation	97 997,74	88 982,90	20 003,77	67 031,20	-	274 015,60
Diminution	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2006	288 157,58	287 905,79	64 805,09	134 503,19	-	775 371,65
Augmentation	92 476,50	83 129,98	23 697,25	89 737,14	-	289 040,86
Diminution	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2007	380 634,08	371 035,77	88 502,34	224 240,32	-	1 064 412,52

8. ACTIFS INCORPORELS

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	euros	euros
Droit d'utilisation de terrain	352 143,90	377 518,26
Diminution	7 626,23	9 164,15
Total	344 517,67	368 354,11

L'échéance du droit d'utilisation du terrain est 2051.

9. CONSTRUCTION EN COURS

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	euros	euros
<i>Appartements destinés aux employés</i>		
Montant à l'ouverture	546 878,15	156 833,15
Augmentation	418 611,76	415 219,38
Diminution	- 965 489,91	-
<i>Atelier de traitement Thermique</i>		
Montant à l'ouverture	-	-
Augmentation	51 344,15	-
Diminution	-	-
Total	51 344,15	572 052,53

10. PRETS A COURT TERME

31 décembre 2007 (euros)			
Montant	Echéance	(en %)	
167 405,02	10/05/2008	7,227	
224 136,72	10/07/2008	7,227	
186 005,58	20/06/2008	7,227	
279 008,37	22/05/2008	7,227	
279 008,37	22/06/2008	7,227	
265 987,98	16/08/2008	7,524	
132 993,99	16/08/2008	7,524	
93 002,79	27/08/2008	7,722	
93 002,79	24/09/2008	8,019	
67 892,04	19/12/2008	8,217	
465 013,95	15/07/2008	9,477	
167 405,02	15/10/2008	6,075	
Total		2 420 862,62	

11. FOURNISSEURS A PAYER

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	euros	euros
Fournisseurs à payer	1 098 136,74	1 268 405,19
Total	1 098 136,74	1 268 405,19

12. AVANCES REÇUES

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	euros	euros
XU Jinan	372 011,16	-
XU Xueming	279 008,37	-
XU Zhiming	279 008,37	-
Total	930 027,90	-

Messieurs Xu Jinan, Xu Xueming et Xu Zhiming sont les actionnaires d'origine de Zhejiang Sanding Tools.

13. DIVIDENDES A PAYER

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	euros	euros
Fournisseurs à payer	1 098 136,74	1 268 405,19
Total	1 098 136,74	1 268 405,19

14. IMPÔTS A PAYER

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	euros	euros
Impôt sur les sociétés	442 280,64	274 517,91
TVA	207 889,68	55 058,91
Autre	1 329,47	485,29
Taxe sur l'utilisation de terre rurale	7 345,36	-
Taxe construction hydraulique	- 25 738,66	1 212,50
Taxe foncière	1 966,65	-
Taxe sur la construction	3 998,86	978,23
Total	639 072,04	332 252,16

15. AUTRES IMPOTS A PAYER

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	euros	euros
Surtaxe pour l'enseignement rural	7 953,68	3 900,73
Droit de timbre	5,85	109,30
Total	7 959,53	4 010,03

15. AUTRES DETTES

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	euros	euros
Dettes envers les actionnaires d'origines des filiales	2 368 755,29	2 574 673,48
Dettes envers les filiales non consolidés	93 002,79	364 171,28
Dettes envers les actionnaires	357 991,98	5 846,62
Autres	201 091,09	536 014,39
Total	3 020 841,15	3 480 705,77

16. DEPENSES ACCUMULEES

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	euros	euros
Honoraires de traitement	45 652,80	24 057,82
Total	45 652,80	24 057,82

17. CAPITAL VERSE

	Capital émis	Capital libéré
	euros	euros
Actionnaire CRYSTAL SKY Ltd	-	-
Total	-	-

(II) COMPTE DE RESULTAT**1. CHIFFRE D'AFFAIRES**

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	euros	euros
Ventes en Chine	9 712 701,08	8 475 534,74
Ventes à l'exportation	-	-
Total	9 712 701,08	8 475 534,74

Toutes les ventes sont réalisées en Renminbi avec des distributeurs chinois qui exportent ensuite vers les clients finaux étrangers.

2. CHARGES DES ACTIVITES PRINCIPALES

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	euros	euros
Achats de produits semis finis	4 840 640,59	3 840 593,58
Matières premières	973 504,59	1 899 794,08
Frais Ateliers	11 425,46	8 819,02
Avantages sociaux	8 125,41	13 842,76
Autres	2 609,34	5 882,67
Charges d'électricité & d'eau	64 705,88	64 679,45
Frais de maintenance	14 974,93	35 945,24
Frêt (port)	767,45	7 201,06
Amortissement	171 592,91	141 064,33
Salaires	127 464,35	124 205,32
Total	6 215 810,92	6 142 027,48

3. FRAIS DE VENTE

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	euros	euros
Frais de transport	119 064,53	128 940,14
Frais de conditionnement	109 317,64	107 662,94
Commission	70 701,61	0,00
Salaires & Charges	54 877,02	54 022,62
Bonus sur vente	11 703,66	0,00
Frais de publicité	9 671,92	3 675,42
Frais de déplacement	8 922,48	13 587,16
adjustment for 07 accrual expenses	6 764,95	0,00
Frais postaux	6 448,95	7 573,38
Autres	5 113,73	0,00
expenses on fair participation	4 330,16	17 629,12
Charge sociale	4 198,45	3 906,30
Frais d'impression	1 892,85	0,00
Frais de recherche et d'examen en laboratoire	1 437,06	2 289,05
Frais de test	1 383,81	0,00
Autres	1 303,42	1 733,58
Frais de dépenses d'accréditation	1 199,15	0,00
Dépense de bureau	412,70	0,00
Frais de service de vente	64,66	0,00
total	418 808,75	341 019,71

4. FRAIS GENERAUX

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	euros	euros
Amortissements	188 233,53	130 843,55
Salaires	91 322,69	66 702,35
Frais de réception	71 627,70	44 342,68
Communication	67 056,21	49 419,26
Frais de réparation et de maintenance	47 278,25	12 028,52
Frais de formation	45 283,95	1 384,28
Audit & consulting	43 365,89	4 744,09
Autres	35 824,24	27 365,65
Frais entretien automobile	34 885,77	25 159,31
Frais de logements	34 535,39	17 977,61
Provision pour créances douteuses	25 585,25	77 223,70
Fournitures de bureau	25 557,38	0,00
Pension	23 717,59	16 088,09
Taxes	20 426,54	9 617,85
Frais de Design	19 607,27	9 488,18
Prime d'assurance	18 113,25	6 718,24
Frais de déplacement	17 382,47	6 784,21
Frais de bureau	15 508,55	8 786,91
Frais d'enregistrement	13 711,39	14 364,31
Service charge	9 495,31	0,00
Charges sociales	8 907,22	3 906,30
intangible assets fund	7 866,39	9 408,28
Frais de télécommunication	6 561,72	19 580,00
Location	4 796,58	4 993,78
Fond d'enseignement des salariés	1 576,16	4 716,33
Assurance accident du travail	1 133,01	1 106,10
testing expenditure	230,43	0,00
total	879 590,13	572 749,58

5. FRAIS FINANCIERS

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	euros	euros
Intérêts nets payés	- 98 950,41	94 655,26
Commissions de règlement	876,88	1 467,97
Gains/pertes de change	14 575,03	78 167,85
Total	- 83 498,50	174 291,07

6. PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES

	Au 31 décembre 2007 (euros)			Au 31 décembre 2006 (euros)		
	Chiffre d'affaires	Charges	Total	Chiffre d'affaires	Charges	Total
Electricité	78 131,35	72 131,11	6 000,24	91 340,23	98 514,30	-7 174,07
Procession income	54 679,99	32 026,40	22 653,59	35 949,97	6 543,54	29 406,43
Fabrisation de moules	13 151,65	606,75	12 544,90	36 417,94	1 098,99	35 318,95
location de maison	7 386,74	1 307,45	6 079,29	4 993,78	1 383,28	3 610,50
Total	153 349,73	106 071,71	47 278,02	168 701,92	107 540,11	61 161,81

7. PRODUITS HORS EXPLOITATION

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	euros	euros
Subvention spécifique	2 477,04	-
Total	2 477,04	-

8. CHARGES HORS EXPLOITATION

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	Euros	euros
Pénalité de retard de paiement	1 247,11	349,56
Don	884,90	8,42
Fond de construction hydraulique	11 183,44	8 639,41
Autres	-	2 257,68
Total	13 315,45	11 255,08

VI. EFFECTIFS

Au cours des deux derniers exercices, l'effectif moyen de la société s'établissait comme suit :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	Euros	euros
Employés	188	184
Personnel de production	11	11
Personnel de vente	29	35
Personnel administratif	36	21
Total	264	251

VII. HYPOTHEQUES

Actif engagé	Superficie	Montant RMB	Hypothécaire
Droit d'usage terrain Immobilisation	26 540 m ² 2 307 m ²	6210 000	Shengzhou Branch of China Branch
immobilisation	3 979 m ²	1 430 000	Shengzhou Branch of China Branch
House PropertyImmobilisation	2 053 m ²	730 000	Shengzhou Branch of China Branch
Total		8 370 000 RMB	

VIII. POLITIQUE ET OBJECTIFS EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le conseil d'administration se réunit périodiquement pour analyser et formuler des mesures visant à gérer l'exposition du groupe au risque de marché, c'est-à-dire essentiellement aux variations des taux d'intérêt et des prix du marché. En général, la société applique une stratégie prudente pour gérer les risques : elle n'a utilisé aucun produit dérivé ou autre instrument à des fins de couverture. La société ne détient et n'émet aucun instrument financier dérivé à des fins de transaction.

Au 31 décembre 2007, les instruments financiers détenus par la société étaient essentiellement des quasi-espèces, des créances et des dettes.

IX. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice de la société.

21.2 Date des dernières informations financières

Le 30 juin 2008.

21.3 Comptes consolidés semestriels proforma de TOOLUX Sanding SA

21.3.1 Rapport sur les comptes consolidés semestriels proforma de TOOLUX Sanding SA

Aux actionnaires de Toolux Sanding SA,

Nous avons procédé à l'examen limité des comptes semestriels pro forma de la société Toolux Sanding SA au 30 juin 2008 qui comprennent le bilan, le compte de résultat, l'état de la variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2008. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Les comptes pro forma ont vocation à traduire l'effet sur les informations historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était intervenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers pro forma ci-joints ne donnent pas une image fidèle, conformément aux Normes IFRS.

Paris, 14 October 2008.

BCRH AND ASSOCIES

*Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris Ile de France
Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

*François SORS
Associé Gérant*

21.3.2 Bilan semestriel consolidé TOOLUX Sanding SA

ACTIF :

en Euros	30-juin-08	31-déc-07	31-déc-06
ACTIF CIRCULANT			
Disponibilités	1 461 201,92	3 189 652,99	1 039 817,51
Valeurs mobilières de placement			
Créances à recevoir	1 993 358,93	1 588 826,62	1 325 640,22
Autres créances à recevoir	2 659 225,33	626 798,83	2 123 968,57
Acomptes versés sur commandes	753 752,83	932 346,40	122 046,68
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 679 506,08	6 987 918,64	5 731 018,29
INVESTISSEMENTS LONG TERME			
Investissements long terme en actions		399 912,00	418 321,10
TOTAL INVESTISSEMENTS LONG TERME		399 912,00	418 321,10
ACTIF IMMOBILISE:			
Actifs immobilisés	5 688 575,54	5 304 029,06	3 590 610,19
Moins amortissements cumulés	1 239 299,77	1 064 412,51	775 371,65
Actifs immobilisés nets	4 449 275,77	4 239 616,55	2 815 238,54
Amortissements suite à tests de dépréciation			
Construction en cours		51 344,15	572 052,53
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 449 275,77	4 290 960,70	3 387 291,07
ACTIFS INCORPORELS ET AUTRES ACTIFS			
Actifs incorporels	378 354,59	344 517,67	368 354,11
Autres actifs long terme			
TOTAL ACTIFS INCORPORELS ET AUTRES ACTIFS	378 354,59	344 517,67	368 354,11
Impôts différés actifs	18 461,25	18 307,75	10 222,73
TOTAL ACTIF	12 525 597,69	12 041 616,76	9 915 207,30

BILAN :

en Euros	30-juin-08	31-déc-07	31-déc-06
DETTES COURANTES			
Emprunts bancaires court terme	2 253 595,55	2 420 862,62	1 555 570,80
Effets à payer	375 130,35		325 901,32
Dettes fournisseurs	984 400,97	1 098 136,75	1 268 405,20
Acomptes reçus sur commandes	101 571,94	77 557,85	62 969,50
Dettes salariales	24 897,59		
Charges et œuvres sociales à payer	197 655,72	206 004,88	105 760,27
Dividendes à payer	937 825,86	930 027,90	
Dettes fiscales	594 507,27	639 072,02	332 252,16
Autres impôts à payer	4 460,93	7 959,53	4 010,04
Autres dettes	2 496 475,20	3 020 841,17	3 480 705,78
Charges à payer	20 287,89	45 652,80	24 057,82
TOTAL DETTES COURANTES	7 990 809,27	8 446 115,52	7 159 632,89
Dettes à plus d'un an	11 298,95	22 517,92	
TOTAL DETTES LONG TERME	11 298,95	22 517,92	
TOTAL DETTES	8 002 108,22	8 468 633,44	7 159 632,89
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	1 350 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00
Réserves			
Report à nouveau	3 021 901,39	2 306 013,68	1 384 545,25
Ecart de conversion	151 588,08	-83 030,36	21 029,16
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 523 489,47	3 572 983,32	2 755 574,41
TOTAL PASSIF	12 525 597,69	12 041 616,76	9 915 207,30

21.3.3 Compte de résultat semestriel consolidé TOOLUX Sanding SA

€	30 Juin 2008	31-déc-07	31-déc-06
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 909 939,26	9 712 701,08	8 475 534,74
Coûts d'achat des biens vendus	3 951 151,46	6 215 810,92	6 142 027,48
Taxes sur ventes	9 141,76	25 464,57	26 249,23
MARGE BRUTE	1 949 646,04	3 471 425,59	2 307 258,03
Revenus d'autres opérations	4 805,02	47 278,02	61 161,82
Frais commerciaux	170 603,10	418 808,74	341 019,71
Frais administratifs et généraux	612 192,62	879 590,13	572 749,59
Charges financières	32 824,86	-83 498,50	174 291,07
RESULTAT OPERATIONNEL	1 138 830,48	2 303 803,24	1 280 359,48
Revenus d'investissements	0,00	0,00	0,00
Revenus de filiales	5 553,86	4 796,58	18 615,32
Revenus non opérationnels	33 013,47	2 477,04	0,00
Dépenses non opérationnelles	34 504,86	13 315,45	11 255,58
Badwill	0,00	0,00	412 802,91
RESULTAT AVANT IMPÔT	1 142 892,95	2 297 761,41	1 700 522,13
Impôt sur les bénéfices	343 974,88	341 448,34	315 975,92
RESULTAT NET	798 918,07	1 956 313,07	1 384 546,21

21.3.4 Tableaux des flux de trésorerie semestriels consolidés TOOLUX Sanding SA

en Euros	30-juin-08	31 dec 07	31 dec 06
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat avant impôt sur les bénéfices	1 142 893	2 297 761	1 700 522
Ajustements:			
Différence de change	151 588	-83 028	21 029
Badwill			-412 802
Provisions sur créances douteuses	17 175	26 389	77 224
Amortissements d'installation et équipements	174 888	289 040	287 371
Charges financières	32 825	-83 499	83 499
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT VARIATION DU BFR	1 519 369	2 446 663	1 756 843
VARIATIONS DU BESOIN EN FOND DE ROULEMENT			
Créances clients	-410 935	-268 462	-361 078
Autres créances	-2 043 199	1 476 056	85 014
Avances versées aux fournisseurs	178 593	-810 299	-99 439
Stocks	-161 673	469 251	-426 291
Impôts différés	-153	-8 085	-10 222
Effets à payer	375 133	-325 901	-163 352
Dettes fournisseurs	-113 736	-170 268	610 761
Avances reçues sur commandes clients	24 014	14 588	61 088
	24 898		
Dettes salariales	7 798	930 028	
Charges sociales à payer	-8 349	2 299	2 824
Dettes fiscales	-52 525	315 992	241 503
Autres impôts à payer	4 461	-5 223	1 713
Autres dettes	-524 366	-459 865	-556 315
Charges à payer	-36 583	44 112	37 057
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	-1 217 253	3 650 886	1 180 105
Impôts sur les bénéfices	-343 975	-341 448	-315 976
FLUX NET DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	-1 561 228	3 309 438	864 129
OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS			
Acquisition d'installations, terrains et équipements	-384 547	-1 713 419	-262 857
Investissements en titres de participation	399 912	18 409	-418 321
Construction en cours	51 344	520 709	-420 373
Actifs incorporels	-33 838	23 837	3 241
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	32 871	-1 150 464	-1 098 310
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes		-957 929	
Souscription nette d'emprunts court terme	-167 269	865 291	-504 935
Charge d'intérêts nette	-32 825	83 499	-83 499
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-200 094	-9 139	-588 434
VARIATION DE TRESORERIE	-1 728 451	2 149 835	-822 616
Trésorerie en fin d'exercice	1 461 202	3 189 653	1 039 818
Trésorerie en début d'exercice	3 189 653	1 039 818	1 862 434
VARIATION DE TRESORERIE	-1 728 451	2 149 835	-822 616

21.3.5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 30 juin 2008

en Euros	Capital	Réserves	TOTAL
Solde au 1er janvier 2006	350 000	-	350 000
Apport en nature	1 000 000		1 000 000
Ecart de conversion		21 029	21 029
Résultat net de l'exercice		1 384 546	1 384 546
Solde au 31 décembre 2006	1 350 000	1 405 575	2 755 575
Ecart de conversion		-83 030	-83 030
Charges sociales		-97 946	-97 946
Dividendes		-957 929	-957 929
Résultat de l'exercice		1 956 313	1 956 313
Solde au 31 décembre 2007	1 350 000	2 222 983	3 572 983
Ecart de conversion		151 588	151 588
Résultat semestriel		798 918	798 918
Solde au 30 juin 2008	1 350 000	3 173 489	4 523 489

21.3.6 Annexe des comptes semestriels au 30 juin 2008

I. Informations générales

Les états financiers consolidés proforma de Toolux Sanding SA (« la Société ») et de ses filiales (collectivement désignées par « le Groupe ») portent sur le premier semestre 2008 finissant au 30 juin 2008.

Le siège de la société est situé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

La société a été créée le 2 octobre 2008 sous la forme de société anonyme avec un capital social entièrement libéré de 350 000€.

Le 13 octobre 2008, les administrateurs ont augmenté le capital de la Société de 1 000 000 euros par apport en nature et ont porté le capital de 350 000 euros à 1 350 000 euros par l'émission de 1 000 000 actions nouvelles au nominal de 1 euro chacune.

L'apport en nature était représenté par 100% du capital émis et libéré de GIANT DRAGON HOLDINGS LTD (Samoa), une société enregistrée au Samoa le 17 janvier 2007 sous le numéro 30466 et située à Level 2, Nia Mall, Vaea Street, Apia, Samoa et sa valeur est égal à l'actif net au 30 juin 2008.

Le 12 décembre 2007, GIANT DRAGON HOLDINGS LTD a acquis, pour un montant de 2 998 000 USD, 100% du capital de Shaoxing Sanding Tools Ltd, une société chinoise dont le siège social est à « Industrial Park, Ganlin Town, Shengzhou City, Zhejiang Province, China ».

Les principales activités de la société sont la fabrication et le traitement de tentes, tables, chaises, objets en plastique.

II. un exercice de restructuration

Les états financiers consolidés proforma de Toolux Sanding SA pour le semestre clos le 30 juin 2008 ont été préparé au niveau du Groupe dans l'objectif de soumettre une demande de cotation sur Alternext dans le but de présenter aux investisseurs une information financière comparable et pertinente et en vue de présenter aux investisseurs une information financière comparable et pertinente.

Les états financiers exprimés proforma consolidés du groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2006 et 2007 ont été établis comme si la restructuration engagée sur l'exercice et l'apport en nature était intervenue le 1^{er} janvier 2006.

L'objectif de ces états financiers proformas est de présenter ce qu'aurait été l'activité historique du groupe tel qu'il existe au jour de sa cotation s'il avait été constitué dès le 1^{er} janvier 2006.

Pour rationaliser la structure d'entreprise une opération de restructuration a été effectuée comme suit :

- Création de Toolux Sanding SA.

Toolux Sanding SA a été créée le 2 octobre 2008. Le capital social autorisé et libéré est de 350 000 euros. Toutes les actions ont été souscrites par un seul actionnaire ; la société Giant Dragon Holdings Ltd, CRYTSAL SKY HOLDINGS LTD, une société enregistrée au Samoa.

Le 13 octobre 2008, le capital de Toolux Sanding SA a été augmenté par l'émission de 1 000 000 d'actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 1 € en rémunération d'un apport en nature décrit ci-après.

Les nouvelles actions ont été intégralement souscrites par Crystal Sky Holdings.

- Création de Giant Dragon Holdings Ltd.

Giant Dragon Holdings Ltd a été créée le 7 janvier 2007. Le capital social autorisé est de 50 000 USD et le capital libéré est de 1 USD. Toutes les actions ont été souscrites par CRYTSAL SKY HOLDINGS LTD.

- Acquisition de Shaoxing Sanding Tools Ltd.

Le 12 décembre 2007, Giant Dragon Holdings Ltd a signé un accord de transfert d'actions avec les actionnaires historiques de Shaoxing Sanding Tools Ltd pour acquérir 100 % des actions de Shaoxing Sanding Tools Ltd pour un montant de 2 998 000 USD.

A l'issue de cette opération, la société Shaoxing Sanding Tools bénéficie du statut de WOFE (Wholly Foreign Owned Enterprise)

- Acquisition de Zhejiang Sanding Tools Ltd.

Le 25 décembre 2007, Shaoxing Sanding Tools Ltd a signé un accord de transfert d'actions avec les actionnaires historiques de Zhejiang Sanding Tools Ltd pour acquérir 100 % des actions de Zhejiang Sanding Tools Ltd pour un montant de 15 000 000 RMB.

II. Principes d'établissement des états financiers

Principes comptable

Ces états financiers consolidés proforma des exercices 2006 et 2007 ont été préparés sur la base des états financiers audités des sociétés suivantes :

- Giant Dragon Holdings Ltds (filiale Samoa)
- Shaoxing Sanding Tools Ltds (filiale de droit Chinois)
- Zhejiang Sanding Tools Ltds (filiale de droit Chinois).

Les états financiers consolidés pro forma du Groupe exprimés en euros, ont été préparés conformément aux normes International Financial Reporting Standards (« IFRS »). En dehors des cas indiqués dans les règles et méthodes comptables ci-dessous, les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique.

Principales appréciations et estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de faire usage de son jugement et, le cas échéant, de se fier à des estimations et hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs déclarés à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses déclarées au cours de l'exercice. Bien que ces estimations reposent sur les événements et mesures actuels qui sont connus de la direction, les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Comptabilisation des transactions en devises

Les données incluses dans les états financiers des entités du groupe sont mesurées en utilisant la devise du pays dans lequel l'entité opère. La monnaie courante des filiales de droit Chinois est en Renminbi (RMB) alors que les états consolidés sont présentés en euros (€) qui est la devise de présentation du Groupe.

Les transactions en devises des filiales sont converties au taux de change en vigueur sur le marché à la date de ces transactions tel qu'il est publié par la Banque populaire de Chine. Le solde de clôture des divers comptes en devises est corrigé au taux de change (taux moyen) en vigueur au cours du dernier mois de l'exercice.

Les états financiers des filiales étrangères sont traduits dans la devise de présentation du Groupe en utilisant le taux de change de fin d'année pour le bilan et le taux de change moyen pour les données du compte de résultat. Les différences de change sont comptabilisées en réserve de change.

IV. Résumé des principales conventions comptables

Consolidation

Toutes les opérations et transactions entre les sociétés du groupe ainsi que les profits ou pertes qui pourraient en résulter sont éliminées en consolidation et les états financiers consolidés proforma reflètent uniquement les opérations et transactions externes au groupe.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs transmis, des instruments de capital émis et des passifs pris en charge à la date de l'apport, y compris les charges directement liées à l'apport. Les actifs identifiables et les passifs sont évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition, indépendamment de tout intérêt minoritaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont des investissements caractérisés par une échéance courte (ils arrivent généralement à maturité dans les 3 mois suivant la date d'achat), une forte liquidité, une conversion aisée et une faible volatilité.

Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont comptabilisés à leur valeur d'origine moins une provision pour dépréciation afin de tenir compte d'éventuelles créances irrécouvrables.

La direction du Groupe décide si des créances doivent être considérées comme douteuses.

Les pertes résultant de créances douteuses sont comptabilisées selon la méthode de la dotation, en vertu de laquelle une dotation est constituée pour compenser la perte résultant de créances douteuses.

Les comptes clients et autres créances peuvent faire l'objet de dotations pour créances douteuses.

La provision pour créances douteuses est calculée en fonction de l'ancienneté de la créance selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessous :

Ancienneté de la créance	Pourcentage %
- Échéance à moins de 3 mois	-
- Échéance comprise entre trois et six mois	10
- Échéance comprise entre six et douze mois	20
- Échéance comprise entre un et deux ans	50
- Échéance de plus de deux ans	100

Fournisseurs et comptes rattachés

Les comptes fournisseurs et autres charges à payer sont comptabilisés au coût d'origine, qui est égal à la juste valeur de la contrepartie à payer à l'avenir pour les biens et services reçus

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût de revient et de la valeur de réalisation nette.

Les stocks comprennent les produits finis ou matières premières réservées à la vente au cours des activités de production et d'exploitation, les matières premières en cours de transformation qui sont en cours de production en vue de la vente et les matières premières consommées au cours des activités de production, d'exploitation et de recherche-développement.

Le coût de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des produits finis comprend les matières premières, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production concernés, mais il ne comprend pas les coûts d'emprunt. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours ordinaire de l'activité moins le coût d'achèvement et les frais de vente.

Amortissement des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'origine moins les amortissements et provisions pour dépréciation cumulés. Le coût d'origine comprend le prix d'achat et les coûts directement imputables à l'acheminement des actifs jusqu'au lieu où ils sont destinés à être utilisés et le coût de leur mise en route.

Les immobilisations corporelles sont amorties en mode linéaire sur leur durée de vie estimée. La direction estime que la durée de vie utile de ces immobilisations corporelles est comprise entre 5 et 30 ans.

Le taux d'amortissement est fonction du coût d'origine et de la durée de vie utile estimée de toutes les immobilisations après en avoir déduit leur valeur résiduelle estimée à 5 %.

La valeur résiduelle estimée et le taux d'amortissement annuel de chaque catégorie d'immobilisation corporelle sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Durée d'amort (années)	Valeur résiduelle (%)	Taux d'amortissement par an (%)
Logements & Bâtiments	5 - 20	5	19 - 4,75
matériel industriel	5 - 10	5	19 - 9,5
Installations de bureau	5 - 10	5	19 - 9,5
Véhicules	5	5	19
Autres équipements	5	5	19

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non courants est examinée à la date de clôture afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication selon laquelle leur valeur aurait diminué. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée si la valeur comptable de l'actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les provisions pour dépréciation sont imputées sur le compte de résultat.

Une provision pour dépréciation est reprise si les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable sont modifiées ou s'il existe une indication selon laquelle la provision pour dépréciation qui a été constituée pour un actif n'a plus lieu d'être ou doit être diminuée.

Les provisions pour dépréciation ne sont reprises que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif concerné n'excède pas la valeur comptable qui aurait été calculée si aucune provision pour dépréciation n'avait été constituée.

Les reprises de provisions pour dépréciation sont créditées en tant que produits dans le compte de résultat.

Immobilisations en cours

La valeur estimée des immobilisations en cours est virée aux immobilisations sur la base de leur coût réel lorsqu'elles arrivent au stade de la mise en service.

A la clôture de l'exercice, si un ou plusieurs des cas ci-après se produit, une provision pour dépréciation d'immobilisations en cours est constituée sur la base de la différence entre la valeur recouvrable d'une immobilisation en cours et sa valeur comptable.

- la construction de l'immobilisation en cours est suspendue pendant une durée prolongée et ne sera pas achevée dans un délai de trois ans ;
- le projet est dépassé en termes de technique et de fonctions et sa rentabilité pour la Société est incertaine ;

- dans d'autres cas, les immobilisations en cours doivent être dépréciées s'il existe des preuves suffisantes que leur valeur a diminué.

Comptabilisation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont les droits d'utilisation de terrains, les droits sur les marques, les droits de propriété et les logiciels liés à la production qui ont été obtenus par la Société. Les immobilisations sont comptabilisées au coût de revient quand elles sont acquises, celles qui sont achetées étant comptabilisées sur la base des sommes réellement payées et celles qui ont été acquises au moyen d'investissements étant comptabilisées à une valeur fixée au moyen d'une estimation rationnelle.

Les immobilisations incorporelles sont amorties par fractions égales sur leur durée de vie prévue et comptabilisées dans les gains et les pertes. Dans le cas où la Société a lieu de croire qu'une immobilisation incorporelle ne lui apportera pas d'avantages à l'avenir, la totalité de sa valeur comptable est passée dans les charges de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, l'avantage économique prévu que l'immobilisation incorporelle peut apporter à la société est mesuré. Une dotation aux provisions pour dépréciation est constituée sur la base de la différence entre la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle et sa valeur comptable.

Parties liées

Les parties liées sont des sociétés sur lesquelles un ou plusieurs actionnaires et/ou administrateurs communs, directs ou indirects ont la possibilité d'exercer leur contrôle ou une influence significative pour la prise de décisions opérationnelles et financières.

Règle de comptabilisation des produits

Le produit de la vente de marchandises est constaté au moment où les principaux risques et les avantages résultant de la propriété de ces marchandises sont transférés à l'acheteur.

Les produits sont comptabilisés hors taxe sur la valeur ajoutée.

Aucun produit n'est constaté s'il existe des incertitudes significatives quant au recouvrement de la contrepartie due, aux frais associés ou à un éventuel retour des marchandises.

Régime de retraite

Les salariés éligibles de la société qui sont des ressortissants de la RPC sont affiliés à un régime de retraite public géré par les collectivités locales. La société est tenue de cotiser à ce régime à concurrence d'un certain pourcentage de ses charges salariales afin de financer les prestations. Le paiement de ces cotisations est la seule obligation de la société au titre du régime de retraite.

Impôt sur les bénéfices

L'impôt dû a été déterminé sur la base du taux d'impôt applicable pour la période. Les impôts différés sont comptabilisés sur la base des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan consolidé.

Une dette d'impôt différé est comptabilisée pour toutes les différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les impôts différés sont déterminés sur la base du taux d'impôt à la date de clôture.

L'Impôt sur les sociétés des filiales est égal à 33 % du bénéfice. Dans le cas où des équipements domestiques sont achetés en vue d'une reconstruction technique et où ils sont conformes aux exigences nationales sur les exonérations d'impôts, les crédits et les remboursements, ils bénéficient d'une exonération d'impôt dont le montant est approuvé au cours de l'exercice par l'administration fiscale locale.

V. Notes sur les états financiers consolidés pro forma**(I). Bilan pro forma consolidé****1. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

	30 juin 2008	31 décembre 2007
	euros	euros
Caisse	8 932,66	2 539,52
Banques	1 452 269,26	3 187 113,47
Total	1 461 201,92	3 189 652,99

2. COMPTES CLIENTS

	30 juin 2008	31 décembre 2007
	euros	euros
Clients	2 025 142,14	1 614 207,37
Provision pour créances douteuses	31 783,22	25 380,76
Total	1 993 358,93	1 588 826 ,62

3. AUTRES CREANCES

	30 juin 2008	31 décembre 2007
	euros	euros
Autres créances	2 749 444,26	706 245,26
Provision pour créances douteuses	90 218,93	79 446,42
Total	2 659 225,33	626 798,84

Les principales créances à recevoir sont les suivantes :

	30 juin 2008	31 décembre 2007
	euros	euros
Parties d'origine liées	403 265, 12	
Prêts à des sociétés	1 947 395, 41	530 740,60
Prêts à des particuliers	198 835,96	57 196,72
Autres	199 947,76	118 307,94
Total	2 749 444,26	706 245,26

4. ACOMPTES AUX FOURNISSEURS

	30 juin 2008	31 décembre 2007
	euros	euros
Acomptes versés aux fournisseurs	753 752,83	932 346,40
Total	753 752,83	932 346,40

5. STOCKS

	30 juin 2008	31 décembre 2007
	euros	euros
Matières premières	465 165,66	306 467,40
Produits finis	84 057,02	114 321,16
Produits en cours de fabrication	262 744,39	229 505,25
Produits en cours destinés aux OEM	-	-
Total	811 967,07	650 293,80

6. IMMOBILISATIONS

Coût de revient en euros	Bâtiments	Equipements de production	Equipement de Bureau	Véhicules	Autres	Total
Solde au 31 décembre 2006	2 062 624,28	1 033 208,63	126 817,24	367 960,03	-	3 590 610,18
Augmentation	1 307 690,20	32 227,58	42 792,11	330 708,97	-	1 713 418,86
Diminution	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2007	3 370 314,49	1 065 436,21	169 609,34	698 669,00	-	5 304 029,05
Augmentation	269 443,37	35 435,34	16 160,80	63 506,99	-	384 546,50
Diminution	-	-	-	-	-	-
Solde au 30 juin 2008	3 639 757,86	1 100 871,55	185 770,14	762 175,99	-	5 688 575,54

Au cours de l'exercice 2006, la société a débuté la construction d'un bâtiment pour loger ses employés (appartement de fonction).

La construction de ces appartements a été achevée à la fin de l'exercice 2007 et ces derniers sont loués aux employés depuis 2008.

Amortissement Cumulé	Bâtiments	Equipements de production	Equipements de bureau	Véhicules	Autres	Total
Solde au 31 décembre 2006	288 157,58	287 905,79	64 805,09	134 503,19	-	775 371,65
Augmentation	92 476,50	83 129,98	23 697,25	89 737,14	-	289 040,86
Diminution	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2007	380 634,08	371 035,77	88 502,34	224 240,32	-	1 064 412,52
Augmentation	66 863,21	53 391,55	10 757,39	43 875,11	-	174 887,26
Diminution	-	-	-	-	-	-
Solde au 30 juin 2008	447 497,28	424 427,32	99 259,73	268 115,44	-	1 239 299,78

7. ACTIFS INCORPORELS

	30 juin 2008	31 décembre 2007
euros	euros	
Droit d'utilisation de terrain	355 096,51	352 143,90
Diminution	7 690,17	7 626,23
Frais d'enregistrement de marques (Marque déposée)	30 948, 25	
Total	378 354,59	344 517,67

L'échéance du droit d'utilisation du terrain est 2051.

8. PRETS A COURT TERME

	30 juin 2008 (euros)		
	Montant	Echéance	Rate
	268 218,20	16/08/2008	7,524
	134 109,10	16/08/2008	7,524
	93 782,59	27/08/2008	7,722
	93 782,59	24/09/2008	8,019
	68 461,29	19/12/2008	8,217
	507 363,79	10/09/2008	6,899
	281 347,76	26/09/2008	6,899
	168 808,66	19/09/2008	6,899
	168 808,66	15/10/2008	6,075
	468 912,93	15/07/2008	7,898
Total	2 253 595,55		

9. AUTRES DETTES

	30 juin 2008	
	euros	Echéance
Autres dettes à payer	375 130,34	12/12/2008
Total	375 130,34	

10. FOURNISSEURS A PAYER

	30 juin 2008	31 décembre 2007
	euros	euros
Fournisseurs à payer	984 400,97	1 098 136,74
Total	984 400,97	1 098 136,74

11. AVANCES REÇUES

	30 juin 2008	31 décembre 2007
	euros	euros
Avances reçues	101 571,94	77 557,85
Total	101 571,94	77 557,85

12. DIVIDENDES A PAYER

	30 juin 2008	31 décembre 2007
	euros	euros
Xu Jinan	375 130,35	372 011,16
Xu Xueming	281 347,76	279 008,37
Xu Zhiming	281 347,76	279 008,37
Total	937 825,86	930 027,90

Messieurs Xu Jinan, Xu Xueming et Xu Zhiming sont les actionnaires d'origine de Zhejiang Sanding Tools.

13. IMPÔTS A PAYER

	30 juin 2008	31 décembre 2007
	euros	euros
Impôt sur les sociétés	523 545,30	442 280,64
TVA	91 963,32	207 889,68
Autre	1 437,87	1 329,47
Taxe sur l'utilisation de terre rurale	0	7 345,36
Taxe construction hydraulique	-26 545,37	-25 738,66
Taxe foncière	0	1 966,68
Taxe sur la construction	4 106,14	3 998,86
Total	594 507,26	639 072,04

14. AUTRES IMPOTS A PAYER

	30 juin 2008	31 décembre 2007
	euros	euros
Surtaxe pour l'enseignement rural	4 442,63	7 953,68
Droit de timbre	18,31	5,85
Total	4 460,93	7 959,53

15. AUTRES DETTES

	30 juin 2008	31 décembre 2007
	euros	euros
Dettes envers les actionnaires d'origines des filiales	35 023,52	2 368 755,29
Dettes envers les filiales non consolidées	464 009,71	93 002,79
Dettes envers les actionnaires	994 106,68	357 991,98
Autres	1 003 335,29	201 091,09
Total	2 496 475,20	3 020 841,15

16. DEPENSES ACCUMULEES

	30 juin 2008	31 décembre 2007
	euros	euros
Honoraires de traitement	11 284,76	45 652,80
Electricité	9 003,13	
Total	20 287,89	45 652,80

17. CAPITAL VERSE

	Capital émis	Capital libéré
	euros	euros
Actionnaire CRYSTAL SKY Ltd	1 350 000,000	1 350 000,000
Total	1 350 000,000	1 350 000,000

(II) COMPTE DE RESULTAT**9. CHIFFRE D'AFFAIRES**

	30 juin 2008	30 décembre 2007
	euros	euros
Ventes en Chine	5 909 939,26	9 712 701,08
Ventes à l'exportation	-	-
Total	5 909 939,26	9 712 701,08

Toutes les ventes sont réalisées en Renminbi avec des distributeurs chinois qui exportent ensuite vers les clients finaux étrangers.

2. CHARGES DES ACTIVITES PRINCIPALES

	30 juin 2008	31 décembre 2007
	euros	euros
Achats de produits semis finis	2 928 095,73	4 840 640,59
Matières premières	876 534,90	973 504,59
Frais Ateliers	6 390,30	11 425,46
Avantages sociaux	148,53	8 125,41
Autres	3 277,06	2 609,34
Charges d'électricité & d'eau	31 619,46	64 705,88
Frais de maintenance	5 616,49	14 974,93
Frêt (port)	185,67	767,45
Amortissement	73 070,10	171 592,91
Salaires	26 207,21	127 464,36
Total	3 951 151,46	6 215 810,92

3. FRAIS DE VENTE

	30 juin 2008	31 décembre 2007
	euros	euros
Frais de transport	44 162,16	119 064,53
Frais de conditionnement	55 008,35	109 317,64
Commission	-	70 701,61
Salaires & Charges	23 118,30	54 877,02
Bonus sur vente	-	11 703,66
Frais de publicité	2 993,75	9 671,92
Frais de déplacement	13 473,09	8 922,48
adjustment for 07 accrual expenses	-	6 764,95
Frais postaux	679,64	6 448,95
Autres	9 870,02	5 113,73
expenses on fair participation	7 863,98	4 330,16
Charges sociales	-	4 198,45
Frais d'impressions	-	1 892,85
Frais de recherche et d'examen en laboratoire	861,22	1 437,06
Frais de test	9 623,72	1 383,81
Autres	1 791,83	1 303,42
Frais de dépenses d'accréditation	1 157,05	1 199,15
Dépense de bureau	-	412,70
Frais de service de vente	-	64,66
total	170 603,11	418 808,74

4. FRAIS GENERAUX

	30 juin 2008	31 décembre 2007
	euros	euros
Amortissements	106 297,61	188 233,53
Salaires	54 545,53	91 322,69
Frais de réception	27 942,69	71 627,70
Communication	22 085,83	67 056,21
Frais de réparation et de maintenance	16 286,91	47 278,25
Frais de formation	12 093,52	45 283,95
Audit & consulting	197 897,07	43 365,89
Autres	17 743,36	35 824,24
Frais entretien automobile	16 275,67	34 885,77
Frais de logements	16 661,57	34 535,39
Provision pour créances douteuses	16 084,32	25 585,25
Fournitures de bureau	-	25 557,38
Pension	8 242,72	23 717,59
Taxes	9 847,24	20 426,54
Frais de Design	-	19 607,27
Prime d'assurance	6 151,20	18 113,25
Frais de déplacement	15 750,03	17 382,47
Frais de bureau	21 637,29	15 508,55
Frais d'enregistrement	-	13 711,39
Service charge	37 025,70	9 495,31
Charges sociales	939,18	8 907,22
intangible assets fund	4 929,93	7 866,39
Frais de télécommunication	3 628,52	6 561,72
Location	-	4 796,58
Fond d'enseignement des salariés	126,71	1 576,16
Assurance d'accident du travail	-	1 133,01
testing expenditure	-	230,43
total	612 192,61	879 590,13

5. FRAIS FINANCIERS

	30 juin 2008	31 décembre 2007
	euros	euros
Intérêts nets payés	14 105,03	-98 950,41
Commissions de règlement	1 683,20	876,88
Gains/pertes de change	17 036,62	14 575,03
Total	32 824,86	-83 498,50

6. PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES

	Au 30 juin 2008 (euros)			Au 31 décembre 2007 (euros)		
	Chiffre d'affaires	Charges	Total	Chiffre d'affaires	Charges	Total
Electricité	-	-	-	78 131,35	72 131,11	6 000,24
Procession income	-	-	-	54 679,99	32 026,40	22 653,59
frais de fabrication de moules	4 805,02	-	4 805,02	13 151,65	606,75	12 544,91
location de maison	-	-	-	7 386,74	1307,45	6 079,28
Total	4 805,02	-	4 805,02	153 349,73	106 071,71	47 278,02

7. PRODUITS HORS EXPLOITATION

	30 juin 2008	31 décembre 2007
	euros	euros
Revenus de location	27 769,28	
Autres Revenus	5 244,19	
Revenu de subvention spécifique		2 477,04
Total	33 013,47	2 477,04

8. CHARGES HORS EXPLOITATION

	30 juin 2008	31 décembre 2007
	Euros	euros
Pénalité de retard de paiement	90,06	1 247,11
Don	30 451,34	884,90
Fond de construction hydraulique	3 963,46	11 183,44
Autres	-	-
Total	34 504,86	13 315,45

VI. EFFECTIFS

Au cours des deux derniers exercices, l'effectif moyen de la société s'établissait comme suit :

	30 juin 2008	31 décembre 2007
	Euros	euros
Employés	147	188
Personnel de production	10	11
Equipe commerciale	28	29
Equipe administrative	33	36
Total	218	264

VII. HYPOTHEQUES

Actif engagé	Superficie	Montant RMB	bénéficiaire
Droit d'usage terrain Immobilisation	26 540 m ² 2 307 m ²	6210 000	Shengzhou Branch of China Branch
immobilisation	3 979 m ²	1 430 000	Shengzhou Branch of China Branch
House PropertyImmobilisation	2 053 m ²	730 000	Shengzhou Branch of China Branch
Total		8 370 000 RMB	

VIII. POLITIQUE ET OBJECTIFS EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le conseil d'administration se réunit périodiquement pour analyser et formuler des mesures visant à gérer l'exposition du groupe au risque de marché, c'est-à-dire essentiellement aux variations des taux d'intérêt et des prix du marché. En général, la société applique une stratégie prudente pour gérer les risques : elle n'a utilisé aucun produit dérivé ou autre instrument à des fins de couverture. La société ne détient et n'émet aucun instrument financier dérivé à des fins de transaction.

Au 30 juin 2008, les instruments financiers détenus par la société étaient essentiellement des quasi-espèces, des créances et des dettes.

IX. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice de la société.

21.4 Politique de distribution de dividendes

21.4.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Néant, TOOLUX Sanding SA ayant été créée en 2008.

21.4.2 Politique de distribution de dividendes

La Société a l'intention de verser un dividende de l'ordre de 50% du résultat net du Groupe, sous réserve des besoins d'investissement spécifiques.

21.5 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Néant.

21.6 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Néant.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

A la date du présent Offering Circular, la Société est une société anonyme régie par la loi et les règlements luxembourgeois ainsi que par les statuts de la Société.

22.1 Capital social

22.1.1 Montant du capital social

Le capital de la Société s'élève à 1 350 000 € divisé en 1 350 000 actions de 1 € de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

22.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

22.1.3 Capital potentiel

Néant.

22.1.4 Capital autorisé

Les statuts établis lors de la constitution de la Société stipulent (article 5) que le capital autorisé est de quatorze millions d'euros (**EUR 14.000.000**). Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq ans prenant fin le 2 octobre 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Compte tenu des opérations présentées au § 22.1.6, au 18 décembre 2008, le solde du capital autorisé s'élève à 12 246 333 €.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

22.1.5 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

22.1.6 Historique du capital social

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission	Nombre actions créées	Valeur nominale	Nombre actions cumulé	Capital après opération
02/10/2008	Création		-	350 000	1 €	350 000	350 000€
13/10/2008	Apport en nature	1 000 000,00	-	1 000 000	1 €	1 350 000	1 350 000 €
18/12/2008	Augmentation de capital par placement privé	403 667,00	4 678 500,53	403 667	1 €	1 753 667	1 753 667 €

TOOLUX SANDING SA est une société récemment créée pour les besoins de l'admission sur le marché Alternext de Nyse Euronext. Elle a pour unique actif 100% du capital de Giant Dragon Holding Ltd (SAMOA), holding qui contrôle 100% de la société opérationnelle chinoise, Shaoxing Sanding Tools Co.,Ltd, qui contrôle elle même 100% de l'autre société opérationnelle chinoise, Zhejiang Sanding Tools Co.,Ltd.

La seule opération sur le capital de TOOLUX SANDING SA intervenue depuis la création de la Société correspond à l'augmentation de capital résultant de l'apport par CRYTAL SKY Holdings Ltd de 100 % des actions de GIANT DRAGON Holdings Ltd (SAMOA) à TOOLUX SANDING SA.

La répartition du capital est présentée au paragraphe 19.2.

22.2 Acte constitutif et statuts

22.2.1 Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

22.2.2 Formes des actions (article 6 des statuts)

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

22.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

22.2.3.1 Droits de vote

Chaque action a un droit de vote.

En droit des sociétés luxembourgeois, le vote plural est interdit.

22.2.3.2 Droits aux dividendes et profits

Article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales : « Chaque année, l'administration doit dresser un inventaire contenant l'indication des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la société, avec une annexe contenant, en résumé, tous ses engagements, ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaires de la société. L'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, dans lesquels les amortissements nécessaires doivent être faits. Le bilan mentionne séparément l'actif immobilisé, l'actif réalisable et, au passif, les dettes de la société envers elle-même, les obligations, les dettes avec hypothèques ou gages et les dettes sans garanties réelles. Il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la constitution d'une réserve ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

L'administration remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la société, un mois avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires, qui doivent faire un rapport contenant leurs propositions. »

Article 72-1 L.S.C : « sauf les cas de réduction du capital souscrit, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque, à la date de clôture du dernier exercice, l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels est, ou deviendrait à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital souscrit, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. (...) Le montant d'une distribution faite aux actionnaires ne peut excéder le montant des résultats du dernier exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément à la loi ou aux statuts.(...) »

Article 72-2 L.S.C: « Il ne peut être procédé à un versement d'acomptes sur dividendes que si les statuts autorisent le conseil d'administration à le faire. Ce versement est en outre soumis à certaines conditions. (...) Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant. »

22.2.3.3 Délai de prescription des dividendes

Article 157 L.S.C prévoit : « Sont prescrites par cinq ans : (...) toutes actions de tiers en restitution de dividendes indûment distribués, à partir de la distribution (...). »

22.2.3.4 Droit au boni de liquidation

Article 148 L.S.C : après le paiement ou la consignation des sommes nécessaires au paiement des dettes, les liquidateurs distribueront aux sociétaires les sommes ou valeurs qui peuvent former des répartitions égales ; ils leur remettront les biens qui auraient dû être conservés pour être partagés (...).

22.2.3.5 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital

Article 32-3 (1) L.S.C prévoit que « les actions à souscrire en numéraire doivent être offertes par préférence aux actionnaires proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions. (...) ; Le droit de souscription peut être exercé pendant un délai fixé par le conseil d'administration, mais qui ne peut être inférieur à trente jours à dater de l'ouverture de la souscription, annoncée par un avis fixant le délai de souscription et publié au Mémorial et dans deux journaux publiés au Luxembourg. Toutefois, lorsque toutes les actions sont nominatives, les actionnaires peuvent être informés par lettre recommandée. (...). Les statuts ne peuvent ni supprimer, ni limiter le droit de préférence. Ils peuvent néanmoins autoriser le conseil d'administration à, supprimer ou à limiter ce droit lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Cette autorisation ne peut avoir une durée supérieure à celle prévue à l'article 32 (5), à savoir 5 ans à dater de la publication de l'acte constitutif ou de la modification des statuts. L'assemblée générale appelée à délibérer, aux conditions requises pour la modification des statuts, soit sur l'augmentation du capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le conseil à le faire. Cette proposition doit être spécialement annoncée dans la convocation. La justification détaillée doit être exposée dans un rapport établi par le conseil d'administration portant notamment sur le prix d'émission proposé et présenté à l'assemblée. (...) ; ».

22.2.3.6 Limitation des droits de vote

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

22.2.3.7 Titres au porteur identifiable

Non applicable.

Article 41 L.S.C. : « L'action au porteur est signée par deux administrateurs. Sauf disposition contraire des statuts, ces deux signatures ou l'une d'elles peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. (...) »

L'action indique :

- la date de l'acte constitutif de la société et de sa publication ;
- le montant du capital social, le nombre et la nature de chaque catégorie d'actions, ainsi que la valeur nominale des titres ou la part sociale qu'ils représentent ;
- la consistance sommaire des apports et les conditions auxquelles ils sont faits ;
- les avantages particuliers attribués aux fondateurs ;

la durée de la société ;

- le jour, l'heure et la commune où se réunit l'assemblée générale annuelle. »

22.2.3.8 Rachat par la Société de ses propres actions.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions. A ce jour l'assemblée n'a pas défini les modalités d'intervention.

En application de l'article 49-2 L.S.C : « La société ne peut acquérir ses propres actions, soit par elle-même, soit par une personne agissant en son propre nom mais pour le compte de cette société qu'aux conditions suivantes :

1. l'autorisation d'acquérir est accordée par l'assemblée générale qui fixe les modalités des acquisitions envisagées, et notamment le nombre maximum d'actions à acquérir, la durée pour laquelle l'autorisation est accordée et qui ne peut excéder dix-huit mois et en cas d'acquisition à titre onéreux, les contre-valeurs minimales et maximales ;
2. la valeur nominale, ou, à défaut de valeur nominale, le pair comptable des actions acquises, y compris les actions que la société aurait acquises antérieurement et qu'elle aurait en portefeuille ainsi que les actions acquises par une personne agissant en son nom propre, mais pour le compte de cette société, ne peut dépasser 10% du capital souscrit ;
3. les acquisitions ne peuvent avoir pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

4. l'opération ne peut porter que sur des actions entièrement libérées.

Le conseil d'administration est tenu de veiller à ce que, au moment de toute acquisition autorisée, les conditions indiquées aux numéros 2, 3 et 4 soient respectées.

Lorsque l'acquisition d'actions propres est nécessaire pour éviter à la société un dommage grave et imminent la condition sub 1 n'est pas applicable. Dans ce cas l'assemblée qui suit doit être informée, par le conseil d'administration, des raisons et du but des acquisitions effectuées (...).

La condition sub 1 n'est pas applicable non plus s'il s'agit d'actions acquises, soit par la société elle-même, soit par une personne agissant en son nom propre mais pour le compte de cette société en vue d'être distribuées au personnel de celle-ci. La distribution de telles actions doit être effectuée dans un délai de douze mois à compter de l'acquisition de ces actions. ».

L'article 49-3 L.S.C prévoit une série d'exceptions à ce qui précède.

Les actions acquises en violation des dispositions doivent être cédées dans un délai d'un an à compter de leur acquisition. A défaut de leur cession dans ce délai, les actions doivent être annulées. Dans les cas où l'acquisition d'actions propres est possible, la détention de ces actions est soumise aux conditions suivantes (article 49-5 L.S.C.) :

- a) parmi les droits attachés aux actions, le droit de vote des actions propres est suspendu ;
- b) si ces actions sont comptabilisées à l'actif du bilan il est établi au passif une réserve indisponible d'un même montant ;
- c) lorsque une société a acquis ses propres actions, le rapport de gestion doit mentionner les raisons des acquisitions effectuées, le nombre et la valeur nominale ou à défaut de valeur nominale, le pair comptable des actions acquises et cédées pendant l'exercice »

22.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Article 67-1 (1) L.S.C. : « Sauf dispositions contraires des statuts, l'assemblée générale extraordinaire, délibérant comme il est dit ci-après (quorum de présence : 1/2 au moins et quorum de vote : 2/3 au moins des voix des actionnaires présents ou représentés) peut modifier les statuts dans toutes les dispositions. Néanmoins le changement de la nationalité de la société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires ».

Lorsqu'il existe plusieurs catégories d'actions et que la délibération de l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, la délibération doit, pour être valable, réunir dans chaque catégorie les conditions de présence et de majorité requises ci-avant.

22.2.5 Assemblées générales d'actionnaires (articles 7 et 8 des statuts)

A – Rappel des dispositions relatives aux assemblées d'actionnaires en droit luxembourgeois

Article 67 (2) L.S.C : « Les statuts déterminent le mode de délibération de l'assemblée générale et les formalités nécessaires pour y être admis. En l'absence de dispositions, les nominations se font et les décisions se prennent d'après les règles ordinaires des assemblées délibérantes ; les procès-verbaux sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent (...).

Article 67 (3) L.S.C : « Tout actionnaire a, nonobstant toute disposition contraire, mais en se conformant aux règles des statuts, le droit de voter par lui-même ou par mandataire. »

Il existe plusieurs catégories d'assemblées avec des attributions différentes :

A) L'Assemblée annuelle

Il s'agit de l'assemblée annuelle, donc récurrente, qui joue un rôle indispensable dans la vie de la société.

1) Convocation de l'assemblée annuelle ordinaire :

Aux termes de l'article 70 L.S.C. : « Il doit être tenu, chaque année, au moins une assemblée générale dans la commune, aux jour et heure indiqués par les statuts ».

2) Convocation d'autres assemblées ordinaires :

L'assemblée annuelle ordinaire qui se tient obligatoirement à la date indiquée aux statuts n'est pas nécessairement la seule assemblée ordinaire. En effet de telles assemblées peuvent à tout moment être convoquées.

3) Attributions de l'assemblée annuelle ordinaire

3.1) Approbation des comtes annuels : l'assemblée annuelle a comme fonction d'approuver les comptes annuels préparés par l'organe de gestion.

3.2) Rectification d'un bilan antérieur

3.3) Affectation des résultats : l'assemblée possède un pouvoir souverain pour décider au sujet de la distribution des résultats.

3.4) La décharge des dirigeants

B) Les Assemblées extraordinaires

Les formalités de convocation de ces assemblées sont les mêmes que celles utilisées pour les assemblées ordinaires : elles doivent contenir l'ordre du jour.

Le fonctionnement des assemblées extraordinaires est, en principe, identique à celui des assemblées ordinaires. En revanche, si une première assemblée n'a pas pu être tenue, faute de quorum suffisant, alors il y aura convocation d'une deuxième assemblée et ceci au prix de formalités plus lourdes.

1) délais et formes de la convocation : elles sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal du Luxembourg

2) condition de quorum : alors qu'aucune condition de quorum n'est exigée pour une assemblée ordinaire, un tel quorum existe pour les assemblées extraordinaires, mais en fait tel n'est le cas que pour une première assemblée.

3) conditions de majorité : dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

B – Dispositions prévues par les statuts de la Société

Art. 7 : L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8 : L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi *du mois de juin à 17 heures*. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

22.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

22.2.7 Franchissements de seuils

La loi sur les sociétés commerciales au Luxembourg ne prévoit pas de déclaration de franchissement de seuil.

Les statuts de la Société ne prévoient pas de déclaration de franchissement de seuils statutaires à l'exception de ce qui est précisé au point 22.2.9 ci-dessous.

Enfin, les règles du marché Alternext stipulent dans l'article 4.3 que l'émetteur doit rendre public : « le franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participation représentant 50% ou 95% du capital ou des droits de vote, dans un délai de 5 jours de bourse suivant celui où il en a connaissance. ».

22.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

Tout changement du capital comporte une modification des statuts et, en tant que telle, elle doit respecter les conditions (de fond et de forme) qui sont prévues pour ce type d'opérations.

1) Augmentation de capital : La L.S.C, dans son article 32-1, précise que les formalités et conditions requises pour la constitution des sociétés anonymes s'appliquent également à l'augmentation de capital par apports nouveaux.

2) Réduction de capital : cette opération suppose une modification des statuts, corrigeant à la baisse le montant du capital social, décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (Article 69 L.S.C). La réduction peut se faire soit par annulation d'une partie des actions émises, soit par une diminution du montant nominal des actions

22.2.9 Acquisition de la majorité du capital ou des droits de vote : Garantie de cours

Dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, étant précisé que, en cas de pluralité de personnes agissant de concert avec l'Initiateur, ces dernières seront solidairement tenues des obligations qui pèsent sur l'Initiateur aux termes du présent article), acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle, un bloc de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, l'Initiateur devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement du seuil susmentionné.

L'offre d'acquisition des actions sera ferme et irrévocable et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.

L'offre d'acquisition des actions devra faire l'objet d'un avis publié dans un journal d'annonces légales et dans un quotidien économique et financier de diffusion nationale, qui devront comprendre notamment l'identité de l'Initiateur et le cas échéant des personnes agissant de concert avec lui, le pourcentage détenu en capital et en droits de vote dans la Société par l'Initiateur et, le cas échéant, les personnes agissant de concert avec lui, le prix par action proposé pour les actions visées, le nom et les coordonnées de l'établissement centralisateur des ordres, un calendrier des opérations indiquant la date de début de l'offre, la date de clôture de l'offre (qui ne pourront être espacées de moins de dix (10) jours de bourse) ainsi que la date de règlement-livraison.

Le prix auquel l'Initiateur devra se porter acquéreur sur le marché sera le prix auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée, et seulement à ce cours ou à ce prix.

Tous les détenteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital qui souhaitent bénéficier des termes de l'offre devront, si les termes et conditions des valeurs mobilières qu'ils détiennent le permettent, et à compter du jour de publication de l'avis susmentionné dans un journal d'annonces légales et jusqu'au cinquième jour de bourse précédant la fin de l'offre susmentionnée, exercer, souscrire ou convertir l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent alors de manière à devenir titulaires d'actions et être en mesure de participer à l'offre. Dans le cas où ces valeurs mobilières ne seraient pas exerçables, ou convertibles pendant la période d'offre, l'Initiateur devra étendre son offre de telle sorte que ces personnes puissent lui apporter leurs actions, aux mêmes conditions que l'offre initiale, le jour où elles pourront exercer ou convertir les valeurs mobilières qu'elles détiennent.

L'Initiateur devra déférer sans délai à toute demande d'information qui lui serait demandée par la Société, en rapport avec les stipulations du présent article.

23 CONTRATS IMPORTANTS

Tous les principaux contrats de la Société et de ses filiales sont des contrats liés aux activités courantes.

24 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

24.1 Rapport du réviseur :

Messieurs les Actionnaires,

A. Indépendance et reconnaissance du Réviseur d'Entreprises

REVILUX S.A. est indépendant de TOOLUX SANDING S.A. (la société), sa direction et ses actionnaires.

REVILUX S.A. est nommé par le Ministère de la justice comme Réviseur d'Entreprises en application de l'article 3 de la loi du 28 juin 1984, établissant la profession de Réviseur d'Entreprises.

REVILUX S.A. et ses membres ne sont ni actionnaire, ni directeur de la société.

B. Objectif du rapport

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration en date du 6 octobre 2008 et en application des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'augmentation de capital de votre société par apport de 1 action de la société GIANT DRAGON HOLDING LTD – Samoa et qui sera constaté par le notaire Maître Jean-Joseph WAGNER en date du 13 octobre 2008.

C. Identification de la transaction

1. Identification de la société qui reçoit les actifs

La société TOOLUX SANDING S.A. (la société), dont le siège social est situé à Luxembourg (1526), 23, Val Fleuri, est une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée le 2 octobre 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous Section B numéro « en cours d'attribution ».

2. Dispositions statutaires spécifiques

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

3. Etat du capital

La société TOOLUX SANDING S.A. est actuellement dotée d'un capital de EUR 350.000,00 divisé en 350.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune. Le capital est entièrement libéré.

4. Identification de la société qui apporte les actifs

La société CRYSTAL SKY HOLDINGS LTD, dont le siège social est situé à Apia (Samoa), Development Bank of Samoa Building, Level 5 Beach Road Apia, est une société par actions (Limited by shares) de droit de Samoa, constituée le 21 septembre 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 34510 Le capital de la société est de USD 1,00 et est entièrement libéré.

5. Opérations projetées

L'assemblée générale extraordinaire de TOOLUX SANDING S.A., prévue le 13 octobre 2008, est amenée à décider entre autres sur les éléments suivants :

-Augmentation de capital pour le porter de **TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 350.000,00)** à **UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.350.000,00)** par la création et l'émission de **UN MILLION (1.000.000)** d'actions nouvelles, avec une valeur nominale de EUR 1,00, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes.

-Souscription et libération de **UN MILLION (1.000.000)** d'actions nouvelles par la société **CRYSTAL SKY HOLDING LTD** libérées intégralement moyennant l'apport de 1 action qu'elle détient dans la société **GIANT DRAGON HOLDING LTD** pour un montant de **UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,00)**.

La souscription sera entièrement réalisée par la société **CRYSTAL SKY HOLDING LTD**.

D. Description, évaluation et rémunération de l'apport autre qu'en numéraire.

1. Description, de l'apport autre qu'en numéraire

La société GIANT DRAGON HOLDINGS LTD est une société de droit de Samoa, au capital de USD 1,00, ayant son siège social à SAMOA, Level 2, Nia Mall, Vaea Street, Apia, constituée le 17 janvier 2007 et inscrite au registre du Commerce sous le n° 30466. L'unique action qui compose le capital social est détenue par la société CRYSTAL SKY HOLDINGS LTD qu'elle détient depuis le 16 juin 2008, conformément à l'acte de transfert de l'unique titre de la société GIANT DRAGON HOLDINGS LTD conclu entre la société CRYSTAL SKY HOLDING LTD et QI YUN – 16/F, ZHEJIANG JIANGDONG MANSION – NO.20, WENSAN ROAD, HANGZHOU CITY, ZHEJING PROVINCE, CHINA.

En date du 13 octobre 2008, la société CRYSTAL SKY HOLDING LTD apportera l'intégralité de l'action unique de la société GIANT DRAGON HOLDINGS LTD à la société TOOLUX SANDING S.A. dans le but d'accroître les actifs de cette société en vue d'une introduction en bourse.

2. Mode d'évaluation adopté

Les administrateurs de la société TOOLUX SANDING S.A. ont évalué l'apport à EUR 1.000.000,00 sur base de l'actif net au 30 juin 2008 tel qu'il se dégage des comptes audités de GIANT DRAGON HOLDINGS LTD.

Au 30 juin 2008 :

-L'actif immobilisé de la société GIANT DRAGON HOLDINGS LTD se compose exclusivement d'une participation dans la société SHAOXING SANDING TOOLS CO LTD qu'elle détient à hauteur de 100%. Cette participation est valorisée à USD 2.998.000,00 dans les comptes de la société GIANT DRAGON HOLDINGS LTD.

-Les actifs courants s'élèvent à USD 18.509,78 et correspondent à un avoir en banque.

-Les produits à recevoir correspondent uniquement à des dividendes que la société doit percevoir de sa filiale, pour un montant total de USD 1.644.226,21 (qui est la contrevaletur de RMB 11.270.000,00).

-Les dettes de la société GIANT DRAGON HOLDINGS LTD s'élèvent à USD 3.015.492,00 et se composent :

- d'une dette envers la société CRYSTAL SKY LTD pour un montant de USD 1.546.492,00,
- d'une dette envers la société GREAT STAR LTD pour un montant de USD 1.469.000,00.

En résumé :

Total actif (USD) : 4.660.735,99

Total dettes (USD) : 3.015.492,00

Actif net (USD) : 1.645.243,99

Par conséquent, la valeur de l'actif net de la société GIANT DRAGON HOLDINGS LTD au 10 octobre 2008 peut être évaluée à au moins USD 1.366.940,00, soit une contrevaletur de EUR 1.000.000,00.

Cette valeur sert de base à l'apport autre qu'en numéraire et à la rémunération de cet apport.

3. Rémunération

En contrepartie de l'apport de 100% des actions de la société GIANT DRAGON HOLDINGS LTD par la société CRYSTAL SKY HOLDINGS LTD, celle-ci recevra 1.000.000 d'actions d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune, représentant la 74.07 % de la totalité des actions de la société TOOLUX SANDING S.A.. Ainsi, la société CRYSTAL SKY HOLDING LTD détiendra 100% du capital social de la société TOOLUX SANDING S.A. qui est représenté par 1.350.000 actions.

E. Vérification effectuées

Conformément à la loi, la description et l'évaluation de l'apport relèvent de la responsabilité des administrateurs de la société TOOLUX SANDING S.A.. Notre responsabilité consiste, sur base de nos diligences, à émettre un rapport sur l'opération de la valeur globale des apports par rapport au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Nous avons effectué les diligences que nous estimons nécessaires selon les recommandations de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises applicables à l'article 26-1. Ces recommandations professionnelles requièrent que nous planifiions et réalisons nos travaux pour obtenir une assurance modérée que la valeur globale des apports, par rapport au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, ne comporte pas d'anomalies significatives.

Nos travaux sur la société, dont les actions sont apportées, se limitent essentiellement à des entretiens avec le personnel et les mandataires de la société ou des procédures analytiques appliquées aux données financières et ils fournissent donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit, et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Nous avons vu les comptes audités au 30 juin 2008 de la société GIANT DRAGON HOLDINGS LTD et nous avons vu tous les documents légaux (actes définitifs et/ou projets) et financiers qui se rattachent à l'opération.

Nous nous sommes assurés que jusqu'à la date de notre rapport il n'y a pas eu d'évènements qui remettent en cause la valeur de l'apport.

F. Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 13 octobre 2008

REVILUX S.A.
Claude FABER
 Réviseur d'Entreprises

25 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent notamment être consultés :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le Offering Circular;
- (c) les informations financières historiques des sociétés du groupe pour chacun des deux exercices précédant la publication du Offering Circular.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

26 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

27 AUTRES INFORMATIONS

Néant.